Procès-verbal des débats de la réunion du Conseil Départemental du 08 juillet 2022

Décision Modificative n°1

LOT-ET-GARONNE
Le Département

COMPOSITION DES COMMISSIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOT-ET-GARONNE (session du 18 novembre 2022)

	Développement social, démographie médicale, Insertion et habitat	Aménagement du territoire, infrastructures et mobilité	Développement économique, tourisme, numérique et politiques contractuelles	Développement durable et environnement	Politiques éducatives, collèges et enseignement supérieur	Culture, sport, jeunesse, citoyenneté et vie associative	Agriculture et forêt	Administration générale et ressources humaines	Finances, patrimoine et évaluation des politiques publiques	Solidarités territoriales
PRESIDENT(E)	GONZATO-ROQUES Christine	BORIE Daniel	MASSET Michel	GARGOWITSCH Sophie	LACOMBE Nicolas	BILIRIT Jacques	HOCQUELET Joël	DEZALOS Christian	DEZALOS Christian	
VICE-PRESIDENT(S-ES)	MESSINA-VENTADOUX Annie PICARD Alain	CALMETTE Marcel	TONIN Valérie BILIRIT Jacques	VO VAN Paul	TONIN Valérie LAURENT Françoise	PAILLARES Marylène LAMY Laurence	CALMETTE Marcel DHELIAS Danielle	BOUYSSONNIE Thomas LAMY Laurence	MIRANDE Jean-Jacques CHOLLET Pierre	
MEMBRES	BOUYSSONNIE Thomas HAURE-TROCHON Caroline KHERKHACH Baya CONSTANS Rémi GRENIER Marie-Laure DALLIES Vanessa	LACOMBE Nicolas MASSET Michel VO VAN Paul BORDERIE Jacques LEPERS Guillaume DEVILLIERS Arnaud DUFOURG Gilbert	LAVIT Béatrice PICARD Alain PAILLARES Marylène GIRAUD Béatrice LEPERS Guillaume BORDERIE Jacques CASTILLO Julie	LAMY Laurence MIRANDE Jean-Jacques MESSINA-VENTADOUX Annie CAMANI Pierre DUCOS Laurence CHOLLET Pierre BOUSQUIER Philippe DEVILLIERS Arnaud MAILLARD Clarisse	PAILLARES Marylène DHELIAS Danielle GRENIER Marie-Laure SUPPI Patricia GENOVESIO Cécile	BORIE Daniel MAILLOU Emilie DHELIAS Danielle SUPPI Patricia KHERKHACH Baya DUPUY Aymeric MAILLARD Clarisse DALLIES Vanessa	GARGOWITSCH Sophie PICARD Alain BOUSQUIER Philippe DUPUY Aymeric GENOVESIO Cécile DUFOURG Gilbert	LAVIT Béatrice MIRANDE Jean-Jacques DUCOS Laurence GIRAUD Béatrice	CAMANI Pierre LAURENT Françoise CASTILLO Julie DEVILLIERS Arnaud DELBREL Christian	BORDERIE Sophie GARGOWITSCH Sophie DHELIAS Danielle BORIE Daniel MASSET Michel BILIRIT Jacques LACOMBE Nicolas DEZALOS Christian CASTILLO Julie GENOVESIO Cécile CHOLLET Pierre DEVILLIERS Arnaud LEPERS Guillaume DELBREL Christian DALLIES Vanessa

DM1 2022

ORDRE DU JOUR

Rapports transversaux ***p.26***

9010 Nouvelle politique d'aides financières aux communes et à leurs groupements

8009 Création d'une commission spécialisée "Solidarités territoriales" et désignations de ses membres
Modification de désignation au sein de la commission Développement social, démographie médicale, insertion et habitat

Commission Développement social, démographie médicale, insertion et habitat ***p.48***

1009 Agir en faveur du logement

1010 Habitat inclusif : Création de l'aide à la vie partagée au règlement départemental d'aide sociale

1011 Stratégie prévention protection de l'Enfance

1012 Programme départemental d'insertion (PDI) 2022-2023

1013 Modification du règlement départemental d'aide sociale (RDAS) : Partie revenu de solidarité active (RSA)

1014 Rapport d'exécution de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2022-2023

1015 Appel à manifestations d'intérêts « Solutions innovantes de répit pour les personnes en situation de handicap

*(**3006*** *Point d'avancement sur la stratégie Départementale d'inclusion numérique)*

Commission Aménagement du territoire, infrastructures et mobilité ***p.39***

2003 Infrastructures et mobilité - Réseaux routier, navigable et cyclable

*(**9010*** *Nouvelle politique d'aides financières aux communes et à leurs groupements)*

Commission Développement économique, tourisme, numérique et politiques contractuelles ***p.65***

3005 Déploiement des infrastructures numériques en Lot-et-Garonne

3006 Point d'avancement sur la stratégie Départementale d'inclusion numérique

*(**9010*** *Nouvelle politique d'aides financières aux communes et à leurs groupements)*

Développement durable et environnement ***p.71***

4005 Rapport d'information relatif à l'avancée du schéma départemental des espaces remarquables de biodiversité (SDERB) et à l'espace naturel sensible (ENS) du Rieucourt.

*(**9010*** *Nouvelle politique d'aides financières aux communes et à leurs groupements)*

Commission Politiques éducatives, collèges et enseignement supérieur ***p.60***

5005 Collèges départementaux : point de situation des plans collèges 2020-2025 et e-collèges.

Culture, sport, jeunesse, citoyenneté et vie associative ***p.45***

6005 Contrat départemental lecture itinérance 2022-2024

*(**9010** Nouvelle politique d'aides financières aux communes et à leurs groupements)*

Agriculture et forêt ***p.36***

7004 Soutien exceptionnel et forfaitaire aux exploitations agricoles sinistrées par l'épisode de gel d'avril 2022.
Création d'une mission d'information et d'évaluation sur l'évolution des politiques publiques d'accompagnement aux transitions agricoles en Lot-et-Garonne

7005 Abondement exceptionnel du Fonds départemental d'aide aux exploitations agricoles en difficulté dans le cadre de la grippe aviaire 2022.

*(**9010** Nouvelle politique d'aides financières aux communes et à leurs groupements)*

Administration générale et ressources humaines ***p.73***

8008 Approbation des débats de la session du 11 février 2022 consacrée au débat d'orientations budgétaires pour 2022 et de la session du 18 mars 2022 concernant le budget primitif 2022

8010 Tableau des effectifs au 1er mai 2022

8011 Institution des primes dites "Segur" pour certains personnels du Département de Lot-et-Garonne

Finances, patrimoine et évaluation des politiques publiques ***p.75***

9011 Délégation de compétence à la Présidente du Conseil départemental en matière de marchés publics - Information de l'assemblée délibérante

9012 Décision modificative n°1 (DM1) 2022 du budget principal et du budget annexe du Foyer départemental de l'enfance Balade (FEB)

Motion ***p.77***

Diaporama ***p.79***

Lexique ***p.83***

COMPTE RENDU

DES DEBATS

DECISION MODIFICATIVE N° 1 2022

SÉANCE DU VENDREDI 8 JUILLET 2022

Une session du Conseil départemental de Lot-et-Garonne s'est tenue le 8 juillet 2022 sous la présidence de Madame Sophie BORDERIE, Présidente du Conseil départemental, assistée de Monsieur Laurent DELRUE, Directeur général des services.

La séance a débuté à 9h40 et a été levée à 16h15, avec une interruption de séance de 12h45 à 14h25.

Étaient présents : MM BORDERIE Jacques, BORIE Daniel, BOUSQUIER Philippe, BOUYSSONNIE Thomas, CALMETTE Marcel, CAMANI Pierre, Mme CASTILLO Julie, MM CHOLLET Pierre, CONSTANS Rémi, Mme DALLIES Vanessa, MM DELBREL Christian, DEVILLIERS Arnaud, DEZALOS Christian, Mme DUCOS Laurence, MM DUFOURG Gilbert, DUPUY Aymeric, Mmes GARGOWITSCH Sophie, GENOVESIO Cécile, GIRAUD Béatrice, GONZATO-ROQUES Christine, GRENIER Marie-Laure, HAURE-TROCHON Caroline, M. HOCQUELET Joël, Mmes KHERKHACH Baya, LAVIT Béatrice, M. LEPERS Guillaume, Mmes MAILLARD Clarisse, MAILLOU Émilie, M. MASSET Michel, Mmes MESSINA-VENTADOUX Annie, PAILLARES Marylène, SUPPI Patricia, TONIN Valérie.

Étaient absents : M. BILIRIT Jacques (a donné pouvoir à M. Hocquelet), Mme DHELIAS Danielle (a donné pouvoir à Mme Gargowitsch), M. LACOMBE Nicolas (a donné pouvoir à Mme Paillarès), Mme LAMY Laurence (a donné pouvoir à Mme Borderie), Mme LAURENT Françoise (a donné pouvoir à Mme Gonzato-Roques), M. MIRANDE Jean-Jacques (a donné pouvoir à M. Camani), M. PICARD Alain (a donné pouvoir à Mme Messina-Ventadoux), M. VO VAN Paul (a donné pouvoir à M. Borie).

Mme la Présidente. – Bonjour à toutes et à tous. Je constate que le quorum est atteint (14 conseillers départementaux présents ou représentés en application de la loi 2021-1465 du 10 novembre 2021, prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 31 juillet 2022), je déclare donc la session ouverte.

Je tiens à saluer chaleureusement le retour de Marie-Laure GRENIER parmi nous ce matin. Et je crois qu'il y a quelque chose pour vous, pour marquer votre retour.

M. CHOLLET. – C'est le groupe 100% Lot-et-Garonne et tous les élus ici présents, tellement heureux de te revoir ici en session, qui t'offrent ce petit présent.

Mme la Présidente. – Devant la recrudescence du nombre de cas de Covid, je vous demande, il est en tout cas bien recommandé, de porter le masque dans les lieux clos comme l'hémicycle.

Il nous faut désigner un secrétaire de séance et je propose, si vous en êtes d'accord et s'il le veut bien, Monsieur Gilbert DUFOURG.

M. DUFOURG est désigné secrétaire de séance à la majorité.

Mme la Présidente. – Y a-t-il des motions déposées par les groupes ? Une déposée par le groupe 100% Lot-et-Garonne. Je demande qu'elle soit distribuée et je la soumettrai au vote à l'issue de cette session.

Je vous informe que nous accueillerons à 11h45 Monsieur Jean-Marie TOVO, Président du Comité départemental olympique et sportif afin de nous présenter le film de préparation des JO 2024.

Un envoi complémentaire de rapports vous a été transmis le 7 juillet dernier. Cet envoi concerne :

- le rapport n°1011 Stratégie prévention protection de l'Enfance pour lequel des annexes complémentaires ont été communiquées conformément à ce qui était annoncé dans l'ordre du jour ;
- le rapport n°1012-PDI pour lequel l'annexe a été modifiée suite à une observation en commission Développement social, démographie médicale, insertion et habitat ;
- les rapports n°7004 et n°8009 qui ont été complétés des noms des conseillers départementaux qui siègeront au sein de la nouvelle commission et dans la mission d'information et d'évaluation sur l'évolution des politiques publiques d'accompagnement aux transitions agricoles en Lot-et-Garonne ;
- enfin, un rapport complémentaire, le n°1015, (Appel à manifestation d'intérêt « Solutions innovantes de répit pour les personnes en situation de handicap ») a également été transmis et annoncé lors de la dernière commission Développement social. Ce rapport a pour objectif de créer en lien avec l'ARS des places, conformément aux engagements de la stratégie prévention protection.

Il nous faut tout d'abord adopter les procès-verbaux relatifs aux réunions consacrées au Débat d'Orientations Budgétaires et au Budget Primitif 2022. Avez-vous des observations ? (*Non.*) Nous allons donc passer au vote du rapport n°8008.

RAPPORT N° 8008

APPROBATION DES DEBATS DE LA SESSION DU 11 FEVRIER 2022 CONSACREE AU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2022 ET DE LA SESSION DU 18 MARS 2022 CONCERNANT LE BUDGET PRIMITIF 2022

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Absents lors du vote de ce rapport :

-M. BILIRIT Jacques (a donné pouvoir à M. Hocquelet)
-Mme DHELIAS Danielle (a donné pouvoir à Mme Gargowitsch)
-M. LACOMBE Nicolas (a donné pouvoir à Mme Paillarès)
-Mme LAMY Laurence (a donné pouvoir à Mme Borderie)
-Mme LAURENT Françoise (a donné pouvoir à Mme Gonzato-Roques)
-M. MIRANDE Jean-Jacques (a donné pouvoir à M. Camani)
-M. PICARD Alain (a donné pouvoir à Mme Messina-Ventadoux)
-M. VO VAN Paul (a donné pouvoir à M. Borie)

Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, Chers internautes,

Cette séance est la première après une séquence électorale importante qui appelle de ma part quelques remarques.

L'abstention a atteint des sommets notamment lors du scrutin législatif. C'est une tendance lourde que nous observons scrutin après scrutin et qui doit nous préoccuper.

C'est aussi l'expression d'une colère sourde et d'un rejet profond des politiques publiques nationales qui a eu pour conséquence l'élection d'un nombre inédit de députés du Rassemblement national.

Pour le Lot-et-Garonne, c'est même la double peine… Les tentatives d'explication, les efforts de conviction, les appels au rassemblement des femmes et hommes de bonne volonté n'auront pas résisté sur 2 des 3 circonscriptions lot-et-garonnaises à ce climat délétère ; climat amplifié sur la 2ème circonscription par le refus de désistement du candidat dissident arrivé troisième et exclu de la majorité présidentielle, ou aux prises de positions ambiguës de certains en matière de front républicain.

Jamais je ne remettrai en cause la légitimité d'un élu ayant bénéficié d'une majorité de suffrages à l'occasion d'un scrutin démocratique. Mais je ne confonds pas non plus légitimité démocratique et respect des valeurs de la République !

Une élection ne fait pas disparaitre une histoire, une idéologie, des faits, des positionnements et propositions contraires aux valeurs de notre république !

L'extrême droite même dédiabolisée, même notabilisée, reste l'extrême droite et tous les républicains doivent la combattre avec fermeté et convictions ! Nous serons donc particulièrement vigilants et exigeants vis-à-vis de nos nouveaux parlementaires.

Partout dans le monde, et dernièrement aux Etats-Unis, des droits que l'on croyait acquis sont en régression. Les lobbies réactionnaires et climatosceptiques ont eu raison du droit fondamental des femmes à disposer de leur corps ou de la lutte impérieuse que nous devons mener contre le réchauffement climatique. Je me battrai toujours contre ces reculs inacceptables. Dès la rentrée, avec Marylène PAILLARES, nous prendrons une nouvelle initiative avec les associations et les forces vives pour faire des propositions garantissant nos droits fondamentaux !

Même si je suis avant tout la présidente de tous les Lot-et-Garonnais, j'estime que nous avons tous un devoir de clarté vis-à-vis de nos concitoyens. Faire de la politique, ce n'est pas un gros mot ! Faire de la politique, ce n'est pas cacher ses convictions par calcul ou par opportunisme.

Pour autant, je le dis sereinement mais très clairement, ces éléments doivent nous interroger collectivement sur les réponses à apporter aux attentes exprimées par nombre de nos concitoyens souvent légitimement révoltés ou inquiets pour leur avenir.

A tout le moins, la nouvelle législature ne devra pas ressembler à la précédente. Les 5 années qui viennent de s'écouler ont donné lieu à trop de confrontations nées de l'intransigeance et de la verticalité d'un pouvoir exécutif qui n'a jamais toléré la pleine expression des libertés locales. Nous avons tous en tête le Pacte de Cahors, le plan pauvreté, le Ségur de la santé… et tant d'autres décisions prises depuis Paris sans aucune concertation avec les collectivités territoriales et les associations d'élus.

Nous avons en mémoire la loi 3DS qui a accouché d'une souris ou la loi Grand Âge, arlésienne du précédent quinquennat.

Bon gré, mal gré, le nouvel exécutif va donc devoir changer de logiciel s'il veut rétablir la confiance avec les collectivités et plus largement avec les citoyens.

Au-delà des annonces, nous attendons des preuves de bonne volonté ! Les signaux envoyés par le Président de la République ne sont pas de nature à me rassurer.

En bonne républicaine, je salue la nomination d'une Secrétaire d'Etat chargée de la Ruralité. C'est un bon signal et j'espère que cela se traduira par une réelle prise de conscience de l'urgence de la situation de nos territoires.

Les fractures entre les centres urbains et les campagnes ne cessent de s'accroitre. Avec les Communes, les Départements se trouvent être les derniers services publics disponibles dans nos territoires. A l'instar du Président de l'ADF, j'appelle à la mise en œuvre d'un véritable plan Marshall pour la ruralité française ! L'État pourra compter sur nous pour le mettre en œuvre.

Mais, il y a un « mais », voire plusieurs « mais » !

L'hypothèse du Conseiller territorial a été remise sur la table et à ce jour. Nous ignorons si ce serpent de mer démagogique va prospérer dans les futurs projets de réforme. Alors que les Français demandent davantage de proximité, cette mesure irait à contre-courant de leurs aspirations.

Autre signe de défiance adressé par le Gouvernement, c'est l'effort de 10 milliards d'euros qui sera demandé aux collectivités pour contribuer au rétablissement des comptes publics. Annoncée le 22 mars dernier par le rapporteur général du budget, cette hypothèse a été aussitôt mise sous le boisseau dans l'attente du résultat des élections législatives.

J'entends que le Gouvernement temporise, qu'il souhaite concerter et dialoguer avec les collectivités. Dont acte ! Mais aucune proposition ne sera acceptable et surtout acceptée sans une véritable discussion préalable avec les territoires.

Les collectivités territoriales ont déjà largement pris leur part du « quoi qu'il en coûte » voulu par le Président de la République. Je crois que chacun reconnaît notre réactivité et l'efficacité des réponses que nous avons mises en œuvre pendant la crise sanitaire. Pour autant, nous ne voulons pas et nous ne pourrons pas nous substituer à l'Etat pour rétablir les comptes publics de la Nation. Ne passons pas du « quoi qu'il en coûte » au « n'importe quoi qu'il en coûte » !

Je rappelle que même si notre situation financière nous permet aujourd'hui de faire face, nous avons dû absorber les conséquences des décisions de l'Etat sans compensation financière : celles par exemple de la revalorisation, légitime je le précise, du RSA ;

C'est vrai pour une plus juste rémunération des métiers de l'aide à domicile à hauteur de 5 M€ par an.

C'est vrai également pour l'instauration de la prime « Ségur » qui représenterait au total une dépense supplémentaire annuelle pour le Département de près de 2,5 M€.

Dans le même ordre d'idée, la hausse confirmée du point d'indice de 3,5% a pris effet au 1er juillet 2022. Même s'il s'est voulu rassurant, le Gouvernement n'a détaillé ni le montant des compensations, ni leurs modalités.

S'y ajoutent les hausses de prix constatées sur les chantiers routiers depuis le début d'année – 1,8 M€ – ainsi que l'envolée des prix de l'énergie qui devraient augmenter de 2,34 M€ en 2023 dans les seuls collèges, soit 130% de hausse.

Ces incertitudes – pour ne pas dire ce flou – ne sont pas de nature à refonder le pacte de confiance entre l'Etat et les collectivités. Nous avons pourtant besoin de visibilité pour affronter les immenses défis économiques, sociaux et environnementaux qui sont devant nous. Christian DEZALOS, que je remercie tout particulièrement pour son travail et son implication, aura l'occasion d'y revenir.

Mes chers collègues, quelques points d'actualité départementaux avant d'entrer dans le vif de cette session.

Je tiens à remercier publiquement l'ensemble des élus, tout particulièrement Sophie GARGOWITCH, des partenaires et des services qui ont permis l'organisation de la première édition des Jours Nets47. Plus de 65 communes et des centaines de Lot-et-Garonnais ont accepté de participer à cette opération de nettoyage des villes et de la nature. Plusieurs élus parmi vous y ont participé ou ont organisé les Jours Nets dans leur commune et m'ont rapporté l'enthousiasme de nos concitoyens. Pour un premier essai, c'est un essai transformé !

Dans l'actualité aussi, la caravane départementale du sport prendra, comme prévu, la route pour 4 étapes estivales en passant par Barbaste, Laroque-Timbaut, Duras et Monflanquin. L'idée, c'est bien de mettre plus de sport dans le quotidien et la vie des Lot-et-Garonnais, tous les étés jusqu'en 2024.

Mais nous souhaitons également convaincre de nombreuses délégations d'athlètes de tous pays et de toutes disciplines, olympiques et paralympiques, d'effectuer leur préparation dans un des centres lot-et-garonnais. Une campagne de communication a ainsi été élaborée en concertation avec les institutions et collectivités concernées. Vous avez sur vos pupitres le dossier qui sera diffusé largement aux comités sportifs olympiques de nombreux pays et à 11h 45 nous vous présenterons, en présence du Président du CDOS, Jean-Marie TOVO, le film qui accompagne ce dossier. Je tiens à remercier Daniel BORIE et aujourd'hui Marylène PAILLARES pour ces initiatives qui portent haut les couleurs du Lot-et-Garonne !

Cet été particulièrement animé se poursuivra avec les Nuits d'été qui auront lieu cette année à Prayssas, Saint-Sixte, Hautefage La Tour et Beaupuy. Un été en Lot-et-Garonne qui illustre bien que la culture sous toutes ses formes n'est pas réservée aux métropoles. Je sais que Jacques BILIRIT y veille tout particulièrement.

Sur le fond maintenant. Vous le savez, suite à la dernière Conférence des Territoires, en présence des EPCI et des associations locales d'élus, je m'étais engagée à mener un travail de réflexion approfondi pour bâtir un plan d'attractivité en faveur de la démographie médicale. C'est un sujet majeur que nous aborderons lors de la prochaine CODDEM qui se tiendra le 12 juillet et dont la composition a été élargie aux EPCI sur ma proposition.

Il nous faut contribuer à apporter des réponses à la hauteur de cet enjeu majeur pour la santé de nos concitoyens. Cela suppose une mobilisation totale. Joël HOCQUELET qui suit historiquement ce dossier est aujourd'hui engagé sur les thématiques agricoles, toutes aussi majeures pour notre département. Il va notamment devoir piloter la mission d'information et d'évaluation sur l'évolution des politiques publiques d'accompagnement aux transitions agricoles, j'y reviendrai. Il ne disposera donc plus à ce titre du temps nécessaire pour piloter l'élaboration et la mise en place de ce plan d'attractivité.

J'ai donc proposé à Annie MESSINA-VENTADOUX de suivre désormais le dossier de la démographie médicale et je la remercie d'avoir accepté. Elle dispose, comme Joël HOCQUELET, d'une réelle expertise en matière de santé. Son expérience et sa connaissance des dossiers nous seront précieuses.

Dans la même logique, la politique en faveur des personnes handicapées sera désormais confiée à Thomas BOUYSSONNIE qui suit déjà une partie de ce dossier à travers la thématique de l'habitat inclusif.

Mes chers collègues, ces sujets du quotidien sont au cœur des préoccupations de nos concitoyens. Je tiens à ce que les vice-présidents en charge des politiques départementales puissent être pleinement concentrés sur leur tâche, car nous devons redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés.

Chacun dans leur domaine, Joël HOCQUELET, Annie MESSINA-VENTADOUX et Thomas BOUYSSONNIE mettront, je le sais, toute leur énergie au service de ces causes essentielles.

Plusieurs dossiers extrêmement importants sont inscrits à l'ordre du jour de cette session.

Comme je l'ai indiqué lors de notre précédente commission permanente, nous allons mettre en œuvre des moyens importants pour venir en aide aux agriculteurs victimes du dernier épisode de gel et de l'épizootie de grippe aviaire.

Nous avons pris nos responsabilités pour compléter, une fois de plus, des indemnisations de l'État manifestement insuffisantes.

En concertation avec Joël HOCQUELET et Marcel CALMETTE, nous proposons les mesures suivantes :

- concernant la crise aviaire, le Département abondera exceptionnellement le fonds social APRED de 50 000 € ; la MSA faisant de son côté un effort complémentaire de 75 000 €.

- s'agissant des suites de l'épisode de gel, Joël HOCQUELET, présent pour le Département à la réunion organisée par le préfet le 30 mai dernier, a fait état d'une liste de bénéficiaires potentiels au fonds d'urgence « gel 2022 » de 260 exploitants sinistrés.

Le Préfet ayant indiqué que l'Etat pouvait indemniser 160 exploitants, le Département pourrait accompagner les 100 dossiers restants, pour un coût à la charge du Département de 500 000 €.

Je précise que ces mesures ont été élaborées en totale concertation avec la Chambre d'agriculture, la profession et les organisations syndicales agricoles. Joël HOCQUELET pourra y revenir.

Pour autant, il est plus que jamais indispensable, au regard des conséquences du changement climatique, d'encourager, avec nos partenaires, le développement d'outils adaptés et innovants, permettant de prévenir et de limiter les dégâts aux productions agricoles plutôt que de procéder désormais régulièrement à l'indemnisation de dégâts subis.

C'est tout le sens de la mission d'information et d'évaluation sur l'évolution des politiques publiques d'accompagnement aux transitions agricoles que nous créons aujourd'hui.

Autre dossier qui avance bien, la reprise du Conservatoire végétal régional d'Aquitaine. L'offre de reprise déposée par l'association du Domaine de Barolle, que nous avons constituée avec la Région, a été validée par le juge-commissaire. Je remercie Danièle DHELIAS qui suit ce dossier complexe et qui devrait désormais aboutir assez rapidement.

Concernant le plan « Routes et déplacements du quotidien », Daniel BORIE y reviendra tout à l'heure, mais notre stratégie se déploie parfaitement. La concertation que nous avons lancée rencontre un véritable écho de la part des professionnels, des élus et des citoyens. De la même façon, j'ai saisi le Conseil Consultatif Citoyen pour qu'il puisse émettre une contribution sur ce plan. Je sais

qu'elle sera de qualité et, bien évidemment, nous la prendrons en compte dans la finalisation du schéma.

Toujours pour mémoire, le Département va réviser son Plan Départemental de l'Habitat afin d'affirmer de nouveaux objectifs pour la période 2023-2029. Pour cela, nous organisons en ce moment même des ateliers participatifs avec les EPCI. Christine GONZATO-ROQUES et Thomas BOUYSSONNIE ont déjà animé 6 réunions. La dernière aura lieu le 26 juillet 2022 pour la communauté de communes des Coteaux et Landes de Gascogne.

Nous allons aussi nous pencher sur la nouvelle politique d'aides financières aux communes et à leurs groupements. J'avais pris devant vous l'engagement de faire évoluer nos régimes d'aides pour les rendre plus efficients, plus en phase avec les besoins des communes et plus conformes à nos objectifs en matière de transition écologique et énergétique. Je salue les élus de la commission ad hoc qui ont fait un travail remarquable pour faire des propositions en un temps record. C'est la preuve que l'on peut mener à bien des réformes ambitieuses dès l'instant que l'on s'en donne les moyens et en cela, notre assemblée a su trouver un consensus constructif !

Ce « FACIL », Fonds d'Aide aux Communes et Intercommunalités Lot-et-Garonnaises, visera à la fois à mieux soutenir les communes et les EPCI pour assumer leurs charges de centralité, mais aussi à les soutenir plus efficacement pour la réalisation des équipements locaux. Pour ce faire, une enveloppe de 3 M€ sera prévue au Budget 2023 dans le cadre d'une autorisation de programme de près de 10 M€ sur 3 ans. Notre effort en faveur du bloc communal est ainsi en hausse de 20%. C'est, là aussi, un marqueur de nos priorités. Mais je le dis clairement, il serait irresponsable d'aller au-delà compte tenu des incertitudes budgétaires que j'évoquais en introduction.

Sur le volet des solidarités, cette Décision Modificative contient des mesures fortes dans plusieurs champs de nos compétences.

Tout d'abord, nous fléchons 10 M€ en faveur de la protection de l'enfance. On sait combien ce sujet est sensible et chaque retard accumulé se traduit par des conséquences extrêmement préjudiciables pour les enfants et leur famille. Aujourd'hui, nous nous donnons clairement les moyens de mieux protéger et de mieux accompagner les jeunes Lot-et-Garonnais. Christine GONZATO-ROQUES reviendra tout à l'heure sur la vingtaine de nouvelles actions prévues dans ce plan.

C'est ensuite l'adaptation de notre règlement départemental d'aide sociale pour mieux accompagner les bénéficiaires du RSA. Les droits et les devoirs des allocataires seront mieux formalisés afin qu'ils puissent pleinement bénéficier des dispositifs d'accompagnement que nous avons mis en place.

Ce sont enfin des mesures pour soutenir le pouvoir d'achat des familles, enjeu central aujourd'hui. Au niveau national une hausse de 5 à 10% des tarifs de la restauration scolaire se profile dans plus de la moitié des collectivités locales pour la prochaine rentrée à cause notamment de l'augmentation des coûts de l'énergie et des matières premières.

Dans la droite ligne de nos engagements électoraux, le Conseil départemental prendra le contre-pied de ces hausses attendues en réduisant à nouveau le prix des repas dans les collèges pour que chaque repas n'excède pas 2 €. Cette tarification sera par ailleurs étendue aux cités scolaires grâce à un accord « intelligent » que nous avons trouvé avec le Conseil régional.

Nous arrivons à tenir cet engagement grâce au programme « Du 47 dans nos assiettes » qui permet de maîtriser les coûts via les circuits courts et la réduction du gaspillage.

Il s'agit néanmoins d'un effort financier important. Mais diminuer le prix des repas des collégiens à 2 €, ce qui représente en moyenne 130 € par an pour un demi-pensionnaire, est une dépense que nous assumons totalement.

Pour le reste du volet éducatif, Valérie TONIN reviendra sur la mise en œuvre du plan collège doté de 77 M€ pour la période 2020-2025. Nous sommes tenus de l'actualiser pour tenir compte de l'inflation et nous devrons y intégrer la rénovation nécessaire du collège de Casseneuil.

Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, cette Décision Modificative n°1 s'inscrit dans un contexte particulier lié à l'inflation mais aussi aux incertitudes budgétaires qui planent sur les collectivités.

Vous le constatez tous les jours sur le terrain et les opérateurs privés nous le disent, les coûts des chantiers explosent partout. Nous devons regarder cette réalité en face.

De la même façon, nous ne savons pas quel sera demain le niveau de nos recettes et en particulier les DMTO. Le renchérissement du coût du crédit, prévisible à court terme, risque d'avoir des conséquences sur le marché de l'immobilier. Nous devons l'avoir en tête. A cela s'ajoute l'épée de Damoclès des 10 Md€ que j'évoquais tout à l'heure.

Pour autant, nous maintenons nos priorités, nous les renforçons même, là où c'est nécessaire. Cette Décision Modificative s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 4,5 M€. Je donne la parole à Christian DEZALOS pour nous en présenter les aspects budgétaires et financiers.

M. DEZALOS. – Merci, Madame la Présidente. Mes Chers Collègues, la première Décision Modificative de l'année intervient 4 mois après le vote du Budget Primitif. Elle constitue, vous le savez, une étape intermédiaire entre les crédits votés au Budget primitif et ceux qui seront nécessaires sur la totalité de l'exercice, au regard d'un contexte économique et politique particulièrement perturbé.

Cette Décision Modificative ne bouleverse pas les grands équilibres du budget. Que ce soit en investissement ou en fonctionnement, les nouveaux crédits sont financés par des recettes propres à chacune des sections. Les ajustements proposés concernent principalement les premiers effets de l'inflation, les mesures gouvernementales du Ségur pour le personnel de la filière socio-éducative et le soutien aux agriculteurs victimes des intempéries. Ces trois points expliquent près de 80% des dépenses proposées. C'est près de 3,3 M€ que nous avons inscrits à la DM1 pour y faire face. Il s'agit donc de mesures que nous ne pouvons anticiper au moment de la préparation budgétaire.

Alors que nous débattons aujourd'hui sur la DM1, il est plus que vraisemblable qu'avant la fin de l'exercice, l'accentuation de l'inflation et les prochaines décisions du Gouvernement nous amèneront à d'autres modifications budgétaires, ne serait-ce que pour prendre en compte la hausse du point d'indice de la Fonction publique annoncée ces derniers jours.

On mesure combien le budget départemental est en permanence malmené par les conséquences des crises nationales ou internationales que nous traversons. Un budget également impacté par des décisions gouvernementales qui nous obligent inlassablement à ajuster notre trajectoire financière. Nous attendons avec grand intérêt la première loi de Finances rectificative de 2022 qui sera examinée cet été par l'Assemblée nationale, ainsi que la loi de programmation des Finances publiques qui devrait être présentée à l'automne.

Plusieurs idées sont avancées : notamment l'encadrement du rythme d'évolution des dépenses de fonctionnement dans l'esprit du contrat de Cahors mais sur un modèle différent à cause de l'inflation, la fixation d'un objectif d'évolution du besoin de financement en investissement et/ou le plafonnement de la dynamique d'évolution de nos recettes. La contribution des collectivités territoriales au redressement des comptes publics s'imposera à nous. Il nous reste à connaître à quel niveau le Département y contribuera tant en dépenses qu'en recettes. Pour l'instant, c'est un champ d'incertitude.

Nous nous efforçons par conséquent, autant que possible, d'anticiper les conséquences de tous ces bouleversements sur le prochain budget. Au-delà de la hausse des charges de personnel liée

au point d'indice, le Département aura aussi à financer l'augmentation annoncée par le Gouvernement de 4% des allocations RSA.

Quant à l'inflation, qui selon les dernières prévisions de l'INSEE pourrait atteindre 7% à la fin de l'année, les efforts d'économie que l'on pourrait encore réaliser pour atténuer son impact sont sans commune mesure avec l'évolution actuelle des prix.

Aussi, comme l'avait annoncé la Présidente lors de la session du Budget primitif, je présenterai lors d'une prochaine commission des finances un point actualisé des nombreuses mesures qui auront des conséquences significatives sur le budget départemental. J'espère vivement qu'à la rentrée, nous aurons beaucoup plus de visibilité sur les efforts financiers que notre collectivité sera contrainte de réaliser afin de préparer le plus justement possible la DM2 et les prochains budgets.

Dans l'attente des résultats de cette réflexion, il vous est proposé les premiers ajustements du budget avec cette Décision Modificative n° 1.

Présentation d'un diaporama (cf page 79)

Quel volume ? Vous voyez à l'écran les principaux chiffres à retenir. Cette Décision Modificative s'équilibre à hauteur de 4,335 M€. Si nous sortons les écritures d'ordre, 400 000 €, le budget progresse de 3,935 M€, ce qui représente une variation de 0,8% du volume budgétaire initial. En fonctionnement, les recettes et les dépenses varient de 2, 06 M€. Quant à la section d'investissement, elle augmente de 1,875 M€. Le budget 2022 passe donc de 478,6 M€ à 482,5 M€.

Que contient cette DM1 ? En fonctionnement, comme évoqué en introduction, les principales propositions permettent de financer l'attribution de la prime de revalorisation dite de Ségur à hauteur de 600 000 €, somme complétée par 110 000 € par le budget annexe du foyer de l'enfance Balade. En outre, cette DM1 contribue à faire face à l'inflation, nous l'avons vu. Globalement, il est inscrit 550 000 € pour répondre à la hausse des dépenses énergétiques, chauffage, électricité et carburant, en espérant que cette enveloppe soit suffisante pour couvrir les besoins jusqu'à la fin de l'année.

Il s'agit également de compléter à la marge, à hauteur de 230 000 €, les dépenses des différents services et afin d'abonder le fonds départemental d'aide aux exploitants agricoles en difficulté dans le cadre de la grippe aviaire. Au total, cela représente 1,54 M€, financés par une inscription complémentaire de DMTO d'un montant équivalent.

Un petit zoom sur cette fameuse recette de DMTO, qui chaque mois ne manque pas de nous surprendre. Le bilan des 6 premiers mois est encore positif si on le compare à l'exercice 2021 sur la même période, et je rappelle que 2021 était une année tout à fait exceptionnelle avec 58 M€ de recettes de DMTO sur l'exercice 2021. Nous constatons aujourd'hui sur le premier semestre une variation de l'ordre de 20%, encore une fois, une progression dans le bon sens, positive. Par conséquent, il est proposé d'ajuster la prévision de cette recette en gardant bien à l'esprit ses très fortes volatilité et dépendance au contexte économique.

Je voudrais citer un article des Echos de la semaine dernière qui annonçait, je cite : « les premiers signes d'essoufflement du marché immobilier liés aux effets de la conjoncture ». Outre l'impact significatif de l'inflation sur le budget des ménages et sur la quotité disponible qu'ils peuvent consacrer au logement, la poursuite de la hausse des taux d'intérêt des crédits immobiliers pourrait conduire à une baisse du volume des ventes comprise entre 8 et 10% sur un an selon la Fédération nationale des agents immobiliers. Nous verrons donc bien à la fin de l'exercice. Je crois qu'il est très difficile de faire

des prévisions. Nous pensions en début d'année qu'il y aurait un fléchissement dès le premier semestre, cela n'a pas été le cas et tant mieux. Mais il est quand même vraisemblable que cette dynamique ne sera pas éternelle.

Au titre de l'investissement, les crédits nouveaux s'élèvent à 1,875 M€, hors mouvements d'ordre. 500 000 € sont destinés au soutien des exploitations agricoles sinistrées par le gel d'avril. 1,53 M€ répondent à l'augmentation des prix sur les marchés de travaux de voirie, notamment pour tout ce qui concerne les couches de roulement, l'augmentation du bitume, en résumé de tous les matériaux concernés par ces travaux de voirie. Enfin, 732 000 € d'opérations complémentaires sont affectés majoritairement aux routes.

Par ailleurs, la programmation de certains crédits de paiement du Budget primitif a été ajustée et cela se traduit par une baisse de 887 000 €. Ce sont des prévisions budgétaires qui sont simplement reportées sur l'exercice 2023. Ces dépenses sont principalement couvertes par un complément de dotation du fonds de compensation de TVA à hauteur de 1,68 M€, et très à la marge par un ajustement de l'emprunt d'équilibre à hauteur de 190 000 €, inscription sans conséquence sur les niveaux d'endettement de la Collectivité. Je vous rappelle à cet égard que nous avons prévu cette année encore un désendettement à hauteur de 11 M€. Je rappelle également, pour fixer les ordres de grandeur, que notre dette est aujourd'hui ou en tout cas au 1er janvier 2022, de 234 M€, que cette dette rapportée aux habitants s'élève à 690 € par habitant, alors que la moyenne de notre strate démographique se situe à 560 €.

S'agissant du budget annexe du Foyer départemental de l'enfance Balade, les inscriptions nouvelles s'équilibrent à 200 000 €. Pour plus de la moitié, elles financent les charges de personnel consécutives à la prime Ségur. Pour le reste, il s'agit de crédits complémentaires liés à l'inflation ainsi qu'aux dépenses de relogement des enfants et adolescents pendant les travaux de réhabilitation du foyer.

Encore une fois, je veux répéter que nous sommes dans un contexte largement incertain, avec une évolution des dépenses en grande partie indépendante de nos décisions, donc subies, et avec des recettes fortement dépendantes du contexte économique.

L'ADF, dans un de ses derniers communiqués, exprime le souhait que le Gouvernement se rapproche des élus locaux en passant d'une logique d'information à une démarche de co-construction. La logique du fait accompli ayant atteint ses limites, dit l'ADF, celle-ci demande expressément un changement de méthode de travail avec l'État. Nous ne pouvons qu'adhérer à cette attente de nouvelles relations financières entre l'État et les collectivités territoriales. Je vous remercie.

M. CHOLLET. – Madame la Présidente, Chers Collègues, je ne peux commencer mon propos sans évoquer comme vous les élections législatives qui font date, effectivement, dans la vie politique de la France en accouchant d'une majorité présidentielle uniquement relative, fait unique depuis l'instauration en 2002 du quinquennat.

La crise de la représentativité avec des citoyens qui se sentent de moins en moins représentés par leurs élus a fait des abstentionnistes, malheureusement, le premier parti de France. Ceci nous oblige à revoir sur la forme les rendez-vous démocratiques et sur le fond, la mise en valeur de la démocratie, qui doit impérativement se régénérer, à l'heure où les régimes autoritaires envahissent leur voisin comme en Ukraine et peut-être demain à Taiwan.

Les Français nous ont envoyé un message clair, imposant par leur vote l'équivalent d'un scrutin à la proportionnelle, dessinant ainsi une représentativité plus adaptée à la réalité politique nationale. C'est la différence majeure entre scrutins nationaux et élections locales, où les choix se font sur un bipartisme gauche/droite plutôt rassurant, alors que l'équation nationale, elle, a vu émerger trois blocs inédits.

Cette nouvelle configuration politique nous oblige à une certaine lucidité face à cette nouvelle réalité mais aussi à de l'humilité devant cette exigence de consensus, tant attendu par nos compatriotes, au risque de bloquer notre pays.

La montée de positions radicales, quelles qu'elles soient, ne nous oblige pas à désigner du doigt des boucs émissaires mais à revoir notre copie, chacun dans son rôle. Tous responsables et tous coupables, élus que nous sommes, aussi bien locaux que nationaux, de ne pas avoir su répondre aux attentes de nos compatriotes.

Comme vous, nous avons entendu la colère des Lot-et-Garonnais, les angoisses liées au pouvoir d'achat, aux retraites, le sentiment d'abandon face au délitement des services publics, notamment les écoles et la santé, la fracture numérique. Nous avons aussi constaté une fracture territoriale terrible, avec le recul des services publics en zone rurale : des écoles, certes, mais aussi de La Poste et des services judiciaires, de la présence policière, ainsi que la démographie médicale catastrophique, symbole de la rupture du lien entre l'usager et le système de santé.

Le sentiment d'être oublié, oublié par les métropoles qui ont accaparé les forces vives, laissant les départements ruraux comme le nôtre à leurs difficultés graves, en accusant en plus leurs habitants de prendre leur voiture pour aller travailler.

La politique, ce n'est jamais des mathématiques. Des retraits de candidats durant l'entre-deux-tours, même s'ils sont louables, n'expliquent pas à eux seuls les résultats du deuxième tour. C'est aussi la mobilisation des élus locaux, et notamment à Agen et à Nérac, qui a permis de sauver un seul candidat républicain sur la 1ère circonscription. Les consignes de vote ne sont plus respectées. Le premier report quand son candidat a été éliminé au premier tour, se fait vers l'abstention et les restes se font dans tous les sens, selon les territoires. Il est très difficile d'avoir une analyse claire sur les mécanismes de report de voix qui semblent multifactoriels. Qu'on le veuille ou pas, c'est la vérité, le RN, malheureusement, devient le premier parti d'opposition en France et le Lot-et-Garonne envoie à l'Assemblée Nationale deux députés sur trois du parti d'extrême-droite, confirmant ici son enracinement, même en Marmandie.

De notre côté, nous restons fidèles au cap républicain, illustré remarquablement par Jacques Chirac, pour lequel tout dans l'âme de la France dit non à l'extrémisme. Aujourd'hui, face au risque de voir émerger dans les années à venir des forces politiques encore plus radicales que celles que nous combattons ensemble et au-delà de tout clivage politique, il faut changer de méthode en apportant des réponses claires et pragmatiques aux préoccupations des Lot-et-Garonnais, en phase avec les zones de précarité, bien sûr en quartiers prioritaires de la ville, mais aussi connectées aux nouvelles poches de vulnérabilité dans les zones périurbaines et bien sûr rurales.

Nous vous proposons, Madame la Présidente, Chers Collègues, au-delà de tout clivage politique, de mettre en place une commission pour répondre à ce nouveau défi démocratique et rebâtir ensemble un nouveau pacte républicain départemental.

Le point essentiel de cette DM1 est pour nous la nouvelle politique d'aide financière aux communes et à leurs regroupements. C'est une demande forte de notre groupe, exprimée lors du BP et nous nous réjouissons que la majorité départementale soit à l'écoute de son opposition constructive. Je salue aussi comme vous la qualité des travaux de la commission de réforme des régimes d'aide aux communes et les échanges intéressants avec les élus et les services.

Nous validons les deux grands piliers de ce projet, à savoir la création d'un fonds d'aide pour les équipements structurants de centralité et du fonds d'aide pour les équipements locaux, et l'abrogation des 16 régimes à partir du moment, et nous voulons le souligner, où les nouveaux critères seront vraiment validés, après discussion, bien sûr. N'allons pas trop vite aussi.

Cependant, il y a pour nous une divergence majeure, à savoir que les masses financières mises en jeu sont largement insuffisantes. Aux 2,5 M€, vous ajoutez les 500 000 € prélevés sur le Budget participatif, utilisant la règle d'or « je ponctionne là ce que je donne ici », à laquelle, honnêtement, vous ne nous avez pas habitués, même en temps de tempête financière. Au passage, le message après un rabot de 50% n'est pas clair sur la dynamique participative, surtout dans ce contexte de crise démocratique.

Il manque pour nous de manière claire le régime des grands équipements, structurants, de rayonnement régional ou national que vous avez supprimé. C'est le troisième étage, pour nous indispensable, de cette fusée que nous vous proposons de restaurer. Ce troisième étage a été utilisé pour la voie verte, pour la base du Temple-sur-Lot, pour le stade Armandie. Il doit être réparti équitablement sur le plan géographique et sur le mandat, et peut-être remodelé, bien sûr après discussion avec les services et les élus au sein de la commission.

Tout ceci reste bien inférieur aux Départements de la même strate que la nôtre, comme le Département des Deux-Sèvres qui consacre 45 M€ au développement des projets locaux entre 2020 et 2026, soit l'équivalent d'une année entière d'investissements, qui est un critère intéressant, quantitatif, que l'on serait en droit de retenir. Sur les 6 ans de mandat, ce Département consacre 45 M€ d'investissement par an et au moins une année va aux projets locaux, c'est-à-dire vers les communes.

Je pense au Département de l'Allier qui lui a dépensé pour sa politique de soutien aux projets des communes 70,5 M€ entre 2016 et 2021.

Bien sûr, nous en avons parlé en commission, il y a des motifs d'inquiétude. Vous avez cité, je ne vais pas y revenir, l'incertitude globale, la hausse possible aussi des allocations individuelles de solidarité, le dégel du point d'indice des fonctionnaires, le coût des matières premières, les marchés à la hausse et la participation des collectivités locales à la prise en charge de la dette publique, sensiblement aggravée par la crise sanitaire et la crise géopolitique actuelle, ce sont les 10 Md€ dont vous parlez.

Cependant, pour nous, les compétences du Conseil départemental se tiennent sur deux jambes. Je suis très attaché aux deux jambes. Le privé, le public. Pour le Département, il y a les solidarités humaines, fortes, et les solidarités territoriales qu'il ne faut pas oublier. Dans la mesure où le budget 2022 s'établit à 478 M€, nous vous proposons un geste fort qu'attendent les maires : atteindre le cap symbolique des 1% de solidarité territoriale en passant ainsi l'aide aux communes de 3 M€ à 4,78 M€. Nous augmenterions ainsi l'aide aux communes de 1,78 M€ par an de plus que ce que vous proposez, afin de se rapprocher sur 3 ans des 15 M€ et non pas des 10 M€ que vous proposez.

Plusieurs raisons justifient pour nous cette proposition qui n'est pas dispendieuse mais indispensable au contexte actuel. Tout d'abord, les transactions immobilières, vous en avez parlé tous les deux, ne cessent d'augmenter. Le Conseil général de l'environnement et du développement, le CGECDD, constate que la barre des 10 000 ventes immobilières a été franchie au mois de mars 2022 en Lot-et-Garonne. 10 005 exactement.

L'année 2023 sera aussi riche en DMTO, si ce n'est plus, que cette année. Rappelez-vous bien les 8,9 M€ de recettes non prévues, dont notre collectivité a bénéficié en 2021. De plus, deuxième argument, c'est moins que l'enveloppe de précaution que vous avez gelée cette année, les 5 M€, et bien sûr moins que la DM1 d'aujourd'hui qui est inférieure à 1% du budget et, comme l'a souligné le président Christian DEZALOS, cela met en évidence la forte stabilité financière actuelle.

Indispensable enfin, et je fais allusion à la première partie de mon propos, au regard du contexte et de la poussée toujours plus forte de l'abstention et du vote Rassemblement National en ruralité, où les habitants se sentent délaissés par les pouvoirs publics. C'est le moment pour nous d'accompagner les projets structurants qui peuvent y éclore avec un effet levier dans une conjoncture où effectivement, la pérennité des financements est de plus en plus remise en question.

C'est du reste le sens du plan Marshall du président de l'ADF, François SAUVADET, pour la ruralité qu'il appelle de ses vœux.

Vous l'avez dit vous-même au sein de la commission, l'État est à la première place du soutien financier au bloc communal, avec des aides qui ont triplé en 9 ans. Le Conseil départemental doit conserver son rang et redevenir un aménageur de notre territoire. Ainsi, parce que ce sujet est trop important et décisif, qu'il engage l'avenir des territoires, nous vous demandons premièrement d'augmenter le nombre de conseillers départementaux dans cette fameuse 10e commission. Vous avez proposé une équipe de football à 11, 6 plus 3 plus 1, plus 1, et nous vous proposons de passer à l'équipe de rugby, à 15, toujours avec une majorité départementale. Nous pourrions faire 8 pour la majorité départementale, 5 pour 100 % Lot-et-Garonne, 1 pour Démocratie citoyenne et 1 pour Les 47.

Augmentons donc cette commission parce que c'est très important. Il ne faut pas partir avec une commission trop faible en nombre. Les élus doivent être présents et l'équité territoriale nous semble fondamentale.

Deuxièmement, il faut réunir sur ce sujet majeur pour nous, la Conférence des territoires en concertation avec toutes les associations : les associations des maires ruraux, des maires du Lot-et-Garonne, des EPCI ruraux mais je ne doute pas que vous le ferez. Cela permettra d'élargir la discussion aux principaux intéressés qui ont, eux aussi, leur mot à dire sur la réforme de l'aide aux communes qui les concerne en premier lieu.

D'autres sujets ont attiré notre attention sur cette DM1, notamment la stratégie de prévention et de protection de l'enfance, ainsi que les plans départementaux de l'habitat, de l'insertion et l'inclusion numérique. Inclusion numérique qui a suscité chez nous le dépôt d'une motion dont nous débattrons, je vous remercie.

M. DELBREL. – Madame la Présidente, Mes chers collègues, futurs vacanciers ou pas, Ma chère Marie-Laure GRENIER, très heureux de te revoir parmi nous.

Les mois de Juin et de Juillet sont traditionnellement ceux des DM. Et le cru 2022 n'échappera pas à la règle.

Mais il y a Décision Modificative et Décision Modificative.

Celle qui nous rassemble, ce jour, sera on le sait adoptée et votée à une large majorité et peut-être même à l'unanimité tant cette étape budgétaire, souvent nécessaire, permet simplement d'ajuster à la marge les prévisions du budget, en dépenses comme en recettes, sans modifier les grands équilibres du BP, voté ici même, en mars 2022. Et de mémoire, sans le moindre vote « contre » !

Il y a aussi eu une autre Décision Modificative mi-juin, votée elle aussi à la majorité. Et celle-là nous interpelle. C'est le peuple lot-et-garonnais qui en a décidé ainsi. Et il est souverain sur ses terres, quand bien même un sur deux, malheureusement, ne s'est pas déplacé dans les urnes.

Cette DM, aussi brutale qu'inattendue, est venue chambouler le paysage parlementaire de notre Département. Qui aurait pu imaginer, une seule seconde, ne serait-ce qu'au sortir de la dernière Présidentielle, que notre Lot-et-Garonne accoucherait de deux députés du RN. Deux sur trois ! On a même frôlé le grand chelem, avec trois députés « Rassemblement National » en Lot-et-Garonne !

Mais le peuple s'est exprimé. Il a voté. La démocratie a parlé. On ne peut que féliciter les trois heureux élus, élus démocratiquement.

La colère, froide et intérieure, qui m'habitait le soir des résultats est retombée. La désillusion et l'incompréhension ont laissé place à la réflexion. Aux tentatives d'explication aussi. Nous avons beaucoup échangé avec Clarisse MAILLARD sur le sujet. Et nous vous livrons, aujourd'hui, sans filtre

ni tabou, le fond de notre pensée commune. Ce n'est peut-être pas le moment mais notre envie d'en parler était trop forte. Comme une thérapie pour chasser les démons et autres tentations du diable. Amen !

Ce 19 juin 2022 restera gravé dans notre mémoire. Comme une heure vraiment sombre de notre histoire. A titre personnel, je me souviens encore, ce dimanche soir, peu après 19 heures, quand à la salle des fêtes, devant une centaine d'administrés, il a fallu annoncer les résultats du deuxième tour des élections législatives. Annoncer qu'à Pont-du-Casse, ville où il fait bon vivre, ville où le quotient fiscal est largement supérieur à la moyenne nationale, ville qui dispose de 35 professionnels de santé dont 6 généralistes libéraux, de nombreux commerces de proximité, et plus de 100 entreprises, annoncer qu'à Pont-du-Casse, le RN a fini devant. De trois voix certes, mais devant le député sortant. Inimaginable. Insupportable. Et pourtant…

Je sais que dans cet hémicycle, d'autres que moi, évidemment, ont vécu la même mésaventure.

Mais il a fallu se ressaisir très vite, le soir de l'annonce. Eviter d'avoir l'air morose en public. J'ai vu des sourires face à moi. Des gens presque heureux. Ceux qui votent pour le RN ne se cachent plus. Et je me suis dit que, sur la centaine de personnes présente, la moitié, du coup, avait sans doute, peut-être, sûrement, voté « Bleu Marine ». Mais comment en sommes-nous arrivés là ? La faute à qui ?

Nous, élus de la République, avons tous forcément une part de responsabilités. Mais la plus grosse revient à ceux qui nous gouvernent et à ceux qui nous ont gouvernés, tous bords politiques confondus, depuis plus de 30 ans. Le président Emmanuel Macron, qui est aujourd'hui aux commandes du paquebot France, est forcément responsable. Et même coupable. Il a participé activement à l'éclosion des extrêmes. Sa verticalité, son arrogance, son côté jupitérien ont fait le reste. Et je le dis avec d'autant plus de facilité, qu'en 2017 comme en 2022, j'ai voté pour lui. Il était le seul, à mes yeux, à avoir la stature présidentielle. Mais son comportement et l'image qu'il renvoie agacent et irritent profondément. Il y a les déchus de la Macronie, nous faisons partie des déçus. Oui des déçus de la Macronie. Et ils sont de plus en plus nombreux. Le dernier scrutin l'a rappelé.

Notre président, mais aussi Jean-Luc Mélenchon et Eric Zemmour ont fait le lit de Marine Le Pen. Tous ont fait du Marine Le Pen sauf elle. Et ils l'ont rendu, du coup, presque sympathique. Et le presque est presque de trop. Pire, ils l'ont rendu audible alors qu'elle ne disait plus rien, sinon quelques tirades sur le pouvoir d'achat. Les gens ont complètement zappé son fonds de commerce, ses pensées nauséabondes, ses références historiques et ses valeurs. L'agressivité et la haine véhiculées par la France Insoumise ont fini le travail.

Et le pire du pire, c'est qu'ils ont aussi réussi le tour de force, tous les trois, de banaliser le vote Rassemblement National, de faire exploser en plein vol le front républicain et d'envoyer à l'Assemblée Nationale des personnes qui n'ont aucun ancrage territorial (hormis leur domicile) et aucun mandat politique local.

Chapeau bas Messieurs !

Oubliée, pas écoutée, peu considérée, la ruralité a envoyé un message fort. Et lourd de sens. En Lot-et-Garonne comme ailleurs. Sera-t-il au moins entendu ? Il le faudra, sinon en 2027…

Ce scrutin, qui renferme en lui plein d'enseignements, aura au moins un vrai mérite, celui d'offrir à notre Assemblée Nationale un visage qui reflète plutôt bien l'équilibre entre les différents courants. Ou comment mettre une dose de proportionnelle sans proportionnelle ! Notre Président est décidément formidable. Et si cette absence de majorité absolue était une chance pour la France ? J'aurais tendance à la croire.

Soyons francs, ce qui s'est passé entre les deux tours, entre débranchement automatique depuis Paris, faux désistement, vrai ralliement, absence de débat, alliance bancale, populisme « à deux balles », n'a pas donné envie aux nombreux abstentionnistes d'aller voter pour le match retour. Car, c'est là qu'est l'os. Le plus gros parti de France s'appelle aujourd'hui l'abstention. Elle s'amplifie inexorablement au fil des scrutins sans que personne ne bronche. Comment capter la tranche des 18-35 ans qui snobe les isoloirs ? Ce combat nous oblige, nous, élus de la République. C'est aussi l'autre grande leçon de ces élections législatives. A bon entendeur, salut…

Revenons à nos plates contrées lot-et-garonnaises. On aurait bien voulu vous parler, ce matin, de ce voyage d'études œnologiques en Alsace chez nos amis du Haut Rhin. On aurait bien voulu aussi revenir sur le formidable succès de la 25e édition du Garorock et ses 150 000 festivaliers en quatre jours. Vous dire combien nous sommes fiers d'être Lot-et-Garonnais. On aurait bien voulu également s'arrêter sur la modification du Règlement départemental d'aide sociale (RDAS). On aurait bien voulu enfin se féliciter du déploiement des infrastructures numériques dans notre beau Département, mais le temps qui nous était imparti est révolu.

Juste quelques mots pour finir pour saluer la nouvelle politique d'aides financières aux communes, impulsée par notre vénérable institution. Appelé de nos vœux, ce nouveau régime va donner une vraie bouffée d'oxygène aux collectivités, qui se demandent encore à quelle sauce elles vont être dévorées à la rentrée, entre la flambée des coûts de l'énergie et la baisse annoncée des dotations étatiques pour réduire la dette abyssale du pays. Décidément les temps sont durs. Et ça devrait malheureusement durer…

M. DUFOURG. – Merci de me donner la parole, Madame la Présidente. Bonjour à toutes et à tous. Je voulais juste revenir un peu sur certains points relatifs à la crise que nous subissons tous : gilets jaunes, grippe aviaire et tout ce qui relève aujourd'hui de la guerre en Ukraine. Je constate que le peuple est un peu perdu mais que beaucoup ont osé se présenter à des élections législatives, présidentielles.

Je remercie ceux qui ont eu le courage de se présenter aux élections législatives. Ce n'est pas un déshonneur, malheureusement, d'avoir été battu cette fois. Ce sera peut-être pour la prochaine fois. On s'apercevra peut-être que c'étaient les personnes pour qui il fallait voter. Nous ne pouvons pas nous avancer. C'est comme pour nous, lorsque nous avons été élus, nous avons essayé de faire pour le mieux. On pense avoir beaucoup d'influence en disant : « quand je serai élu, je ferai ceci, je ferai cela » mais la loi nous rappelle que l'on ne fait pas ce que l'on veut.

Respectons tout le monde, respectons-nous et travaillons tous ensemble.

Le problème d'aujourd'hui, c'est surtout l'économie. Cette guerre nous amène à des difficultés, qui ne sont pas justifiées. L'Ukraine, je connaissais mais je ne pensais pas que cela représentait le monde entier. C'est un peuple courageux, nous voyons bien que les hommes restent et que les femmes sont protégées. Nous les accueillons, ce qui est respectueux pour eux, d'ailleurs. C'est un peuple courageux mais ils ne produisent ni tout ce que l'on mange, ni tout ce que l'on achète.

Je pense qu'il y a de l'abus. Nous, simples conseillers départementaux, et peut-être les futurs députés, ne sommes pas responsables de tout cela. Maintenant, la population subit de gros dégâts journalièrement et pour le pouvoir d'achat, que nous essayons de rattraper au niveau de l'instance, il n'y aura jamais assez d'argent. Il faut donc moduler notre budget. Je n'ai pas de fonction pour dire qu'il faut faire plus pour les uns ou pour les autres, il faut que tout le monde s'en sorte.

Aujourd'hui, concernant l'huile, nous savons que le tournesol est juste en fleur, qu'il y avait l'an dernier du tournesol en France et qu'il y a encore des stocks dans les silos, qui ne sont pas achetés par les coopératives. Il existe une sorte de marché noir parce qu'il y a une guerre à proximité, qui n'est pas sur notre territoire. Je trouve tout cela aberrant.

Les agriculteurs aujourd'hui vendent tout de même la tomate entre 0,60 € et 0,80 € alors qu'elle est à 3 € ou 4 € à l'étalage. Là aussi, il y a de l'abus parce que les uns ne s'en sortent pas avec le chauffage, qui va être extrêmement cher cette année au niveau du gaz, pour ceux qui ont des hors-sol.

Pour la pomme de terre qui commence, les prix ne sont pas mirobolants et il y a une petite demande. On ne sait donc pas trop ce que cela donnera. Ce n'est donc pas une pénurie mais une pénurie organisée.

C'est la même chose pour le bâtiment. Comme on produit moins de choses en France, on achète et il y a donc des retards sur les commandes parce que c'est cher. Des travaux ne vont pas se terminer. En ce qui concerne le réseau routier, c'est dramatique parce que nous avions lancé une bonne politique de rénovation sur le département mais nous ne savons pas si nous pourrons tenir tous les projets avancés par rapport aux augmentations. Je veux bien que l'essence soit chère, mais nous ne nous servons pas qu'en Ukraine là non plus. C'est la mondialisation qui fait cela et qui provoque tous ces dégâts.

Des personnes m'ont contacté au sujet du « 47 dans nos assiettes » qui a été voté par nous tous et qui est un bon principe avec des produits locaux. Comme c'était hier, je n'ai pas fait de courrier et je n'ai pas consulté Monsieur le Président de la commission Agriculture et Forêt, mais ce n'est pas grave, parce que c'est peut-être un dossier à voir. Il s'avère qu'elles veulent elles aussi une augmentation du prix du cochon qu'elles vendent à notre structure, ce qui leur est refusé. Il leur faudrait une augmentation de 0,30 €/kilo. Ce serait refusé, je ne sais pas trop par qui. Pas par les conseillers, c'est sûr. Mais il y a un intermédiaire au milieu. Elles ont 6 € de bénéfice par cochon. C'est donc à voir et à développer pour répondre à leur inquiétude parce que je sais que ces personnes sont très excitées avec la chaleur et il faudrait essayer de moduler, de revenir vers elles.

C'est tout en ce qui me concerne, j'en reste là et je vous remercie de m'avoir donné la parole et de m'avoir nommé secrétaire de séance aujourd'hui.

J'ajoute que l'Alsace est un très beau pays et que nous y avons été très bien reçus. Tant mieux pour ceux qui y sont allés. Pour les autres, ce sera la prochaine fois.

M. DEZALOS. – Madame la Présidente, Mes chers collègues,

Nous voici réunis, comme tous les ans, pour débattre et délibérer en session sur un certain nombre de rapports dont la traditionnelle Décision Modificative N°1. Et, sans doute, chacun aura-t-il à cœur de mettre en avant son souci légitime d'une gestion avisée de notre collectivité départementale.

Cependant, croyez-vous que nous pourrions faire l'impasse sur ce qui s'est passé ici, en Lot-et-Garonne, le dimanche 19 juin 2022 ? Un évènement inédit, dans notre bonne vieille terre radicale, comme un coup reçu à l'estomac et un sentiment amer de gueule de bois le lendemain : l'élection de deux députées d'extrême-droite sur trois, deux députées du RN ! Un évènement historique et peut-être prévisible, hélas !

Cela mérite quand même que nous nous interrogions sur ce qui nous a conduits à cette situation. La Présidente nous y a invités à juste raison et les 3 présidents de groupe qui viennent de s'exprimer s'y sont employés. Car nous ne sommes pas seulement des élus gestionnaires d'une collectivité territoriale. Nous sommes aussi tous, avec nos différences, nos divergences, nos sensibilités, des élus politiques porteurs de valeurs, de principes, de convictions, d'engagements.

D'abord, soyons clairs, nos trois députés ont été élus démocratiquement. Personne ne peut remettre en cause la liberté de choix des électeurs. C'est le fondement même de notre démocratie et il n'y a pas d'ambiguïté là-dessus. En revanche, les élus politiques sont responsables des choix qu'ils expriment ou pas dans une situation politique donnée. Le 12 juin 2022, au soir du 1er tour des

Législatives en Lot-et-Garonne, il y avait bien évidemment des positions à affirmer. Certains l'ont fait, courageusement, particulièrement Maryse Combres qui était qualifiée pour le 2ème tour dans la 1ère circonscription et qui pourtant s'est désistée en vertu d'un principe que d'aucuns considèrent sans doute comme obsolète, sauf quand ils sont susceptibles d'en bénéficier, je veux parler du front républicain.

Ces élections ont été, à cet égard, des révélateurs au niveau local. Et je me réjouis des propos qui ont été tenus devant moi par les responsables de groupes. Certains se sont réfugiés dans le silence qui, en l'occurrence, est un acte éminemment politique. D'autres ont préféré pratiquer l'irresponsabilité consistant à mettre un signe égal entre la Gauche et le Rassemblement National. Ceci aura contribué à installer le RN dans deux circonscriptions sur trois en Lot-et-Garonne. Ceux qui ont cru se sauver par de petits calculs court-termistes seront battus demain par l'extrême-droite qu'ils auront contribué à installer. Comme l'écrivait Pierre Daninos : « ils étaient au bord de l'abîme mais depuis, ils ont fait un grand pas en avant ! ».

Cela fait des années que les territoires non métropolitains alertent l'Etat et les gouvernements successifs sur les difficultés de la ruralité. L'Etat est resté sourd et a déserté petit à petit nos territoires, à coup de fermetures, ici d'une trésorerie, là d'un service d'urgence, plus loin d'un bureau de poste.

Dès lors, comment s'étonner de la colère et du dépit qui s'expriment aujourd'hui ?

Le Département prend ses responsabilités, à sa mesure et avec ses moyens. La session et la commission permanente qui va suivre en sont l'illustration. Je pense bien sûr à l'aide que nous allons apporter aux agriculteurs victimes du gel ou encore à notre contribution au fonds départemental d'aide aux exploitations en difficulté pour soutenir les éleveurs touchés par la grippe aviaire.

Nous déployons des politiques de proximité et nous nous sommes engagés comme la collectivité du « dernier mètre ». Nous allons le voir avec la refonte de nos régimes d'aide aux communes qui vont nous permettre d'aller au plus près des besoins des Lot-et-Garonnais, en exerçant pleinement notre mission de solidarité territoriale. Je suis sûr que la Présidente aura à cœur de répondre à toutes ces sollicitations, à toutes ces propositions faites par les représentants des groupes de cette l'Assemblée en matière de moyens, de composition de cette fameuse 10e commission.

La question du pouvoir d'achat, si pressante aujourd'hui, la Majorité départementale l'a portée durant la campagne électorale de 2021. Et je veux rappeler qu'à ce moment-là, nous n'étions pas forcément suivis par tout le monde et, en tout cas, à notre échelle, nous y avons répondu en plafonnant à 2 € le prix du repas des collégiens.

Mais nous ne pourrons pas faire face seuls, notamment concernant la démographie médicale. L'Etat doit venir en soutien de tous les territoires et dans ce domaine agir vite et fort. Le Lot-et-Garonne, de façon transpartisane, a apporté sa contribution dans ce débat. J'écoutais ce matin sur France Inter le nouveau Ministre de la Santé qui, de mon point de vue, a marqué un volontarisme certain. Il a toutefois déjà esquissé des réponses concernant notamment les déserts médicaux qui ne vont pas forcément dans le sens des suggestions que nous avons pu avancer. Je note d'ailleurs qu'aucun des trois députés élus n'avait jugé utile de se positionner sur l'appel que nous avions lancé à tous les candidats.

Il appartient désormais au Président de la République d'entendre le message qui lui a été adressé. Si le retour de la ruralité dans les délégations ministérielles constitue un signal positif, la nomination à ce poste d'une vice-présidente de métropole entretient pourtant le doute.

M. CALMETTE. – Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, Mes Chers Collègues. Madame la Présidente, vous avez dans votre propos introductif regretté l'arrivée de députés RN dans le département et je m'associe pleinement à votre regret.

Je voudrais porter mon propos en tant que fils de résistant, moi qui ai tant entendu dans ma maison familiale, et je le dis avec émotion, comment l'extrême droite a pu s'installer en Europe, élue très démocratiquement, avec le soutien des conservateurs, comment cette extrême droite a mis toute l'Europe à feu et à sang, a envahi notre pays. Je tiens à rappeler combien dans ma famille j'ai maintes et maintes fois entendu mes parents, des amis, me supplier, nous supplier de tout faire pour éviter le retour de l'extrême droite, pour éviter que ce danger réapparaisse, pour éviter que l'histoire se répète.

Et pourtant. Pourtant, je pense que nous avons fait le constat de l'arrivée de deux députés RN dans le département, nous le regrettons, nous devrions le regretter plus fermement, fortement que nous ne le faisons encore ce matin.

J'ai constaté que des leaders départementaux ont encouragé la multiplication des candidatures et par là même la dispersion des voix, notamment en Villeneuvois et nous avons vu quel en a été le résultat et le choix qui a été fait au deuxième tour.

J'ai constaté que des leaders ne se sont pas exprimés pour contrer avec fermeté, avec énergie l'élection des députés RN et les dangers que cela représente. Ils n'ont pas appelé au front républicain, pas toujours, ils ont participé au maintien d'un troisième candidat à Marmande. Je constate que par cette complicité passive ou active, oui, le Rassemblement National a pris pied dans notre département.

Aujourd'hui, je dois faire le constat, vous l'avez dit, Pierre CHOLLET, que les électeurs sont libres, mais que les leaders départementaux doivent pouvoir intervenir et dire quel est le sens de l'histoire. Et vous l'avez dit, Pierre CHOLLET, le retrait est courageux, la responsabilité de Maryse COMBRES a permis de sauver de quelques voix – de quelques voix – le député dont nous ne partageons pas forcément toutes les convictions, c'est justement la richesse de notre monde politique. Mais cela a sauvé un député républicain en Lot-et-Garonne.

À cet instant, je pense que de grands résistants qui se sont engagés au péril de leur vie et qui ont donné leur vie, doivent par moments maudire ceux qui ne se sont pas exprimés et ceux qui ont ainsi, peut-être, un peu, mais si peu soit-il, c'est là toute la responsabilité, contribué à la montée de l'extrême droite.

Je salue, une fois n'est pas coutume, la prise de position de Monsieur Jean DIONIS DU SEJOUR qui est intervenu autant qu'il a pu, certes à mon avis un peu tard, mais quand même, son engagement doit être salué parce qu'il a vraiment été d'une position très claire à ce moment.

Pardonnez-moi pour mon émotion, je vous remercie de votre attention.

Mme MESSINA-VENTADOUX. – Merci, Marcel, pour ce témoignage effectivement très émouvant.

Je voudrais revenir sur certains points, et tout d'abord rapidement sur la diminution du Budget participatif qu'a souligné Pierre CHOLLET, invoquant notamment la crise démocratique. Je voudrais lui rappeler qu'initialement, vous vous êtes interrogés collectivement sur le bienfondé de cette démarche de démocratie participative à travers son financement. Ce qui est assez incohérent. Cette démarche a l'honneur d'exister au travers de son Conseil consultatif citoyen et son Budget participatif et à faire diminuer l'abstention, aussi, je l'espère. Je pense donc que c'est une démarche à saluer.

Deuxième point : les élections. Effectivement, après la sidération, la colère, nous devons affronter cette situation et travailler de plus en plus vite, de mieux en mieux, parce que nous avons effectivement à affronter l'abstention qui est le grand gagnant, je crois, mais aussi affronter le Rassemblement National. J'ai entendu par Monsieur Christian DELBREL que Jean-Luc MELENCHON et Éric ZEMMOUR ont fait du Marine LE PEN, ce qui me choque. Honnêtement, la NUPES est un rassemblement de gauche, avec des propositions de progrès et d'humanisme. Alors j'aimerais que l'on

me dise en quoi Éric ZEMMOUR ou en quoi Madame LE PEN ont des propositions de ce type. C'est la première chose.

Ensuite, je partage les propos tenus par Pierre CHOLLET sur la lutte contre les extrêmes, effectivement, nous devons être très clairs. Je suis d'accord là-dessus et je crois que cette clarté nous honore et permet de diminuer l'abstention. Elle permet d'éviter la confusion et d'être clair. Seulement, même si nous ne sommes pas possesseurs des voix des électeurs, nous, comme le disait Marcelle CALMETTE, nous sommes responsables en tant qu'élus politiques et nous nous devons d'éduquer les abstentionnistes, de leur dire ce qui est blanc, ce qui est noir, ce qui est gris. Et certains d'entre vous ont eu un silence assourdissant entre les deux tours et je salue moi aussi la position de Jean DIONIS DU SEJOUR. Je crois que tout cela crée la confusion.

Nous devons être clairs sur ce qui est républicain et démocratique et sur ce qui ne l'est pas. La Gauche a toujours été claire dans ces situations. Vous, vous ne l'avez pas été pour certains d'entre vous, et je le regrette sincèrement.

M. DEVILLIERS. – Madame la Présidente, Chers Collègues, j'entends tout ce qui est dit depuis tout à l'heure et je voudrais apporter, non pas une contradiction avec ce qui a été dit parce que je pense que chacun est légitime dans ses propos, mais un sentiment personnel sur le sujet.

Tous nos débats sur la Droite, la Gauche, qui a raison, qui a tort, cela s'adresse aux électeurs qui votent. Or notre problématique, je crois que cela a été souligné par Christian DELBREL et par d'autres, c'est l'abstention. Et cette abstention, toutes les consignes de vote ne la feront pas changer. Je pense que c'est justement notre rôle d'élus locaux que d'intervenir, d'agir au quotidien dans la vie des gens pour justement leur montrer que la politique, cela sert à quelque chose.

Nous entendons depuis tout à l'heure, que l'État se désengage, que les services publics sont en train de mourir. Ce n'est pas vrai. Nous avons effectivement eu à un moment une baisse de l'activité des services d'État dans nos territoires, c'est incontestable, mais depuis et je rappelle que vous l'inscrivez dans votre délibération, l'État a multiplié par quatre son soutien aux collectivités, il est devenu le premier investisseur aux côtés des collectivités. Je pense que pour le coup, c'est du macronisme quelque part, si je voulais faire un peu de politique.

Mais ce n'est pas le débat que de sauver le Gouvernement ou l'État. C'est juste pour dire que finalement, lorsque nous, élus locaux, nous entretenons un discours de misérabilisme, de pleureuses sur nos territoires, qui connaissent effectivement de vraies difficultés. Les déserts médicaux sont les plus partagés par nos territoires mais si nous disons chaque fois à nos électeurs : « Oui, mais nous n'y pouvons rien, nous ne sommes pas aidés, pas accompagnés, cela ne va pas, nous ne pouvons rien faire. Nous ne sommes pas écoutés, tout va dans les villes », franchement, je comprends l'électeur qui se dit : « Mais à quoi servent-ils ? »

Je pense au contraire qu'il faut avoir un discours très offensif, et c'est un peu le but de ma première intervention quand je disais qu'il fallait peut-être moins nous désendetter et avoir auprès des communes et des intercommunalités un engagement financier un peu plus élevé que ce qui est projeté dans les premières simulations. C'est notre travail en tant que Département d'être en soutien à la vie quotidienne des gens. Beaucoup est déjà fait, je ne dis pas que nous ne faisons rien, mais simplement, nous faisons beaucoup sur le terrain, mais nous pouvons faire plus et nous tenons un discours en disant : « Oui, mais tout le monde nous abandonne, rien ne va et on va tous mourir ».

Comment voulez-vous que l'électeur se dise que cela sert à quelque chose d'aller voter dans ces conditions ? Je crois qu'il faut au contraire avoir des engagements forts, nous les avons collectivement, et je salue tout le monde là-dessus. Mais ayons aussi un discours commun. Nous pouvons ne pas être d'accord, nous pouvons nous détester, nous opposer sur un certain nombre de sujets, mais pitié, pour nos territoires, ayons un discours un petit peu efficace et optimiste, qui aille de l'avant, sans complaisance avec quoi que ce soit, mais qui ne soit pas un discours qui renvoie l'électeur

à la maison en se disant que les politiques ne servent à rien, qu'ils ne font rien et que tout va mal. Je vous remercie.

M. DELBREL. – Je vais répondre gentiment à Annie MESSINA-VENTADOUX. Mon intervention n'était pas là pour froisser qui que ce soit mais pour dire ce que j'avais sur le cœur. Quand je dis que Éric ZEMMOUR et Jean-Luc MELENCHON ont fait du Marine LE PEN, je ne parle pas du fond, mais de la forme. Aujourd'hui, les gens ne lisent plus les programmes, n'écoutent plus les émissions. Ils s'attachent à quoi ? Au comportement des gens. Au comportement et à l'image qu'ils renvoient. Et aujourd'hui, je le dis comme je le pense, Éric ZEMMOUR et Jean-Luc MELENCHON ont fait du Marine LE PEN. Un peu moins lors de l'élection Présidentielle, mais beaucoup aux élections législatives. Et nous voyons le résultat, c'est tout.

Ne revenons pas sur les valeurs ou sur les références du Rassemblement National. Aujourd'hui, il y a eu un vote, il faut l'acter. Nos députés ont été élus démocratiquement et les stigmatiser, comme stigmatiser ceux qui ont voté pour le Rassemblement National, est à mon sens une erreur. Aujourd'hui, nous devons combattre l'abstention tous ensemble.

Mme DUCOS. – Je n'avais pas souhaité intervenir, parce que je pensais que l'essentiel avait été dit. Vous avez prononcé dans votre discours, Madame la Présidente, ce que vous aviez à dire sur la situation en référence aux élections législatives. Pierre CHOLLET, en tant que chef de groupe a également donné sa position et j'ai trouvé que Christian DELBREL avait fait un discours comme toujours très éloquent et avait décrit une situation qui me semblait très juste et une analyse très posée, qui laissait espérer que nous pourrions passer à autre chose.

Il était important d'en parler, c'est évident. Mais notre rôle aujourd'hui est d'aborder essentiellement ce qui concerne notre territoire, l'intérêt fondamental de notre rôle, et dépasser cette situation. Je crois que les prises de paroles suivantes, Monsieur Christian DEZALOS au titre du groupe, puis Pierre CHOLLET, puis Annie MESSINA-VENTADOUX ont piqué de manière très forte et m'obligent à prendre la parole puisque je suis directement concernée par cette situation.

Comme vous le savez tous, j'étais suppléante d'Alexandre FRESCHI pour ces élections législatives. Je tenais juste à dire que je n'accepte pas cette position de responsabilité que vous donnez au candidat Alexandre FRESCHI qui s'est maintenu au deuxième tour de ces élections législatives. Je n'accepte pas la responsabilité que le Rassemblement National ait malheureusement remporté le siège de cette circonscription.

Je voulais simplement poser quelques questions. Quelle offre aurait été laissée aux électeurs qui nous avaient accordé leur confiance face à deux positions extrêmes ? Ils avaient le droit de voter pour un autre choix. Vous, vous avez fait un choix politicien d'abandonner vos convictions pour vous livrer à l'extrême gauche que représente Monsieur Jean-Luc MELENCHON par le courant de la NUPES. Pourquoi ne pas avoir assumé de porter vos valeurs de gauche, les valeurs qui étaient les vôtres, sans vous livrer à un pseudo accord construit à la va-vite juste avant les élections présidentielles ? Comment penser que des consignes de vote puissent correspondre à ceux qui veulent encore voter aujourd'hui ? Arrêtons de vouloir toujours dicter aux citoyens ce qu'ils doivent faire, ce qu'ils doivent penser et surtout ne cherchons pas à les éduquer. Ils s'abstiennent, c'est notre premier combat.

Comment ne pas se remettre en question, toutes politiques confondues, face à cette montée inexorable des votes de contestation, d'opposition, que représentent les électeurs du Rassemblement National aujourd'hui, depuis déjà tant d'élections ? Et l'émergence d'autres extrêmes qui pointent le bout de leur nez et qui ont effectivement quelque part permis au Rassemblement National d'asseoir ses situations.

Je n'avais pas envie de lancer un débat. Je n'ai pas envie que cela s'éternise. Nous avons d'autres choses à faire. Nous avons justement des pensées positives à porter pour nos territoires et

nous devons essayer de trouver des solutions. Mais vous m'avez obligée à prendre la parole. J'étais concernée, j'étais dans l'obligation de le faire. Je pense maintenant qu'il faut vraiment passer à autre chose.

M. LEPERS. – Ma Chère Laurence DUCOS, j'étais un peu dans le même état d'esprit ce matin en me rasant, en me disant que nous avions autre chose à faire. Il faut parler du territoire, il faut parler des projets. Mais effectivement, je suis également d'accord avec toi sur la chronologie de ces débats et les très bonnes interventions des trois présidents de groupe, et je tiens à vous remercier. Pierre CHOLLET, c'est normal, mais Monsieur Christian DELBREL, votre analyse est parfaitement juste et je vous en félicite. C'est clair, net et précis et je pense que beaucoup l'ont oublié dans cette Assemblée.

Ensuite, il y a cette deuxième partie où je ne suis pas surpris que les gens n'aillent plus voter. Je suis moi aussi outré. Certains disaient être outrés par le silence, moi, je suis outré, car j'ai la modestie de me dire : « Pour qui se prennent-ils à vouloir éduquer, à dire ce qu'il faut voter ? » J'ai toujours trouvé cela stupide lorsque j'étais citoyen. Je ne vais pas commencer à faire ce que j'ai toujours condamné maintenant que je suis élu.

Quel choix avais-je ? Vous, c'était le deuxième tour, moi, c'était le premier. Je n'avais le choix qu'entre l'extrême gauche et l'extrême droite. Et je vous le dis droit dans mes bottes, j'ai toujours combattu l'extrême droite et je continuerai à la combattre. Mais je combattrai aussi et toujours l'extrême gauche car je ne partage ses idées. Je ne partage pas tout ce qui a pu être dit sur les forces de l'ordre, etc. Moi, je n'avais pas de choix à faire et je n'avais pas à donner de consignes. Déjà parce que je trouve que c'est digne des années 70 et c'est ce qui fait augmenter l'abstention. Nous, les élus, sommes passés pour des ridicules entre les deux tours des élections et je n'ai pas voulu participer à cette mascarade.

Vous dites : « il a été silencieux ». C'était une mascarade et c'est ce qui fait que les gens ne vont plus voter. Voir ces petits arrangements de dernière minute, voir des gens qui se sont combattus pendant des mois dire l'inverse. Mais pour qui passons-nous ? Je vous le dis, je l'assume pleinement, je n'ai pas voulu participer à ce genre de choses.

Aujourd'hui, nous voyons bien qu'il y a deux camps. Et vous voyez, ce ne sont pas des camps de droite et de gauche dans cet hémicycle. Je pense qu'il y a un camp de personnes qui sont sur le terrain, dans les difficultés de tous les jours à essayer de s'en sortir, etc., à mettre des projets justement pour que les gens se réapproprient la fierté du territoire, qu'ils soient heureux de rester ici, qu'ils soient heureux de trouver du travail ici, qu'ils soient heureux d'être formés ici, qu'ils soient heureux de grandir ici. Et il y a le camp qui fait de la politique politicienne. Et mes amis, c'est en train de dépasser largement les frontières habituelles de ce camp droite/gauche.

C'est pourquoi quand j'entends : « C'est la faute à untel, il a été silencieux », vous êtes complètement à côté. Je rejoins ce que Christian DELBREL a dit, il faut maintenant se demander pourquoi notre département en arrive à des extrêmes. Parce que l'on a besoin de soutenir les actions de tous les jours. Vous savez, lorsque je me bats seul, parfois presque seul, sur un campus formation, pourquoi je me bats pour la formation ? Parce que quand j'ai été élu maire, je me suis aperçu, quelques mois après, qu'entre des sorties de lycéens qui étaient excellents et les études supérieures 3 ou 4 ans après, il y avait un fossé énorme. Pour moi, c'est ce qui fait reculer le Rassemblement National.

Quand on se jette dans un projet comme le Pôle Zéro Déchets, pour que la facture des déchets coûte moins cher demain aux contribuables, c'est pour faire reculer le Rassemblement national. Quand on se bat pour l'habitat, pour essayer d'avoir un habitat en cœur de ville un peu décent, là, on se bat contre le Rassemblement National.

Quand j'entends résumer une élection par : « Il a été silencieux, il n'a pas appelé à voter », je vous dis que nous avons un temps de retard. Passons plutôt aux actions concrètes. C'est pourquoi

je vois d'un bon œil les régimes d'aides aux communes. Parce que ce sera du concret. Cela permettra d'aider plus massivement sur les projets, et je rejoins ce que dit Pierre CHOLLET notamment sur les projets structurants. C'est ce qui nous fera sortir des extrêmes.

Et encore une fois, que ce soit l'extrême droite ou l'extrême gauche, je les mets sur une même ligne. C'est pourquoi je n'en ajouterai pas plus, mais c'est ce travail sur ces projets, ce travail que nous faisons ici, pour permettre de désenclaver le territoire, qui est important.

Lorsque nous nous battons sur les projets routiers comme la RN21, main dans la main, Conseil départemental, Agglos d'Agen et de Villeneuve-sur-Lot, c'est ce qui fait avancer. Le sujet du désenclavement fait également partie des choses que nos administrés nous reprochent. Ils nous entendent en parler depuis 50 ans et que voient-ils ? Ils voient des déserts médicaux malgré tous nos beaux discours. Malgré tous nos beaux papiers, ils voient que les routes n'avancent pas, ils voient que la formation n'avance pas. C'est cela qui fait voter, ce n'est pas untel ou untel.

Quand j'entends : « Vous auriez dû… », mais regardez les résultats dans vos communes où vous avez incité à voter front républicain. Il n'y a pas de différences avec nos communes, Christian DELBREL l'a dit. Il faut donc arrêter cette vieille politique. Parlons maintenant des projets et c'est à mon avis l'ordre du jour de cette journée. Je vous remercie.

M. HOCQUELET. – Chers Collègues, je voulais intervenir sur un point très précis et très terre à terre. Mais après ce que j'ai entendu au sujet des consignes de vote, j'ajouterai qu'on n'éduque effectivement pas l'électeur, mais qu'on peut l'éclairer sur les choix possibles, donner son avis.

Pour parler de ma circonscription, je crois que chacun avait la liberté de faire ce qu'il veut. Cela ne me pose aucun problème. Nous sommes en Ve République et nous savons très bien qu'au premier tour, on choisit et qu'au deuxième, on élimine. Au deuxième tour, Madame Laurence DUCOS, vous aviez le choix entre prendre une position qui était celle de vous désister et faire le front républicain – qui, mon cher Christian - n'a jamais existé que dans le sens gauche/droite et éliminer la candidate du Rassemblement national ou vous maintenir.

Quand on est au combat comme vous et votre titulaire, c'est normal, qu'en tant que compétiteur on se dit que l'on va renverser la table. Tous les expérimentés de la politique qui vous ont soutenus savaient pertinemment qu'il n'y avait aucune chance au deuxième tour pour vous. Le seul but était d'éliminer l'autre candidat, Christophe COURREGELONGUE. C'est un choix, je n'ai pas de jugement là-dessus, j'ai évidemment mon avis, mais il faut l'assumer.

Mon intervention devait porter sur ce qu'a dit Gilbert DUFOURG, qui m'a interpellé sur ce producteur. Il nous avait effectivement contactés. Nous n'allons pas parler de cas individuel ici mais, juste pour donner un petit éclairage, une augmentation a eu lieu en janvier 2022 dans le cadre du marché public, nous pouvons augmenter une fois par an. Nous avons augmenté de 0,40 €, ce qui représentait 7%, et effectivement, entre temps, les céréales ont augmenté.

La particularité de ce producteur est qu'il produit des cochons, certes, mais il produit aussi des céréales pour les nourrir. J'ai entendu récemment sur France Inter un responsable politique dire qu'un cochon, ce n'était que des céréales sur pattes. Il produit donc ses céréales. Le seul problème est que lorsque le cours des céréales a monté, il s'est dit : « je vais les vendre, parce que cela baissera après et je rachèterai moins cher ». Sauf qu'il a vendu et que cela a continué à monter.

Il y a un mot pour cela, cela s'appelle la spéculation. C'est un jeu assez dangereux et maintenant, il se retrouve à racheter des céréales plus cher qu'il n'a vendu les siennes pour nourrir ses cochons et nous en arrivons au prix que vous venez de nous signaler, Gilbert DUFOURG.

Nous pourrons réévaluer en janvier parce que le marché public est prévu ainsi. Nous sommes dans un cadre légal sur lequel nous nous appuyons et dans lequel nous devons évoluer. Je suis désolé pour lui, mais je pense qu'il faut être très vigilant quand le monde est très instable.

Mme HAURE-TRONCHON. – Chers Collègues, ce qui m'agace un petit peu lorsque nous parlons de la NUPES, c'est de la réduire à la personnalité de Monsieur Jean-Luc MELENCHON dont on peut penser ce que l'on veut. Mais la NUPES était le rassemblement républicain de différents bords. Refuser de reconnaître la NUPES pour ce qu'elle était, à savoir le rassemblement de différentes tendances, au seul prétexte que Monsieur MELENCHON fait office d'épouvantail, cela m'agace profondément. C'est un avis personnel, pardonnez-moi.

Mme KHERKHACH. – Chers Collègues, à mon tour je voudrais vous dire un petit peu ce que je pense du débat sur la situation politique locale. D'abord vous dire que comme Monsieur CALMETTE, tout dans mon parcours et dans ma trajectoire familiale m'oblige à combattre de toutes mes forces les idées de l'extrême droite.

Ensuite, vous dire que nous nous attendions ce matin à ce que l'angle d'attaque de la majorité départementale soit celui qui cherche à pointer du doigt des responsables plutôt qu'à s'interroger sur ses propres responsabilités. Je salue le discours de Pierre CHOLLET qui nous invite, chacune et chacun, à notre place, à regarder ce que nous avons fait, ce que nous pouvons faire et ce que nous pourrons faire demain ensemble pour lutter plus encore contre ces forces obscures.

Je voudrais également, concernant ce que vous dites sur le manque d'appel au front républicain, vous dire très calmement qu'il faut arrêter d'être hypocrite sur cette question. C'est en effet ce que j'ai regretté au lendemain du premier tour des élections présidentielles, lorsque nous étions face à un scénario Emmanuel MACRON contre Marine LE PEN, que l'appel au manque de front républicain ne vous ait pas émus à ce point, tel que vous l'avez décrit ce matin.

Pour le reste, je pense qu'il faut respecter le choix de chacun. Celui des électeurs, celui des élus. Egalement comprendre que les électeurs sont aussi dans une forme de confusion et qu'il n'y a aucune insulte à dire que les électeurs ont pu être confus face à l'offre de la NUPES, que des électeurs de gauche n'ont pas compris cette alliance. Pas plus que des électeurs de droite n'ont compris l'appel que nous leur lancions pour aller voter pour des candidats de gauche, de la NUPES en l'occurrence. Nous voyons bien dans l'évolution des votes des électeurs à quel point ce n'est plus linéaire aujourd'hui et que le vote traduit également une forme de colère et non plus d'adhésion.

Ainsi, vous avez des électeurs qui peuvent avoir voté pour Emmanuel MACRON aux Présidentielles, ou plus encore pour la NUPES, pour l'ancien candidat Jean-Luc MELENCHON au premier tour des présidentielles, puis pour Marine LE PEN au second tour, pour voter ensuite aux élections législatives pour un candidat LREM ou un candidat d'extrême gauche ou d'extrême droite. Je veux dire qu'il y a là une évolution dans l'électorat qu'il nous est très difficile aujourd'hui d'analyser.

Ce qui nous appartient en revanche de construire, et c'est vraiment la proposition que je retiens du message de Pierre CHOLLET ce matin, c'est : comment allons-nous construire ensemble et bâtir à partir d'une commission les éléments de discussion, d'échange entre élus républicains que nous sommes, pour lutter d'abord contre cette montée inexorable du Rassemblement National mais aussi pour contrer les mouvements peut-être encore plus radicaux demain, face auxquels nous allons nous retrouver. Puisque ces abstentionnistes qui ne se sont pas exprimés durant les dernières élections s'exprimeront demain, mais sous quelle forme ? À partir de quel mouvement d'opposition encore plus radical et plus extrême ? Aujourd'hui, nul ne le sait. Mais c'est notre devoir d'anticiper cette éventualité et de construire ensemble les remparts pour les contrer. Je vous remercie.

M. DUFOURG. – Juste pour répondre à Monsieur le Président de la commission Agriculture et Forêt. J'ai eu l'explication, je vous en remercie. Il faudrait revenir vers ce producteur pour voir de

nouveau si quelque chose est possible ou pas. Mais au moins lui répondre. Je vous le conseille. Je vous remercie.

Mme la Présidente. – Plus de prises de parole ? (*Non.*) Me concernant, je ne souhaitais pas intervenir parce que je savais qu'il allait y avoir du débat. Il ne faut d'ailleurs pas regretter d'avoir pu avoir ce débat ce matin. Je pense qu'il est très important que nous puissions échanger au regard des résultats de cette séquence présidentielle, qui malgré les avis des uns et des autres, est quand même plutôt assez catastrophique pour notre département.

Je pense qu'il ne faut pas non plus avoir des positions à géométrie variable. Je me souviens très bien, Madame Baya KHERKHACH, que vous m'avez félicitée sur ma prise de position en appelant au front républicain lors de la commission permanente qui s'est déroulée entre les deux tours. Lorsque j'appelle au front républicain entre les deux tours des élections présidentielles, il me semble évident d'appeler au front républicain pour les élections législatives.

Je ne vais pas revenir sur le positionnement, le maintien, notamment dans la circonscription du Marmandais du troisième candidat, si ce n'est que le résultat est mathématique. Vous vous êtes maintenus, c'est le Rassemblement National qui est passé. C'est une réalité, c'est comme cela. C'est un résultat.

(Protestations dans la salle.)

Mme la Présidente. – Je vous ai laissé vous exprimer, c'est mon avis. Vous avez le vôtre, j'ai le mien. Sur Agen, si Maryse COMBRES s'était maintenue, il y aurait eu de fortes chances que Monsieur LAUZZANA ne soit pas élu. C'est une réalité et évidemment que je suis satisfaite du résultat. Pour moi, il n'est pas question de mettre au même plan un candidat du Rassemblement National et un candidat « En Marche ». Cela me semble évident.

De toute façon, l'élection est passée. Désormais, nous aurons pendant 5 ans deux parlementaires du Rassemblement National. Nous verrons dans 5 ans. Toutefois, cela a été rappelé, le front républicain ne marche souvent que dans un sens. Je pense que désormais, il ne faudra plus penser qu'il pourra marcher pour n'importe quelle autre élection.

Je reste persuadée que la clarté est nécessaire. Lorsque je vais dans les territoires à la rencontre des collectivités, des maires et des citoyens, je pense qu'ils sont au courant de mes positions, des convictions que je porte et cela ne me pose aucun problème.

Je tenais également à rebondir sur ce que vous avez souligné, Monsieur Arnaud DEVILLIERS. Il ne me semble pas que nous fassions du misérabilisme. Il y a un principe de réalité. Lorsque je vais dans les territoires et que l'on échange sur divers sujets, je construis un ordre du jour que je partage avec les maires que je vais rencontrer. Nous partageons sur des sujets qui concernent notre collectivité et les problématiques qu'ils peuvent rencontrer, mais je ne fais en aucun cas du misérabilisme. J'explique, je rappelle ce que sont nos compétences et cela, je pense que c'est aussi notre rôle aujourd'hui auprès des corps intermédiaires, mais aussi auprès des concitoyens. Parce qu'il faut être lucide. Faites un petit sondage dans votre canton. Si vous interpellez vos concitoyens en disant : « Pouvez-vous me dire qui est le conseiller départemental ? », la réponse est juste assez étonnante. « Quelles sont les compétences du Conseil départemental ? », alors là, c'est le summum.

Je pense donc que c'est aussi notre travail, non pas d'éduquer, évidemment, mais de rappeler. Il est essentiel que nos concitoyens connaissent les différentes strates de collectivités. En règle générale, le citoyen est informé du rôle de la Commune mais pas forcément de celui du Conseil départemental, du Conseil régional, des députés et sénateurs, il faut être lucide. Nous avons donc un devoir d'information. Je n'irai pas jusqu'à l'éducation, mais éducation au sens propre du terme, cela ne me choque pas.

Il est en tout cas hors de question pour moi de pointer du doigt les électeurs qui ont fait un autre choix, en tout cas, pas le choix que j'aurais fait. Nous sommes en démocratie et il faut le respecter.

Concernant d'autres points qui ont été évoqués, je pense que nous y reviendrons, notamment sur la refonte des aides aux communes. Je reviens juste sur les quelques points que Monsieur Pierre CHOLLET a soulignés. Concernant la composition de la commission, aujourd'hui, le règlement de la Collectivité fait que nous ne pouvons pas aller au-delà de 11 membres dans une commission. C'est donc à discuter, pour voir si nous modifions ce seuil afin de l'augmenter. Il me semble cependant que si l'on veut faire un travail constructif, être trop nombreux n'est pas forcément très efficace. C'est à voir mais pourquoi pas.

J'ai bien entendu que vous étiez d'accord sur les deux axes de ce nouveau régime et que vous regrettiez la somme dédiée au soutien aux communes, qui ne vous semblait pas suffisamment élevée. Vous m'avez déjà reproché d'être trop prudente mais je pense qu'aujourd'hui, la prudence doit être bien présente. Cela nous a permis cette année d'avoir un peu de marge de manœuvre pour répondre à des urgences. Je pense aux inondations, au gel, à la grippe aviaire.

Evidemment, les 10 M€ sur 3 ans, ne sont pas inscrits dans le marbre. Si nous nous apercevons lors de la DM2 que les DMTO se maintiennent, pourquoi ne pas revenir sur ce montant pour contribuer davantage sur l'aide aux communes ? Mais là, aujourd'hui, même si des décisions ont été prises et des annonces faites par le Gouvernement pour venir nous soutenir sur l'augmentation du point d'indice, nous n'avons pas de visibilité. Honnêtement, nous travaillons à vue. C'est vraiment à très court terme. Je ne suis pas capable de vous dire si en septembre, octobre, novembre ou décembre, les DMTO resteront stables ou pas.

Nous le voyons bien, l'inflation augmente. Les investisseurs vont-ils toujours faire des achats sur le département ? Je ne sais pas. Il semblerait effectivement, que lorsque l'on se rapproche de la Chambre des Notaires, beaucoup de transactions immobilières se fassent sur le territoire. Mais je pense qu'il faut tout de même rester prudent. Monsieur Christian DEZALOS l'a rappelé tout à l'heure, cela nous permettra de faire un point très précis en DM2, mais aujourd'hui, lorsque je prends ma calculatrice, nous pouvons prévoir tout de même 8 M€ de plus en termes de fonctionnement pour l'exercice 2022.

Je ne peux pas être dans le déni. Il y a un principe de réalité et bien évidemment que si nous pouvons soutenir davantage les territoires nous le ferons, parce que nous savons qu'ils en ont besoin. Vous avez parlé tout à l'heure d'un certain nombre de services que nous devons peut-être davantage parvenir à soutenir : des projets structurants pour les communes, des projets de revitalisation des centres-bourg où nous pouvons également intervenir. Mais cela, nous ne pourrons le faire que si nous avons également l'assurance d'équilibrer un budget parce que toute collectivité doit équilibrer son budget, ce qui n'est pas le cas de l'État, je vous le rappelle.

Je vous propose de passer à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour de cette séance.

Deux rapports à l'ordre du jour sont transversaux et associent plusieurs commissions. Je donne donc la parole à Monsieur DEZALOS pour la présentation des rapports 9010 et 8009.

RAPPORTS TRANSVERSAUX

RAPPORT N° 9010

NOUVELLE POLITIQUE D'AIDES FINANCIERES AUX COMMUNES ET A LEURS GROUPEMENTS

M. DEZALOS. – De façon aussi synthétique que possible, je voudrais en préambule, et la Présidente a déjà apporté un certain nombre de réponses sur le volume de moyens affectés à cette nouvelle politique de soutien financier aux communes, saluer les collègues qui ont travaillé au sein de cette commission ad hoc, qui était la commission des Finances augmentée d'un certain nombre de représentants des groupes. Merci à tous ceux qui y ont participé parce que je crois que nous avons travaillé de façon constructive, à l'écoute, en essayant de faire progresser les choses, même si effectivement, sur la question des moyens, il y a clairement une appréciation des choses un peu divergente dans l'état actuel des choses. Mais nous verrons par la suite.

Pour résumer, cette nouvelle politique de soutien financier aux communes et à leurs groupements est partie du constat que le système d'aides financières actuel est devenu obsolète. Pour rappeler ce qu'il est aujourd'hui, il faut dire que les aides aux communes représentent à peu près 2,5 M€ annuellement en 2021, qu'il existe 20 régimes d'aides différents, des régimes d'aides sectoriels, donc une très grande dispersion de ces aides avec des règles du jeu, si je puis dire, différentes d'un régime à l'autre.

En moyenne sur les trois dernières années, 92 aides ont été attribuées chaque année avec une subvention moyenne de 22 000 €. Vous voyez donc, un soutien assez faible, en moyenne en tout cas.

Autre constat, pour toutes ces aides, justement parce qu'il y a cette dispersion sur des régimes très sectoriels, il n'y a pas d'approche globale, territoriale, il n'y a pas d'approche à l'échelle supra communale, à l'échelle intercommunale par exemple. Je voudrais rappeler aussi que parallèlement à tout cela, le Département a développé une offre d'ingénierie avec AT47, mais vous ne l'avez pas oublié. Ce qui est prévu doit donc aussi être en cohérence avec cela et en complémentarité avec cette offre d'ingénierie AT47.

La volonté sous-jacente à la proposition de ce nouveau régime est bien sûr d'être plus efficaces dans la politique d'aide en faveur du bloc communal, d'avoir une offre plus ouverte et non pas ciblée sur des secteurs très précis, d'avoir un meilleur financement des projets structurants. Je vous ai dit que cela représentait en moyenne une subvention de 22 000 €. Clairement, il est prévu de pouvoir soutenir des projets structurants à un niveau plus élevé. Il est également prévu de favoriser l'action globale, notamment dans le sens du renouvellement urbain, dans un objectif de transition écologique.

Voilà pour les grands principes qui président à cette proposition. Le modèle proposé est d'abord d'arrêter les régimes d'aides sectoriels existants. Il est proposé d'en abroger 16 sur les 20 existants dans la délibération qui vous est proposée, puisque sont maintenus jusqu'en 2024 des régimes d'aide concernant la démographie médicale. La fusion de tous ces régimes au sein d'un fonds unique serait adossé, dans un premier temps en tout cas, à un fonds unique de 3 M€ par an, avec pour objectif d'afficher 10 M€ sur 3 ans.

Ceci, avec deux enveloppes distinctes. Une première enveloppe portant sur les équipements de centralité, auxquels nous consacrerions, dans un premier temps toujours, 2 M€ par an. Cela concerne évidemment le patrimoine protégé, les gros projets d'école, les gros équipements

sportifs, culturels, touristiques, les places de village, les commerces ruraux, etc. L'objectif serait de pouvoir financer une quarantaine de projets chaque année en doublant la moyenne actuelle, c'est-à-dire en portant en moyenne chacun des projets à hauteur de 50 000 €. Mais cela peut bien entendu aller au-delà puisque la subvention maximale sur cette première enveloppe pourrait aller jusqu'à 150 000 € de subventions. C'est-à-dire que nous pourrions subventionner, puisqu'il y a un plafond éligible de 750 000 €, jusqu'à 25% des opérations présentées.

Tout cela concerne des projets dont je vous ai dit quelle pouvait en être la nature, des projets qui seraient supérieurs à 100 000 €.

Deuxième enveloppe, les équipements locaux, parce que c'est important. Des opérations plus modestes sont portées par les communes et doivent pouvoir appeler le soutien du Département. Ces équipements locaux sont les divers équipements locaux du quotidien, mais aussi du patrimoine non protégé, des petits projets d'école, etc. Nous y consacrerions 1 M€ et l'objectif serait de pouvoir par exemple financer une centaine de dossiers à 5 000 € de subvention en moyenne. Là encore, nous serions sur une subvention maximale de 7 500 € et nous serions sur 20 à 25% de financements possibles et tout cela, vous l'avez compris, porte sur des projets relativement modestes qui devraient en tout cas être inférieurs à 100 000 €.

Ce sont là les divers équipements du quotidien, mais il y a aussi dans cette deuxième enveloppe les traverses d'agglomération et les opérations de sécurité publique. Et là, ce sont des projets qui peuvent être financés jusqu'à 50% avec une subvention maximale de 32 500 €. J'ajoute que dans ce nouveau régime, serait pris en compte la richesse des communes avec un certain nombre de critères portant sur le potentiel fiscal, la richesse fiscale, le revenu par habitant des habitants de la commune, etc. Il pourrait donc y avoir un bonus de 5% pour les communes les moins bien dotées de ce point de vue.

Quant au calendrier, l'arrêt du régime d'aides existant serait immédiat, dès le vote d'aujourd'hui s'il est adopté en Décision modificative n° 1. Dans le courant de l'été, ce dispositif serait finalisé en interne avec les services du Département et les élus concernés. À la DM2, à l'automne de cette année, aurait lieu le lancement des appels à projets et l'information des communes, parce qu'il est important de pouvoir communiquer à l'attention des communes, qui perçoivent en général tous ces régimes d'aides comme quelque chose de complexe. Il faut informer, simplifier et tout cela serait l'objet du travail réalisé d'ici la DM2.

Le 28 février 2023 serait la date limite exceptionnelle du dépôt des candidatures par les communes pour la première année puisque ce régime entrerait en vigueur en 2023 avec le vote de l'autorisation de programme au Budget primitif 2023. Les années suivantes, il faudra évidemment que ce soit déposé avant la fin décembre.

Pour terminer, la gouvernance de ce régime serait assurée par une 10e commission dite de Solidarité territoriale, présidée par la Présidente du Conseil départemental et à laquelle participerait un certain nombre d'élus, le sujet a déjà été abordé.

Voilà, Madame la Présidente, la présentation très synthétique de cette proposition.

M. LEPERS. – Madame la Présidente, je tiens à redire, car Pierre CHOLLET l'a déjà dit, que cette étape de refonte des régimes est importante et nous vous en remercions. Nous faisons aussi partie des personnes qui le réclamaient. Merci d'être allé plus loin avec cette 10e commission.

J'entends votre prudence mais je voulais juste vous alerter sur le fait que, vous le savez très bien, les communes vont traverser une période très compliquée, car les frais d'énergie, etc., explosent. Nous sommes plusieurs maires à nous être rencontrés, toutes étiquettes politiques confondues, et nous avons tous passé quelques soirées dans notre coin à regarder ce que nous allions supprimer dans notre

PPI puisque nous nous rendons bien compte que sur le mandat, ce qui arrive nous fait renoncer à certains projets.

C'est pourquoi j'allais dire que c'est le moment où jamais de venir nous aider. Le Département bénéficie de chiffres beaucoup plus favorables que les communes. Il y a un effet levier, j'insiste dessus parce qu'au niveau de l'Agglomération du Grand Villeneuvois, on a essayé cet effet levier. Je pense que c'est la même chose à Agen. On va accorder un peu d'argent sur les projets pour accompagner les communes. Tout le monde a des petits projets intéressants et l'effet levier que peut avoir une Agglomération et demain le Département est important.

Nous parlions de gens mécontents sur le territoire, de vote de rejet, etc. Dès que nous pouvons porter des projets qui bénéficient au quotidien des gens, je pense que c'est important. C'est pourquoi il ne faut pas rater ce moment important où le Département a la chance, pour différentes raisons, d'avoir une bonne capacité financière et les communes qui ont plein de beaux et grands projets y renoncent. Nous sommes plusieurs dans la salle à en avoir discuté cette semaine et nous sommes en train de nous demander ce que nous allons bien pouvoir faire parce que quand sur des petites communes les budgets explosent et que l'on parle de 1 M€ de dépenses supplémentaires en termes d'énergie, nous sommes forcément obligés de revoir nos PPI.

Je pense donc que nous avons une occasion à ne pas rater et ce que Pierre CHOLLET a dit est également important. Il parle d'un troisième étage de fusée dans ces régimes et je pense que c'est important. Vous disiez que, parfois, les citoyens ne savent pas ce que le Département fait, ne connaissent pas les conseillers départementaux. C'est donc peut-être le moment de refaire cet étage de la fusée en accordant de l'argent sur des projets structurants, qui ont une dimension importante, départementale, régionale. C'est là que les gens vont voir que nous agissons sur le terrain et que nous avons des projets structurants qui sortent.

Deuxièmement, je reviens également sur le dimensionnement de l'équipe de rugby. Je pense que c'est important parce que cette commission doit absolument pouvoir représenter l'ensemble du territoire et si nous laissons seulement 11 joueurs, vous voyez bien que certains territoires ne vont pas être représentés du tout, ce qui est quand même un peu dommage quand il s'agit de présenter des projets de chaque endroit. C'était la raison de mon intervention, je vous remercie, Madame la Présidente.

M. CHOLLET. – Très rapidement, pour aller dans le sens de Guillaume LEPERS. Nous verrons cet après-midi en CP un exemple flagrant qui est le complexe Zéro déchets, qui est un très beau projet de l'Agglomération villeneuvoise à 3,3 M€, qui est à la fois intéressant sur le plan environnemental, écologique, sur le pouvoir d'achat et où la participation du Département est de 50 000 €, c'est-à-dire 1,5%.

Mme la Présidente. – Je vais vous expliquer pourquoi et Monsieur LEPERS sait pourquoi cela n'a pas pu être intégré dans l'équipement structurant. Il fallait que votre projet soit à hauteur de 4 M€ et à ce moment-là, vous rentriez dans le cadre des grands équipements.

Sachez que je l'ai regardé de très près. C'est un critère. Vous avez bien des régimes dans votre commune avec un certain nombre de critères et quand le projet ne coche pas les bonnes cases, il n'est pas éligible, je suis désolée.

Je comprends tout à fait, mais Pierre CHOLLET et Guillaume LEPERS, nous sommes un peu dans le même bateau, notamment concernant toutes les augmentations que connaîtront les collectivités. Le Département ne se chauffe pas à la bougie. Je l'ai rappelé dans mon propos liminaire, 120 % d'augmentation dans les collèges, ce qui va générer 1,2 M€, je crois, 1,8 M€ sur les travaux prévus sur les six premiers mois au niveau des routes.

Nous verrons la manière dont la situation évoluera, mais nous serons effectivement là et si nous pouvons être davantage présents pour les communes, nous le ferons. Mais aujourd'hui, nous sommes également contraints, en tout cas, nous avons les mêmes contraintes que les autres collectivités, que ce soient les EPCI ou les communes, eu égard aux augmentations, aux conflits, à tout ce que nous avons connu et même la crise sanitaire qui nous impacte encore aujourd'hui.

M. CHOLLET. – Certes, j'entends bien tout cela. Mais cela ne doit pas annuler notre changement de stratégie qu'a rappelé Christian DEZALOS, qui est de dire que nous ne faisons plus les régimes qui ont un côté un peu rassurant et presque égalitaire, où il faut rentrer dans les critères du régime, sinon cela ne marche pas et que nous passons sur une autre stratégie que j'appelle politique, c'est-à-dire de territoire, où si le projet est validé par l'Assemblée, il n'y a plus les critères du régime. Nous allons sur ces formes d'aides permettant de valider des projets intéressants comme celui du zéro déchet.

Voyez donc, la philosophie. C'est une philosophie qui dit que nous allons vers le développement des territoires. Nous ne sommes plus cadenassés par les régimes. Au contraire, nous arrêtons cela pour revenir sur quelque chose d'adapté aux territoires et tant mieux.

Mme la Présidente. – Nous aurons ce débat en DM2 parce que ce que nous validons aujourd'hui, c'est la fin des régimes actuels.

M. CHOLLET. – C'est pourquoi sur la délibération, je voudrais que ce soit clair. Nous ne voterons que deux choses, mais aucun chiffre : c'est-à-dire le fait de créer un fonds d'aide à vocation « centralité » et un fonds d'aide à vocation « locale ». Deuxièmement, que cela passera aussi par une abrogation des anciens régimes à partir du moment où les nouveaux seront votés, mais c'est tout. Nous ne voterons que cela. Je voudrais que nous soyons bien clairs là-dessus parce que je ne voudrais pas l'on me dise : « Oui, mais tu as voté en DM1 cette délibération où il n'y avait que 3 M€ d'euros ».

Mme la Présidente. – Nous ne sommes pas comme cela, Monsieur CHOLLET.

M. CHOLLET. – Chat échaudé craint l'eau tiède.

Mme la Présidente. – Ce sera compliqué, car la délibération est comme cela et nous ne pouvons pas la modifier aujourd'hui.

M. DEZALOS. – Mais la délibération correspond bien à cela.

Mme la Présidente. – Nous allons donc vous donner la délibération. Vous allez la relire parce que je pense que cela correspond à ce que vous êtes en train de dire.

M. CHOLLET. – Nous ne voulons pas voter la délibération. J'en connais le projet par cœur. Il suffit d'ajouter l'abrogation des régimes dont vous donnez la liste à partir du moment où les nouveaux seront votés après discussion. Nous voterons cela et que cela.

Mme la Présidente. – Il n'y a que cela dans le projet de délibération, alors c'est bon ?

M. CHOLLET. – Non, il manque une phrase sur la création des nouveaux régimes. Nous allons vous l'écrire.

Mme la Présidente. – Les nouveaux régimes seront créés lors de la prochaine Décision Modificative.

M. CHOLLET. – Nous allons vous l'écrire.

Mme la Présidente. – Non, nous n'allons pas réécrire la délibération aujourd'hui. Ça, non.

M. CHOLLET. – Nous ne prendrons donc pas part au vote.

Mme la Présidente. – D'accord.

M. DEZALOS. – Juste sur le plan formel, ce qui compte, c'est : « l'Assemblée départementale décide » et ce qui suit. Le reste, c'est l'explication, le contexte, etc. Mais la partie sur laquelle nous délibérons, c'est vraiment ce qui est encadré et où il est dit : « d'approuver la nouvelle politique d'aides relative à la création d'un fonds d'aide pour les équipements de centralité structurants pour un territoire et d'un fonds d'aide pour les équipements locaux ». Nous pouvons éventuellement enlever « tels que présentés dans le rapport » si vraiment cela bloque à ce niveau. Quant au reste, c'est l'abrogation des régimes d'aide. Nous sommes donc d'accord, franchement.

M. CHOLLET. – Pardonnez-moi, nous votons ce qu'il y a dans le cadre, nous connaissons la délibération par cœur, mais pas ce qu'il y a avant, c'est-à-dire que nous ne voterons pas la délibération dans son entièreté.

Mme la Présidente. – C'est le projet de délibération encadré qui fait foi.

M. CHOLLET. – Ce que vous pouvez faire très facilement, c'est de faire voter les deux piliers, c'est-à-dire la création de fonds d'aide et l'abrogation des régimes et si vous voulez faire une autre délibération avec vos chiffres, celle-là…

Mme la Présidente. – Il n'y a pas de chiffres ! Nous les verrons lors de la DM2.

M. DEVILLIERS. – Je vais encore passer pour le vilain canard noir. Si je puis me permettre, la crainte du groupe 100% Lot-et-Garonne, c'est que la définition du débat qui précède l'encart qui est effectivement voté ne prend pas assez en compte les réserves que nous pourrions avoir sur le montant global attribué à ce fonds d'aide dont je rappelle en revanche que nous votons bien un principe aujourd'hui, qui n'est donc pas le détail. Serait-il donc possible de mettre dans le débat qui précède le cœur de la délibération que le groupe 100% Lot-et-Garonne a quelques réserves sur les ajustements de montants et de définition des critères ? Pouvons-nous faire cela ?

Parce qu'en fait, tout le monde est d'accord.

M. DELRUE, Directeur général des Services. – Nous sommes d'accord sur le fait que vous êtes d'accord parce qu'effectivement, d'un point de vue formel, il n'y a pas de sujet. Nous parlons de deux choses différentes et je pense qu'il est important de rappeler formellement et administrativement de quoi nous parlons. Vous parlez du rapport et de la délibération. Le rapport, c'est le rapport de la Présidente, c'est celui qui a été signé par elle et qui vous a été remis. Et en fait, la seule chose que vous allez voter, c'est le contenu du cartouche contenant le projet de délibération. La délibération ne contient que le contenu du cartouche.

M. DEZALOS. – Peut-être que formellement il suffirait d'enlever les cinq ou six mots : « tels que présentés dans le rapport » pour ne pas faire le lien avec des chiffres qui peuvent être avancés dans l'exposé du rapport. Le juriste Thomas BOUYSSONNIE semble approuver cette proposition.

M. DELRUE, Directeur général des Services. – Pour clarifier, puisqu'il y a effectivement ambiguïté, nous allons vous proposer, sur la proposition de Monsieur Christian DEZALOS, d'ajouter à la place de « tels que présentés dans le rapport » les éléments auxquels nous faisons référence. Comme cela, il n'y aura pas d'ambiguïté dans la délibération prise. Nous allons vous le préparer.

M. DEVILLIERS. – Et j'imagine que le procès-verbal de séance prendra en compte tous ces éléments dans les débats.

Mme la Présidente. – C'est entendu, tout sera noté, même l'histoire du canard noir.

M. DEVILLIERS. – Petit canard noir. Les canards sont cette année en mauvaise posture.

RAPPORT N° 8009

CREATION D'UNE COMMISSION SPECIALISEE « SOLIDARITES TERRITORIALES » ET DESIGNATIONS DE SES MEMBRES

MODIFICATION DE DESIGNATION AU SEIN DE LA COMMISSION DEVELOPPEMENT SOCIAL, DEMOGRAPHIE MEDICALE, INSERTION ET HABITAT

Mme la Présidente. – Sur ce dossier j'entends votre demande, si ce n'est que cela fait partie du règlement intérieur et qu'il faudrait donc faire une modification de celui-ci.

Je vous propose donc, puisque c'est quand même une commission importante, de le faire pour cette commission, c'est-à-dire de passer d'une équipe de football à une équipe de rugby, à savoir de 11 à 15, avec une répartition proportionnelle. La Secrétaire générale va regarder cela avec les secrétaires de groupe. Et nous le voterons dans un second temps.

Il est 11h43, Monsieur Jean-Marie TOVO est arrivé.

(Arrivée de Monsieur Jean-Marie TOVO, Président du Comité départemental Olympique et Sportif et de Monsieur Alexis COUTURIER, Directeur)

Mme PAILLARES. – Merci, Madame la Présidente. Merci Messieurs TOVO et COUTURIER d'être là. Nous allons vous présenter maintenant le film qui a été conçu pour la promotion du Département afin de faire venir les délégations sur notre territoire. C'est un travail qui avait été commencé sous la précédente mandature avec Daniel BORIE, précédemment en charge du sport, et que j'ai eu le plaisir de continuer en étroite collaboration avec le CDOS et son président, Jean-Marie TOVO et bien entendu, tous les représentants des collectivités concernées et le centre de préparation aux Jeux.

Je vais maintenant laisser Monsieur TOVO présenter ce film. Je vous remercie.

M. TOVO, Président du Comité départemental Olympique et Sportif. – Merci beaucoup, Madame la Présidente, merci, Madame la Vice-Présidente, d'accueillir le CDOS. Me permettez-vous avant la projection du film de vous présenter un petit peu le CDOS ?

Merci et bonjour à vous tous et vous toutes, élus du Département. Nous sommes très fiers, au nom du Mouvement olympique, d'être ici. Nous venons souvent mais il est assez rare que nous soyons devant l'ensemble des décideurs du Département et c'est pour nous un moment fort et important.

Avant de parler de Jeux olympiques, je vais simplement vous rappeler en quelques lignes, je vais essayer d'être rapide parce que c'est parfois un peu long, le fonctionnement du CDOS. Il est à l'image du modèle français. Nous avons un gouvernement, le CNOSF, nous avons une région, les CROS, nous avons des départements, les CDOS. Au-dessous, nous avons des comités départementaux qui sont l'équivalent de nos grosses Agglomérations et nous avons les clubs. Nous sommes bâtis sur le même système, le même fonctionnement.

Notre gouvernement, le CNOSF nous fixe des orientations, soit quatre thématiques. Je ne vais revenir pas sur toutes car ce serait un petit peu long. Nous devons bien entendu travailler dans le cadre de ces thématiques. Il y a plusieurs manières de l'aborder. Soit nous prenons les thématiques et nous travaillons comme nous pouvons avec ce que nous avons. Et cela, ce n'est pas la position du CDOS Lot-et-Garonne. Soit, nous nous servons effectivement des orientations, nous prenons ce qu'il y a à prendre, mais nous apportons également notre vraie politique et nos idées. Parce que je crois que dans nos territoires, nous avons aussi des idées et qu'il faut un cadre. Mais, il faut aussi pouvoir laisser libre cours à des orientations qui correspondent à nos territoires.

Pour cela, je vais vous prendre quelques exemples. Premier exemple, nous avons présenté l'emploi sportif dans cet hémicycle en 2022. Nous avons réussi à mettre autour de la table le Conseil départemental, l'État, les collectivités et les associations sportives pour définir un cadre et pouvoir accueillir des salariés au sein de nos associations. Le vote s'est fait à l'unanimité. Je m'aperçois qu'autour du mouvement sportif amateur, il y a toujours l'unanimité et je m'en réjouis, c'est une belle chose.

Globalement, le Département finance 20% du salaire, la commune 20%, l'État 10% et 50% sont à la charge du club. Nous avions annoncé que nous aurions environ 70 emplois créés dans le département. Cela été validé mais j'ai bien senti que certains élus se disaient : « Avant qu'il y ait 70 salariés sur le mouvement sportif en Lot-et-Garonne, les poules auront des dents ». Ils ne me connaissent pas ou ils ne connaissent pas le mouvement sportif, puisque nous les avons atteints.

L'important est que ces 70 emplois aient été créés dans le territoire et pas uniquement dans les grandes Agglomérations ou dans les gros clubs sportifs. Ce sont parfois plusieurs clubs qui se sont associés. Vous les connaissez sûrement dans vos territoires respectifs. Cette initiative, je crois pouvoir le dire, est unique en France. Si certains veulent copier l'exemple, ils pourront venir nous voir, nous leur expliquerons.

Deuxième exemple, toujours lié à l'emploi, car c'est quelque chose qui nous tient à cœur, nous avons dans nos missions la formation des bénévoles. Mais nous avons voulu aller plus loin. Nous avons voulu créer un organisme de formation certifié Qualiopi et je peux vous dire que c'est énormément de travail. Avec cette certification, nous menons une formation BPJEPS APT. C'est une formation diplômante, validée par l'État et qui permet à des jeunes du territoire de travailler en toute légalité. Cette formation est donc diffusée en Lot-et-Garonne depuis 2016 ou 2017. Entre 15 et 20 candidats, tous du Lot-et-Garonne, sont désormais dans vos communes, dans vos clubs, à temps partiel, à temps complet. C'est donc une vraie formation pour la ruralité que nous avons là également voulu porter.

Cela marche fort. Mais je peux vous dire que nous avons eu beaucoup d'embuches pour la mettre en place parce que ce n'est pas dans le principe d'un Comité départemental olympique que de faire de la formation. Nous avons démontré une nouvelle fois le contraire et j'en remercie les salariés du CDOS car pour monter ce type de dossier, il a vraiment fallu que l'équipe administrative soit performante.

Et comme j'en suis aux remerciements, je remercierai deux autres groupes de personnes. D'abord, les bénévoles qui m'accompagnent depuis 30 ans, depuis que j'ai la chance de présider ce comité départemental et les différents bureaux ont toujours été actifs et ont toujours souhaité donner une nouvelle dynamique. Et également remercier l'ensemble des élus qui depuis 30 ans soutiennent la politique du sport en Lot-et-Garonne. Nous en voudrions toujours plus. Mais c'est également à nous de faire plus. Vous nous aidez, nous en sommes contents, nous sommes reconnus et nous sommes très heureux de tout cela.

Vous l'avez donc compris, pour moi, pour nous, pour la ruralité, c'est quelque chose d'important, et je vais vous citer un autre exemple. En juin 2020, branle-bas de combat à la Préfecture. C'est la fin de la première pandémie. Il va y avoir le feu dans les quartiers, il faut vite trouver une solution, il faut mettre en place des animations dans les quartiers. Il y avait les services de l'État, le Département,

plusieurs personnalités, et là, nous avons demandé : « Que faisons-nous pour les territoires ruraux ? » et rien n'était prévu. La décision a donc été unanime et nous avons dit : « Vous vous occupez des agglomérations et nous, nous ferons des actions en zone rurale ».

Il est inconcevable aujourd'hui de ne penser qu'aux agglomérations. On oublie nos territoires ruraux, on oublie les jeunes qui y vivent et qui méritent aussi toute notre attention. Cela a donc amené beaucoup d'actions, conjointement avec le Département, en direction de ces territoires ruraux. Et c'est nécessaire.

Je vais maintenant parler des Jeux olympiques Paris 2024. Tout d'abord, faire le lien avec les territoires ruraux. Nous avons eu une idée commune : la Caravane du Sport. Puisque les Jeux olympiques sont là, dans le département du Lot-et-Garonne, nous allons mettre en place la caravane du sport. Vous en avez un peu entendu parler. Cela va se diffuser sur l'ensemble du territoire lot-et-garonnais pendant les 3 ans à venir. Je sais que tous les cantons voudraient que nous venions dès cette année chez eux mais nous faisons ce que nous pouvons. De plus, la météo ne nous aide pas, puisque la première animation a dû être annulée et que la deuxième, à Barbaste, risque de l'être à cause de la chaleur. J'espère tout de même que nous pourrons arriver au bout et que nous pourrons venir sur tous vos territoires, d'une part pour présenter le mouvement sportif mais aussi pour amener le sport dans l'ensemble de nos territoires ruraux. Vous aurez donc l'occasion de les accueillir dans les 3 années à venir.

Pour ce faire, nous avons une aide du Département et nous avons reçu deux prix, le prix de la fondation du crédit coopératif, de 4 000 €, et Paris 2024 qui va nous financer, je l'ai appris hier. Nous avons reçu à ce titre une subvention de 15 000 € et nous en sommes très heureux.

Dans ce cadre aussi, beaucoup de vos collectivités vont être labellisées Terre de Jeux. Le label Terre de Jeux correspond à des moments festifs sur l'ensemble du territoire que vous allez mener et nous, nous serons là pour amener nos valeurs d'olympisme et attirer votre attention sur le fait que vous ne pouvez pas faire n'importe quoi. Les Jeux olympiques sont très cadrés. En termes financiers, cela peut vous coûter très cher si vous prenez des logos que vous n'avez pas le droit d'utiliser. Nous vous invitons donc, lorsque vous voulez faire une manifestation dans le cadre de Terre de Jeux à appeler Alexis COUTURIER pour lui demander ce qu'il est possible de faire et nous vous répondrons. Même nous, en tant que Comité départemental Olympique, nous n'avons pas le droit de mettre les anneaux olympiques en ce moment. Et cela peut coûter très cher. Nous souhaitons donc que cela n'arrive pas sur le territoire et vous pouvez vous appuyer sur nous.

Dernier point, concernant les centres de préparation des Jeux olympiques pour les valides et les handicapés, puisque vous le savez, les Jeux olympiques, ce sont deux temps très forts pour eux. Nous avons sur le territoire cinq sites et sept disciplines qui ont été validés, pour les valides et les handicapés. Nous avons décidé de créer un comité de pilotage et nous travaillons depuis deux années sur la mise en valeur de ces sites, parce qu'il est important de démontrer là aussi que notre territoire existe et qu'il a tout à fait sa place.

Nous avons décidé de faire un film. Nous voulions faire un film totalement décalé et nous nous sommes rendu compte que la philosophie du décalé de l'humour français n'est peut-être pas tout à fait ressentie de la même façon en Asie ou dans certains pays. Nous avons vite décidé de revenir en arrière et nous sommes partis sur un film qui sera beaucoup plus dans l'émotion et vous le verrez tout à l'heure, je crois que de ce côté-là, c'est réussi. Je remercie tous les membres du Copil et toutes les collectivités associées : Lot et Tolzac, Villeneuve-sur-Lot, l'Agglomération d'Agen, la Ville d'Agen, la Ville de Boé et le Département.

Nous avons donc travaillé sur ce film, nous avons fait un catalogue que nous allons vous présenter. J'en termine là en vous remerciant de nous avoir accueillis. Vive le sport en Lot-et-Garonne. Merci de m'avoir écouté pendant quelques minutes.

Projection du film de préparation des JO 2024.

M. TOVO, Président du Comité départemental Olympique et Sportif. – Je voulais préciser que concernant le choix de la discipline, je n'y suis pour rien, c'est le réalisateur qui a décidé. Bravo à tous et merci de nous avoir accueillis. Pour finir, ce film est déjà parti en Australie, au Japon, au Bangladesh, au Canada, enfin dans une trentaine de pays. Merci beaucoup d'avoir accueilli le mouvement sportif.

(Départ de Messieurs Jean-Marie TOVO et Alexis COUTURIER)

M. DELRUE, Directeur général des Services. – Pour revenir sur le rapport n°9010, avec l'accord de Monsieur Christian DEZALOS et de Monsieur Pierre CHOLLET, nous vous faisons la proposition de compléter la délibération de la façon suivante. Dans le premier paragraphe qui commence par « d'approuver la nouvelle politique d'aide départementale aux communes », nous vous proposons d'ajouter après « présentés dans le rapport, étant entendu que les montants financiers pourront être rediscutés en DM2, puis de façon annuelle ». Nous vous proposons de voter sur cette délibération amendée.

Mme la Présidente. – Cela vous convient-il ?

Mme GENOVESIO. – Pardonnez-moi, mais certaines choses m'interpellent et me gênent dans la présentation du rapport. Il est fait référence à la zéro artificialisation : « le Département s'inscrit en cohérence avec la loi qui fixe l'objectif zéro artificialisation nette des sols à l'horizon 2050 ». Je me demande ce qu'induit cette référence.

Egalement, dans le paragraphe : « Certaines intercommunalités du territoire ont développé des fonds de concours visant à soutenir les communes », qu'est-ce que cela induit sur l'avenir du dispositif et le choix des projets qui seront faits par les communes ?

De modifier la délibération en enlevant « tel que présenté dans le rapport », cela m'allait très bien parce qu'il n'y a pas de référence au rapport préliminaire, mais il faut m'expliquer avec un peu plus de détail ces éléments.

M. DELRUE, Directeur général des Services. – Concernant la référence à la loi, c'est simplement pour rappeler une évidence. Notre Collectivité respecte la loi car elle s'impose à tout le monde. Concernant la deuxième, c'est plutôt pour faire passer un message en matière d'ingénierie, c'est-à-dire qu'il est nécessaire d'accompagner les collectivités pour faire face à ces nouvelles contraintes. C'est le message passé. Cela n'induit en aucun cas une position de la Collectivité vis-à-vis de la loi proprement dite.

Ensuite par rapport à la modification, je suis désolé, je l'ai vue avec Monsieur CHOLLET en tant que responsable du groupe 100 % Lot-et-Garonne et Monsieur DEZALOS en tant que responsable du groupe majoritaire.

Mme la Présidente. – Pouvons-nous passer au vote sur le sujet avec l'amendement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Madame Cécile GENOVESIO s'abstient. Le rapport est donc adopté.

Sur le rapport n°8009, relatif à la création de la 10e commission « Solidarités territoriales », la désignation de ses membres et la modification de désignation au sein de la commission Développement social, démographie médicale, insertion et habitat, nous faisons une modification du règlement intérieur. Pour les membres des groupes 100 % Lot-et-Garonne, seront présents dans cette

commission, Monsieur Pierre CHOLLET, Monsieur Arnaud DEVILLIERS, Madame Julie CASTILLO, Madame Cécile GENOVESIO et Monsieur Guillaume LEPERS. Monsieur Christian DEZALOS et Madame Danielle DHELIAS sont proposés en plus pour la majorité.

Dans le rapport n°8009, il y avait aussi la modification de la désignation au sein de la commission Développement social.

VOTE : Le rapport n°9010 est adopté après amendement. Abstention de Mme Cécile GENOVESIO.

VOTE : Après accord à l'unanimité pour le recours au vote à main levée sur les désignations, le rapport n°8009 est adopté à l'unanimité, après amendement.

Absents lors du vote de ces rapports :

-M. BILIRIT Jacques (a donné pouvoir à M. Hocquelet)
-Mme DHELIAS Danielle (a donné pouvoir à Mme Gargowitsch)
-M. LACOMBE Nicolas (a donné pouvoir à Mme Paillarès)
-Mme LAMY Laurence (a donné pouvoir à Mme Borderie)
-Mme LAURENT Françoise (a donné pouvoir à Mme Gonzato-Roques)
-M. MIRANDE Jean-Jacques (a donné pouvoir à M. Camani)
-M. PICARD Alain (a donné pouvoir à Mme Messina-Ventadoux)
-M. VO VAN Paul (a donné pouvoir à M. Borie).

Mme la Présidente. – Il est midi, je vous propose d'examiner les rapports de la commission Agriculture et Forêt, si Monsieur HOCQUELET est d'accord, avant de suspendre la séance pour déjeuner.

COMMISSION AGRICULTURE ET FORET

M. HOCQUELET. – Madame la Présidente, mes Chers Collègues, concernant la commission Agriculture et Forêt, le rapport n°7004 concerne deux mesures pour l'indemnisation des agriculteurs. J'ai déjà évoqué la première en commission permanente pour le gel de 2022, puisque nous avons eu gel en 2021 et en 2022. La Présidente y a fait allusion dans son discours d'ouverture. Nous proposons d'accompagner de nouveau 100 agriculteurs à hauteur de 5 000 € chacun, selon des critères coconstruits, j'insiste et la Présidente l'a fait également, avec l'ensemble des partenaires, l'État, la Chambre d'Agriculture et les professionnels de la filière du pruneau, le BIP, puisque cela concerne essentiellement les pruniculteurs cette fois-ci, et le Département. C'est le Directeur de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement qui a officié et qui a d'ailleurs pu faire modifier un peu les critères dans le sens qui s'était manifesté au sein de la commission agriculture et forêt, mais également ici, dans l'hémicycle.

Cela représente donc 500 000 € d'efforts du Département pour le gel 2022.

Un autre rapport, le n°7005, concerne l'abondement de l'APRED, l'association qui vient en aide aux agriculteurs en difficultés, à hauteur de 50 000 € dans le cadre de la grippe aviaire. Cela a touché ceux qui ont abattu parce qu'ils étaient contaminés ou parce qu'ils étaient dans le périmètre réglementaire. Cela fait 31, de mémoire.

Il ne faut pas oublier, même si là, le régime d'aides ne va pas les concerner, que les autres élevages ont été impactés parce qu'il y a eu un vide sanitaire, que les canards n'ont pas eu de canetons durant un certain temps et qu'ils ont peiné à en retrouver. Ils se trouveront donc eux aussi en difficultés sur leur chiffre d'affaires.

Nous abondons donc de 50 000 €, la MSA abonde de près de 75 000 €. C'est cofinancé par le Département et la MSA, et cela permettra d'étudier les 31 dossiers dont je viens de parler et l'aide sera d'environ 2 800 €, sachant que le dispositif d'aide dans ces situations est une indemnisation remboursant le caneton au moment de la grippe aviaire et ensuite, une compensation par rapport à ce qu'aurait valu le canard s'il avait été élevé.

Autre élément important dont la Présidente a parlé, la création de la mission. Nous avions manifesté unanimement au sein de la commission agricole, une certaine frustration, mais aussi ici dans l'hémicycle, je l'avais bien senti, concernant l'indemnisation du gel l'année dernière, sur les critères et sur le fait que c'était une mesure exceptionnelle. Sauf qu'elle revient en 2022 et nous pouvons nous demander si l'exceptionnel ne va pas devenir la règle.

Il peut geler sévèrement deux fois de suite, c'est vrai. Ceci dit, le gel tardif, c'est-à-dire d'avril, a toujours existé, mais pas aussi profondément que ces deux dernières années, bien sûr. Le problème, c'est qu'il arrive maintenant au mois d'avril, à un moment où la végétation est en avance par rapport aux années antérieures. Et cela, de façon pérenne, du fait de l'impact du réchauffement climatique. Nous nous sommes donc demandé collectivement s'il ne valait pas mieux essayer de trouver un moyen de lutter contre le gel, plutôt que venir compenser chaque fois.

La Présidente a voulu que nous allions plus loin dans cette réflexion et au-delà de l'impact du gel sur une végétation plus avancée, dû au réchauffement climatique, de réfléchir à ce que nous pouvons appeler la transition agricole, qui se profile et qui est imposée par le changement climatique, réchauffement, problème d'eau, etc. De quelle manière pouvons-nous accompagner cette transition agricole et de quelle manière adapter nos régimes d'aides ? Sont-ils adaptés ? Faut-il en mettre de nouveaux ? Tout cela dans un budget contraint comme vous le savez. Il faut donc élargir cette réflexion à l'ensemble de la politique agricole.

Nous constituons pour cela une commission réunissant un certain nombre de membres de la majorité, des groupes 100 % Lot-et-Garonne, Démocratie citoyenne et Les 47, et nous vous proposons dans le vote des dossiers de valider cette mission qui a 6 mois pour être efficace. J'ai déjà dit à la Présidente : 6 mois à partir de septembre, parce que c'est un gros chantier et je pense que nous aurons beaucoup de travail. Cette mission pourra évidemment rencontrer les professionnels, mais également auditer les experts, tous ceux qui peuvent apporter à la réflexion quant à l'impact du changement climatique sur l'agriculture et comment accompagner cette transition agricole au mieux, au plus efficace. Voilà, Madame la Présidente.

Mme la Présidente. – Avez-vous des questions sur le rapport n°7004 ? (*Non.*) Je soumets donc au vote ce rapport relatif au Soutien exceptionnel et forfaitaire aux exploitations agricoles sinistrées par l'épisode de gel d'avril 2022 et à la création d'une mission d'information et d'évaluation sur l'évolution des politiques publiques d'accompagnement aux transitions agricoles en Lot-et-Garonne.

Je vous ai donné la désignation des membres de cette mission d'information. Pour le groupe de la majorité : Monsieur Joël HOCQUELET, Madame Danielle DHELIAS, Madame Sophie GARGOWITSCH, Monsieur Marcel CALMETTE, Monsieur Paul VO VAN, Monsieur Jean-Jacques MIRANDE. Pour le groupe 100 % Lot-et-Garonne, Monsieur Philippe BOUSQUIER, Madame Cécile GENOVESIO, Monsieur Aymeric DUPUY, Madame Béatrice GIRAUD. Pour le groupe Dynamique citoyenne, Madame Clarisse MAILLARD et pour le groupe Les 47, Monsieur Gilbert DUFOURG. Le président de la mission sera Monsieur HOCQUELET, je propose Madame MAILLARD en tant que rapporteuse et Madame GIRAUD en tant que secrétaire de la mission. Cela vous convient-il ? Très bien, nous passons donc au vote.

Mme GARGOWITSCH. – Madame DHELIAS, dont j'ai le pouvoir, ne prend pas part au vote sur le rapport n°7005.

RAPPORT N° 7004

SOUTIEN EXCEPTIONNEL ET FORFAITAIRE AUX EXPLOITATIONS AGRICOLES SINISTREES PAR L'EPISODE DE GEL D'AVRIL 2022

CREATION D'UNE MISSION D'INFORMATION ET D'EVALUATION SUR L'EVOLUTION DES POLITIQUES PUBLIQUES D'ACCOMPAGNEMENT AUX TRANSITIONS AGRICOLES EN LOT-ET-GARONNE

VOTE : Après accord à l'unanimité sur le recours au vote à main levée pour les désignations, le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 7005

ABONDEMENT EXCEPTIONNEL DU FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX EXPLOITATIONS AGRICOLES EN DIFFICULTE DANS LE CADRE DE LA GRIPPE AVIAIRE 2022.

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité. Mme Danielle DHELIAS ne prend part ni au débat ni au vote.

Absents lors du vote de ces rapports :

-M. BILIRIT Jacques (a donné pouvoir à M. Hocquelet)
-Mme DHELIAS Danielle (a donné pouvoir à Mme Gargowitsch)
-M. LACOMBE Nicolas (a donné pouvoir à Mme Paillarès)
-Mme LAMY Laurence (a donné pouvoir à Mme Borderie)
-Mme LAURENT Françoise (a donné pouvoir à Mme Gonzato-Roques)
-M. MIRANDE Jean-Jacques (a donné pouvoir à M. Camani)
-M. PICARD Alain (a donné pouvoir à Mme Messina-Ventadoux)
-M. VO VAN Paul (a donné pouvoir à M. Borie).

Mme la Présidente. – Nous avons terminé concernant cette commission, je vous propose de ne pas examiner la commission sociale tout de suite parce qu'il y a un certain nombre de rapports, mais de le faire après la pause déjeuner. Passons à la commission de Monsieur BORIE, puis à celle de Monsieur BILIRIT qui sera représenté ce matin par Madame PAILLARES.

COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, INFRASTRUCTURES ET MOBILITE

M. BORIE. – Merci, Madame la Présidente. Madame la Présidente, Chers Collègues, à présent que nous avons dépassé le milieu de l'année budgétaire, il est possible de faire un point rétrospectif des réalisations intervenues depuis notre dernière session. J'en viendrais ensuite à l'objet même de notre DM1. Enfin, je me livrerai à une prospective toujours nécessaire puisque, comme vous le savez, gouverner, c'est prévoir.

Premièrement, un point sur les réalisations. Depuis notre dernière session du mois de mars, plusieurs grands projets ont été achevés, qui pesaient lourd dans notre PPI, et qui ont été décidés parfois il y a deux ou trois lustres. Je précise que le lustre a la même durée qu'un quinquennat et qu'un projet peut les enchaîner sans limitation de nombre.

Le 30 mars 2022 s'est tenue l'inauguration, après 7 mois de travaux, de l'aménagement de la voie dite de Carabelle à Bias. Cette voie communale réaménagée en route départementale sur près d'un kilomètre est le prolongement de la déviation sud-ouest de Villeneuve-sur-Lot. Son utilité est apparue dès la mise en service de cette déviation en 2013, pour canaliser les nouveaux flux de trafic apparus dans l'ouest de l'agglomération villeneuvoise. Son coût total et définitif monte ainsi à 1,5 M€.

Le 12 mai 2022 a eu lieu l'inauguration de l'accès à la zone d'activités du Lidon à Monflanquin, entièrement reconfiguré par l'extension de l'entreprise Vitamont. En 9 mois, deux giratoires ont été construits, dont celui servant d'accès à l'entreprise, pour un coût unitaire de 400 000 €. Le plan de financement est un cocktail particulièrement bien dosé : 100 000 € pour Vitamont, 100 000 € pour le bloc communal, 200 000 € pour le Département. La recette est à la disposition d'autres candidats sans droit d'auteur.

Le 23 mai dernier, nous nous sommes retrouvés à Beauziac pour l'inauguration du Center Parcs. Ce projet touristique évoqué dès 2010 a pris corps véritablement en 2015. Les travaux ont été un temps interrompus par la crise du Covid, mais à présent, c'est 620 000 à 650 000 visiteurs qui sont attendus à l'année. Pour les accueillir, les entrées de Casteljaloux ont été sécurisées. La route départementale 291, de Casteljaloux à Beauziac, a été élargie et toutes ses intersections ont été réaménagées depuis le centre-ville, soit par carrefour à feux, soit par giratoire. C'est une aubaine en termes d'aménagement pour la ville de Casteljaloux car ces intersections étaient autant de points de problème pour la circulation urbaine. C'est aussi une aubaine financière pour elle, car l'investissement du Département sur cette sécurisation est de 1,26 M€, auxquels s'ajoutent le coût du confortement de la départementale 291, elle-même jusqu'au giratoire d'entrée du Parc, soit 1,37 M€.

Je signale qu'à Beauziac, Pierre et Vacances a fait une entorse à son concept. Le Parc ne comporte pas de dôme mais une halle ouverte. C'est bien vu, on ne peut pas rester sous cloche quand on choisit le Lot-et-Garonne pour ses vacances. La voie verte créée par le Département, menant au lac de Clarins et au-delà dans la zone landaise, est là pour l'affirmer avec son coût de 550 000 €. Au total, le budget des routes aura contribué à la relance touristique du secteur de Casteljaloux à hauteur de 3,2 M€.

La DM1 dont je vous expose maintenant les grandes lignes est évidemment marquée par les conséquences de la guerre en Ukraine qui ont un impact sur notre investissement 2022. Le surcoût dû à la hausse des matières premières est évalué à 15%, soit 1,53 M€. Ce montant a été inscrit en dépenses supplémentaires, et ceci pour maintenir dans son intégrité le programme des travaux sur chaussée. Faire autrement serait surajouter à la crise actuelle une crise du secteur des travaux publics et de l'emploi de ce secteur. Nous n'en avons évidemment pas besoin.

Ceci mis à part, vous avez pris connaissance, à la lecture du rapport, de plusieurs rééquilibrages à l'intérieur de notre budget infrastructure. Je développe le plus important. Est rendu disponible un crédit d'1 M€ sur le glissement de la départementale 813 à Port-Sainte-Marie. En effet, les résultats géotechniques restent à interpréter. Et les travaux ne débuteront ainsi qu'en 2023. Néanmoins, un reprofilage de la chaussée a été réalisé dans l'attente, avant que le dénivelé ne devienne dangereux. Ce crédit est réemployé sur plusieurs postes, dont l'un mérite que l'on s'y attarde. Il s'agit du jalonnement de la véloroute de la vallée du Lot, la V86, à hauteur de 270 000 €. Cette véloroute fait partie des itinéraires nationaux. Elle est longue de 700 kilomètres depuis la source du Lot en Lozère jusqu'à la confluence d'Aiguillon.

C'est pourquoi, pour une raison d'harmonie entre les départements, l'étude a été faite par le Syndicat mixte du Bassin du Lot que, je vous le rappelle, je préside et auquel assiste assidument notre collègue Jacques BORDERIE, entre autres. Ainsi valorisée, c'est une seconde colonne vertébrale de cyclotourisme départementale comme le pendant de la voie verte du canal. La jonction avec le canal de Damazan nécessite de franchir la Garonne, cela pourrait se faire au moyen d'une passerelle accolée au pont de Saint-Léger. Une étude de faisabilité est lancée pour dimensionner cet ouvrage futur.

Quant aux projets, cela m'amène naturellement à ouvrir le chapitre des perspectives à court terme. Une perspective toute proche est la mise en service du nouvel échangeur autoroutier Agen Ouest, implanté sur les communes de Roquefort et de Sainte-Colombe-en-Bruilhois, dont la première pierre doit être posée le 28 juillet 2022 si j'ai bien suivi les journaux. Je me trompe avec le pont de Camélat. Pardonnez-moi, je suis tellement pressé de la poser, cette première pierre.

J'ai donc conduit la commission que je préside sur le chantier pour me rendre compte de l'avancement de ces travaux qui pèsent sur nos finances à hauteur de 7,4 M€, dont le quatrième acompte et le solde ont été votés au Budget primitif, soit 2,2 M€. La commission qui s'est rendue sur place a pu constater que le projet respecte la prévision initiale d'achèvement, qui est de 48 mois après signature de la convention de financement le 27 juin 2019. Cela nous porte donc à juin 2023. Cette date sera largement tenue puisque Vinci prévoit une mise en service avant la fin 2022.

Restent donc les projets partenariaux avec l'Agglomération d'Agen dont le barreau de Camélat. Nous pouvons nous rendre compte que le chantier a déjà démarré. Le Département accompagne l'Agglomération d'Agen dans son projet à hauteur de 14 M€. La convention financière posant les modalités de versement de subventions sera présentée à la commission permanente de la rentrée prochaine. C'est là que je dis : retrouvons-nous le 21 juillet 2022 pour la pose de la première pierre.

Concernant le transbordeur. Après les travaux autoroutiers et routiers qui s'inscrivent sur notre sol, passons aux modes doux et de saison : le tourisme fluvial. Vous connaissez la célèbre réplique d'un classique du cinéma : « il existe des poissons volants mais ce n'est pas la majorité du genre ». C'est un identique phénomène, aussi insolite, que l'on verra bientôt au point zéro de notre réseau navigable. Des pénichettes qui montent en l'air, enjambent le barrage de Fumel et replongent 10 mètres plus haut ou plus bas selon le cas. Je veux parler du transbordeur de Fumel, en langage imagé, car un exposé technique prendrait plusieurs quarts d'heure et on nous a déjà projeté plusieurs vidéos par rapport à cela.

Cet équipement, je le souligne, sera une première en France. On en trouve dans tous les ports, mais comme substitut aux écluses. Ici, l'avantage est double : son coût, des travaux chiffrés à 4,5 M€ contre 13 M€ pour une écluse classique ; son fonctionnement indépendant du barrage, chaque éclusée aurait fait perdre leur production à l'usine hydroélectrique de Fumel, et nous aurions été contraintes de l'indemniser. Dans le contexte d'une énergie appelée à devenir de plus en plus rare et chère, le choix initial apparaît pleinement justifié par les évènements. Jacques BORDERIE, je fais un parallèle par rapport à notre visite en Aveyron où nous avons vu l'importance de la centrale hydroélectrique quant à l'approvisionnement EDF.

L'enquête publique est pressentie pour se tenir entre le 15 août et le 15 septembre 2022, ce qui laisse espérer des travaux dans un très proche avenir.

Enfin, concernant le Plan « Routes et déplacements du quotidien ». L'avenir se conjugue et se projette aussi à long terme. C'est le but du questionnaire envoyé aux collectivités du département pour élaborer ce plan. À ce jour, 102 communes et 5 EPCI ont répondu. J'espère que les maires qui siègent à notre Assemblée ont bien rempli leurs devoirs de vacances.

Qu'en ressort-il qui doit nous interpeller en première lecture ? Parlons d'abord des trains qui arrivent à l'heure. Le marquage des routes et la signalisation directionnelle ont laissé indifférentes 89 à 92 communes. Il y a certainement encore quelques routes étroites à marquer, un axe, mais guère plus. J'en déduis aussi que l'on ne se perd plus en Lot-et-Garonne. Je préfère penser que c'est plus grâce à notre Schéma directionnel performant qu'à cause du GPS mais vous êtes libres de penser l'inverse. Le GPS est précisément souvent incriminé pour être la cause de reports de trafic inappropriés sur les petites routes. Étonnamment, cela ne transparait pas sur nos routes départementales, car 89 communes sont indifférentes au thème « Augmentation du trafic ».

La présence d'obstacles latéraux est également un sujet qui ne suscite aucune réaction pour 96 communes. C'est en effet le résultat d'un travail de plusieurs décennies qui a muni de glissières ou de balises la quasi-totalité des points dangereux, arbres, poteaux. La question qui se pose à présent est l'équipement même des glissières en écran de protection pour les motos. Cette question est soulevée par les fédérations des « Motards en colère » et le collectif « Plus jamais ça » constitué après l'accident malheureux de Fauguerolles. Un audit a été lancé. Un premier rendu partiel montre que les manques sont en petit nombre et seront corrigés sans attendre.

Le fauchage est le souci prioritairement d'une seule commune. La Direction des Infrastructures et de la Mobilité prendra contact avec elle. Pour 83 communes, ce n'est pas un sujet, ou alors, très secondaire. Ceci est rassurant, car avec la hausse des carburants, je le dis tout net, il n'est pas question d'augmenter le niveau de service en la matière qui, par ailleurs, est identique à celui des autres Départements.

L'état des chaussées est sans surprise le propos qui peut nous fâcher avec les communes, encore qu'un tiers d'entre elles ne fassent rien remonter sur le sujet. Une bonne moitié, 54 sur 102, placent ce sujet en tête de leurs préoccupations. C'est donc bien vers la maintenance des chaussées que seront fléchés principalement les 120 M€ du Plan « Routes et déplacements du quotidien ». La perception et le retour des communes sur cet aspect seront objectivés grâce à l'audit du réseau en cours. Un croisement entre l'analyse de techniciens et le ressenti d'élus de terrain me paraît fort intéressant à faire. Je le donne donc comme devoirs de vacances aux agents de la Direction des infrastructures et de la mobilité et je conclus en vous remerciant pour votre participation à ce sondage et votre attention.

Mme CASTILLO. – Je n'ai pas forcément de questions mais je souhaite apporter quelques précisions ou demandes de précisions. Lorsque a été évoquée la grande aubaine pour la ville de Casteljaloux d'avoir eu tous ces travaux, je voudrais préciser qu'effectivement, la sécurisation des entrées de bourg était liée à une mesure de compensation puisqu'à l'origine, un rond-point devait être installé pour maîtriser les flux générés par le Center Parcs au niveau de la route de Bordeaux. Compte tenu des coûts et de la configuration des lieux, la mise en place de ce rond-point n'a pas pu se faire et la décision a effectivement été prise par vos services de nous proposer un aménagement des entrées de bourg pour en assurer la sécurisation.

Ces aménagements ont été réalisés. Nous sommes encore en lien avec les services puisque sur la partie route de Mont-de-Marsan, le dispositif montre quelques inefficacités. En effet, les pentes réalisées sont trop faibles pour assurer le ralentissement des véhicules. En tout état de cause, sur les autres portions, notamment sur la route de Nérac, le dispositif est efficace. Il a beaucoup fait

râler au départ, notamment au niveau de l'écluse qui avait été créée, du rétrécissement qui ne permet qu'un passage sur deux de véhicules, mais l'effet escompté est bien au rendez-vous.

S'agissant des feux installés au carrefour des pompiers, je comptais en parler lors de la CP, mais finalement cela a été abordé ce matin. Par rapport aux éléments de langage, je souhaite que l'on arrête de dire que ces feux ont été installés sur décision de la Commune parce qu'à l'origine, les premières discussions étaient plutôt sur un rond-point. Nous le voyons d'ailleurs très bien dans le rapport de cet après-midi pour la commission permanente. Or au regard des coûts, la décision du rond-point a été abandonnée pour privilégier l'installation de feux tricolores. Nous avons pris part à cette décision parce qu'il ne restait, de facto, plus de possibilité d'installer ce rond-point au niveau du carrefour. Mais cessez, lorsque vous êtes interrogés par des riverains qui s'inquiètent de la fonctionnalité de ces feux, de dire que c'est le maire de Casteljaloux qui a décidé d'implanter des feux parce que cela ne s'est pas du tout passé comme cela.

Ce ne sont là que des éléments de langage. Ces feux sont aujourd'hui opérationnels. Ils montrent une certaine efficacité et une fonctionnalité que l'on ne peut nier puisque c'est avec détecteur, ce qui est très pratique. Il n'empêche qu'aller dire aux riverains que c'est une aubaine, c'est une autre histoire et là, je vous laisserai discuter directement avec eux parce que quand ils ont les poids lourds qui freinent sous leurs fenêtres, ce n'est pas tellement le ressenti qu'ils ont.

Sur la D291 qui mène au Center Parcs, je rappelle que c'était suite à des engagements pris de longue date auprès d'un collectif de riverains qui s'était monté et effectivement, dès l'origine du projet, les discussions avaient été entamées avec eux pour envisager l'élargissement et la sécurisation des abords de l'accès à la D291 compte tenu des flux générés depuis l'ouverture du Center Parcs. L'objectif initial était de faire sortir les gens, je l'ai dit l'autre jour à Monsieur Christian DELBREL au Centre de gestion. L'objectif est atteint puisque les gens sortent effectivement du Center Parcs et viennent dans nos villages alentour, notamment à Casteljaloux.

S'agissant de la voie verte, je crois qu'elle n'est pas encore en activité, sauf erreur de ma part. Je crois que le bout de liaison entre la partie golf et la partie Center Parcs n'est pas encore active. J'espère donc que nous arriverons à conclure cette voie verte jusque là-bas. Et pour moi, je vois l'aubaine lorsque j'ouvre le Petit Futé Lot-et-Garonne de ce matin et que je vois en page 212 que le Center Parcs est à Casteljaloux. Merci pour cette précision, parce que jusque-là, je pensais qu'il était à Pindères et Beauziac. Cela me fait donc plaisir de lire cela ce matin. Je vous remercie.

M. BORIE. – En réponse aux interrogations et propos de Madame Julie CASTILLO, je voudrais lui dire tout simplement qu'effectivement, mon rapport n'était qu'un constat de l'existant. Je n'étais pas en poste lorsque cela a été mis en place et je suis content d'en assumer maintenant la succession mais je suis certain que tous les aménagements ont bien été faits en lien avec la collectivité, avec la mairie. Je ne sais pas qui tient ce type de propos au nom du Conseil départemental en disant que c'est de la responsabilité du maire si ces feux tricolores ont été posés ou imposés. Mais je sais que tout ce qui se passe à l'intérieur des limites de l'agglomération se fait avec l'accord du maire parce que c'est le pouvoir de police du maire qui précise ce type d'aménagement en termes de sécurité.

Je ne vais pas refaire le débat. Je n'ai pas l'antériorité sur ce dossier. Pour moi, le principal est que cela fonctionne. Je pense que s'il y avait eu un giratoire à ce niveau du carrefour des pompiers, les mêmes riverains se seraient plaints que les véhicules freinaient pour pouvoir l'aborder.

Mme CASTILLO. – Il n'y a absolument pas de débat. C'était juste par rapport à des éléments de langage. C'est une décision qui a été prise conjointement. De toute façon, le rapport de cet après-midi en atteste puisque c'est la commune qui finance et le Département qui rétrocède. Il n'y a donc pas de débat sur le sujet. C'est juste que c'est bien une décision commune.

Mme la Présidente. – Il faut reconnaître qu'au regard de tous les investissements faits par la commune, par le Département, mais aussi au niveau du Center Parcs, Casteljaloux est tout de même en train de se transformer. C'est une très belle petite commune. C'est l'eldorado du Lot-et-Garonne.

M. BOUSQUIER. – Par rapport à la 813 à Port-Sainte-Marie, le reprofilage n'est pas fait. Des travaux devaient être faits en attendant les travaux en 2023, mais aujourd'hui, rien n'est fait. En cette période où cela circule avec les vacances et il est vrai que cela devient critique.

Mme DUCOS. – C'est en raison d'approvisionnement d'enduits, si je ne me trompe pas, que ces travaux de profilage provisoires ont été reportés et nous les espérons le plus tôt possible parce que la 813 continue de bouger à cet endroit.

Mme LAURENS Bénédicte (Directrice générale adjointe des Infrastructures et de la Mobilité). – Pour la D813, c'est ce qu'expliquait Daniel BORIE dans son discours, nous sommes actuellement en pleine phase d'analyse des études géotechniques et nous le savons tous, il y a un contexte géotechnique et géologique très particulier dans ce secteur. Ce n'est pas pour rien que le vulcanologue Haroun Tazieff était venu il y a quelques années pour faire un repérage sur ce site. Aujourd'hui, nos maîtres d'œuvre sont en train d'analyser le plus finement ce qui se passe d'un point de vue géotechnique. Il y a beaucoup de choses que nous ne sommes pas capables d'expliquer aujourd'hui. C'est pourquoi les travaux définitifs sont reportés en 2023, parce que nous devons faire quelque chose de pérenne et aujourd'hui, nous ne sommes pas capables de le garantir.

Les travaux de reprofilage vont avoir lieu. Il y a eu une première phase et nous allons poursuivre.

M. BOUSQUIER. – Dans son discours, Daniel BORIE a dit que c'était fait et je voulais juste préciser que ce n'est pas fait. Nous avons bien compris que pour faire des travaux de qualité, il fallait toutes ces études de sol, mais c'est le reprofilage de la route qui n'est pas fait aujourd'hui.

Mme LAURENS. – Tout à fait. Une première phase a été faite : la mise en sécurité. Tant que nous ne pouvons pas faire les travaux définitifs, nous faisons de la sécurisation provisoire et une seconde phase arrivera au cours de l'été, comme le disait Daniel BORIE. En juillet, ce mois-ci.

Mme DUCOS. – Si c'est fait en juillet, il n'y a pas de souci. En revanche, si cela devait se faire au-delà et bien qu'il y ait une signalisation permettant de réduire la vitesse, c'est tout de même très effondré à certains endroits et certaines personnes y passent vite. Nous ne maîtrisons pas le comportement des gens mais si cela devait durer, je pense qu'il aurait été bien de mettre un feu clignotant ou quelque chose pour avertir. J'ai toujours la crainte de la surexploitation de cette route, notamment au cours des vacances d'été, de personnes qui ne connaissent pas le secteur. Cela tangue tout de même pas mal à cet endroit.

M. DUFOURG. – Pour y passer deux ou trois fois par semaine, il est vrai que cela se dégrade très vite, même si on roule à 50 km/h. Il y a vraiment des bosses et des trous. Il faudrait donc effectivement peut-être des panneaux supplémentaires. Je rejoins ce qui vient d'être dit par les élus du coin et par Madame LAURENS, qui est au courant, bien sûr, puisque nous en avons également parlé en commission. Il est vrai que cela se dégrade très vite. Tous les quinze jours, cela s'effondre davantage.

Mme la Présidente. – Pouvons-nous conclure sur ce rapport n°2003 (Infrastructures et mobilités : réseaux routier, navigable et cyclable) ? Nous ne votons pas, nous prenons acte de ce rapport.

RAPPORT N° 2003

INFRASTRUCTURES ET MOBILITE – RESEAUX ROUTIER, NAVIGABLE ET CYCLABLE

VOTE : L'Assemblée prend acte.

Absents lors de l'examen de ce rapport :

-M. BILIRIT Jacques (a donné pouvoir à M. Hocquelet)
-Mme DHELIAS Danielle (a donné pouvoir à Mme Gargowitsch)
-M. LACOMBE Nicolas (a donné pouvoir à Mme Paillarès)
-Mme LAMY Laurence (a donné pouvoir à Mme Borderie)
-Mme LAURENT Françoise (a donné pouvoir à Mme Gonzato-Roques)
-M. MIRANDE Jean-Jacques (a donné pouvoir à M. Camani)
-M. PICARD Alain (a donné pouvoir à Mme Messina-Ventadoux)
-M. VO VAN Paul (a donné pouvoir à M. Borie).

Mme la Présidente. – Nous allons passer à la commission Culture, sport, jeunesse, citoyenneté et vie associative. Je donne la parole à Madame Marylène PAILLARES.

COMMISSION CULTURE, SPORT, JEUNESSE, CITOYENNETE ET VIE ASSOCIATIVE

Mme PAILLARES. – Merci, Madame la Présidente. Mesdames et Messieurs, Chers Collègues. Cette session plénière est exclusivement consacrée pour le volet culturel à une de nos compétences obligatoires, et non des moindres, la lecture publique.

Dans un contexte de moins en moins favorable et de plus en plus difficile, lire, écrire, prendre plaisir pour la lecture et l'écriture, comprendre, goûter et partager les mots demeurent des priorités des politiques publiques. Concernant le Département, le Contrat départemental Lecture Itinérance (le CDLI) présenté dans ce rapport, répond totalement à ces objectifs.

Soutenu par l'Etat et complémentaire des Contrats Territoire-Lecture, ce dispositif est destiné à renforcer les réseaux de lecture publique dans une logique d'action culturelle de proximité. Pour notre territoire, grâce à un outil, la médiathèque départementale largement rénovée, et des budgets de fonctionnement maintenus, ce contrat trouve de nouveau sa place pour les prochaines années. Si nous revenons quelque peu sur le précédent contrat qui couvrait la période 2018-2021, ce dernier a permis de réaliser de nombreuses actions dont le développement des services innovants liés au numérique, la modernisation des modalités d'échange, la prise en compte du public âgé, la redynamisation des acquisitions. Ce sont au total 152 000 € qui ont été attribués par l'État au Département sur ces quatre dernières années.

Le nouveau CDLI 2022-2024 s'inscrit dans cette continuité et s'articule autour de trois axes principaux : le développement des bibliothèques de proximité visant à améliorer l'offre de service public, la montée en puissance des actions à destination des publics éloignés de la lecture et la valorisation des atouts du territoire permettant de conduire des projets ambitieux et mieux structurés. Deux territoires de Lot-et-Garonne sont partie prenante de cette dynamique : Val de Garonne Agglomération et la Communauté de communes du Pays de Lauzun.

Même s'il s'agit de bassins de population différents, l'objectif reste commun et partagé : cibler prioritairement les territoires ruraux et des zones enclavées, où il est essentiel de faire venir la culture et d'inciter les populations à lire, écrire, partager autour de ces fondamentaux.

Je terminerai mon propos sur la vitalité du secteur du livre qui propose chaque année des manifestations de grande qualité et de plus en plus nombreuses. Il y a quelques semaines, le 15 juin dernier pour être totalement exacte, une réunion s'est déroulée à la médiathèque départementale avec les organisateurs de Salons du Livre et de festivals de BD. Très riche, ce temps d'échange a permis de partager les expériences mais surtout, d'amorcer un travail de réflexion sur une refonte du régime d'aides aux manifestations dédiées au livre.

Au regard de l'évolution du secteur de la culture, il me semble fondamental de repenser nos politiques publiques pour être au plus près des préoccupations et des évolutions de la filière. Nous nous retrouverons donc en commission spécialisée dès la rentrée 2022 pour suivre ces pistes de travail.

Enfin, je clôture ce temps de parole en vous donnant rendez-vous cet été sur les différentes dates culturelles et artistiques :

- les nuits d'été tout d'abord, qui sont au nombre de quatre : Saint-Sixte, Prayssas, Beaupuy, Hautefage-la-Tour ;
- le festival international du journalisme les 15, 16 et 17 juillet 2022 à Couture-sur-Garonne avec une soirée départementale le vendredi 15 juillet à partir du 18h30.

Je vous invite également à aller découvrir l'ensemble des manifestations estivales, musicales, théâtrales, festives, intimistes. Tous les arts seront représentés. Nous pouvons être fiers de l'ensemble de ces initiatives riches, exigeantes, qui reflètent la diversité de notre territoire. J'espère vous y retrouver nombreuses et nombreux. Je vous remercie.

Mme la Présidente. – Merci, Madame Marylène PAILLARES. Est-ce qu'il y a des demandes de compléments d'information ?

Mme SUPPI. – Merci, Madame la Présidente. Merci, Madame PAILLARES pour cette présentation. Les objectifs, vous les avez entendus et je voudrais revenir sur l'un d'eux : le développement des actes à destination des publics éloignés de la lecture. C'est un axe essentiel à développer, notamment avec un dispositif qui existe sur toute la France et qui s'appelle « Des livres à soi ». Ce dispositif est né en 2014 au Salon de la Jeunesse de Montreuil et vise à prévenir l'illettrisme des enfants et des parents en difficulté de lecture, à s'approprier la littérature de jeunesse et à constituer une bibliothèque familiale, en lien avec les bibliothèques, évidemment, les libraires et les salons. Je pense que c'est un axe à prendre en compte dans notre département. C'est un axe essentiel en France et nous avons aussi ces problèmes dans le département. La lutte contre l'illettrisme est vraiment un axe à développer en lien avec les professionnels des bibliothèques et les associations qui luttent contre l'illettrisme au quotidien dans tous nos territoires : les territoires agenais, marmandais, villeneuvois. Il faut travailler en lien avec eux parce que justement, ils ne connaissent pas forcément nos structures et je pense qu'il est important de pouvoir travailler en commission spécialisée sur ce sujet.

Je sais que Villeneuve-sur-Lot a travaillé dessus durant l'année, nous les rencontrerons donc. Tonneins va également le faire. J'aimerais savoir si cela sera mis en place sur le Marmandais, tout simplement. Je vous remercie.

Mme la Présidente. – Je vous propose de le mettre à l'ordre du jour de la prochaine commission spécialisée. Vous en discuterez et nous en reparlerons.

Mme SUPPI. – D'accord, je vous remercie.

Mme GONZATO-ROQUES. – Juste un complément par rapport à ce que vient de dire Madame Patricia SUPPI, en tout cas une réponse qui peut vous être apportée. Le souci du Département de mettre la lecture, l'accès aux histoires au plus tôt dans la vie des enfants et des familles est aussi un axe qui a été repéré dans la stratégie de prévention et de protection, notamment avec des interventions dans les salles d'attente de PMI.

Mme la Présidente. – Pouvons-nous passer au vote de ce rapport n°6005, Contrat départemental Lecture Itinérance 2022-2024 ?

RAPPORT N° 6005

CONTRAT DEPARTEMENTAL LECTURE ITINERANCE 2022-2024

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Absents lors du vote de ce rapport :

-M. BILIRIT Jacques (a donné pouvoir à M. Hocquelet)
-Mme DHELIAS Danielle (a donné pouvoir à Mme Gargowitsch)

-M. LACOMBE Nicolas (a donné pouvoir à Mme Paillarès)
-Mme LAMY Laurence (a donné pouvoir à Mme Borderie)
-Mme LAURENT Françoise (a donné pouvoir à Mme Gonzato-Roques)
-M. MIRANDE Jean-Jacques (a donné pouvoir à M. Camani)
-M. PICARD Alain (a donné pouvoir à Mme Messina-Ventadoux)
-M. VO VAN Paul (a donné pouvoir à M. Borie).

Mme la Présidente. – Je vous propose, au regard de l'heure, de faire la pause déjeuner.

La séance est suspendue à 12h45.

Reprise de la séance à 14h25.

Mme la Présidente. – Le quorum étant atteint, nous allons pouvoir reprendre nos travaux. Je donne la parole à Madame Christine GONZATO-ROQUES pour la présentation des rapports de la commission Développement social, Démographie médicale, Insertion et Habitat. La parole sera ensuite donnée à Madame MESSINA-VENTADOUX pour la présentation du rapport relatif à l'habitat inclusif (n°1010).

COMMISSION DEVELOPPEMENT SOCIAL, DEMOGRAPHIE MEDICALE, INSERTION ET HABITAT

Mme GONZATO-ROQUES. – Mesdames et Messieurs, Chers Collègues, je vais essayer d'être brève dans mes propos. Comme vous avez pu le voir, les rapports présentés aujourd'hui à cette DM sont importants et comme nous le disions ce matin dans nos échanges divers et variés, il est important de s'attacher à ce qui change la vie des Lot-et-Garonnais sur le terrain, sur nos territoires, à travers nos compétences de base. Parmi ces sept rapports qui vous sont soumis, au moins quatre constituent des éléments très structurants de notre politique d'action sociale.

Le premier rapport que j'aimerais annoncer est le rapport intitulé « Agir en faveur du logement » (n°1009). Ce rapport aborde d'une part le plan départemental de l'Habitat qui est en cours de réalisation et pour lequel la méthodologie choisie a été une très large concertation, notamment avec les EPCI et les Agglomérations qui partagent la compétence habitat et logement sur les territoires, pour pouvoir amener des réponses au plus près des besoins et des capacités des territoires.

Ce rapport aborde également la précarité énergétique qui, comme vous le savez, est une problématique qui va croissant dans notre département, comme dans la France entière, souvent liée à la vétusté des logements. Une réflexion est donc nécessaire sur une adaptation du logement aujourd'hui aux besoins des familles et sur l'optimisation de la gestion des ressources énergétiques.

Le deuxième rapport qui mérite toute notre attention est celui portant la Stratégie prévention protection de l'enfance (n°1011). Aujourd'hui, nous allons parler de deux conventionnements avec l'État qui ont en commun, comme tout conventionnement avec l'État, d'être pluriannuels, d'engager un financement à parité avec l'État et d'avoir d'une part des actions socles et d'autre part des actions choisies parmi des propositions par le Département, dites optionnelles et faites pour répondre aux besoins spécifiques du territoire.

Cette contractualisation dans la stratégie prévention protection avait déjà été anticipée en 2021 et notre candidature a été retenue en 2022, lorsque l'État a proposé de contractualiser. De nombreux Départements avaient candidaté en 2021 et nous avions été mis en attente. Cette contractualisation permettra la mise en œuvre d'un programme d'action arrêté conjointement avec l'État et qui correspond aux schémas que nous avons déjà travaillés : le schéma de prévention et de protection de l'enfance et le schéma départemental de service aux familles confortent les objectifs et les actions de cette stratégie prévention et protection.

La programmation prévisionnelle des actions porte sur des axes majeurs de notre prévention protection de l'enfance. Cinq actions majeures concernent la protection maternelle et infantile, notamment les visites à domicile pré et postnatales, les consultations infantiles et les bilans en école maternelle. Un autre point a pour objet la création de places ou de dispositifs innovants pour accueillir des enfants placés à l'aide sociale, notamment des enfants qui vivent des situations complexes et qui sont fréquemment porteurs de handicap.

Nous mettons également en œuvre par cette stratégie un programme de formation partagé entre les différentes directions de la DGADS et les principaux partenaires du secteur en matière de prévention et de protection.

Comme je le disais, le Département finance à parité les actions programmées et nous nous engageons bien entendu à maintenir les moyens que nous consacrons déjà à ces missions. L'année de référence étant l'année 2021.

Nous nous engageons également à valoriser les actions qui existent déjà. Nous en avons la possibilité et nous le faisons. Sur les 3 années, pour annoncer un chiffre, c'est près de 9,3 M€ qui seront investis dans cette stratégie à parité État/Département.

Je parlerai également du rapport concernant l'exécution de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi pour 2021 et 2022 (n°1014), autrement appelé CALPAE. Globalement, nous pouvons dire que le taux de réalisation financière est satisfaisant puisqu'il a augmenté de 3% par rapport à 2021. Nous avons quasiment répondu à toutes les actions étiquetées « socle », donc obligatoires, si ce n'est le référent de parcours. Le référent de parcours nous a interpellés puisque certains Départements, mais ils sont rares, ont réussi à s'emparer de ce dispositif et à en faire un levier d'insertion. Mais la plupart des Départements en Nouvelle-Aquitaine, et en France, n'ont pas réussi à mettre en œuvre cette action du référent de parcours. L'État a d'ailleurs l'intention de le retirer de ses actions socles et obligatoires, tellement sa mise en œuvre est compliquée.

L'orientation des allocataires du RSA en moins de 30 jours ainsi que la contractualisation font également partie des engagements socles. 60% des nouveaux entrants sont actuellement orientés en moins de 30 jours. Nous avons cependant amorcé une petite baisse dans ces orientations puisque nous sommes mis à mal par les soucis de recrutement et la mobilisation des agents sur d'autres missions, notamment en renfort de la protection de l'enfance. 80% de taux de contractualisation, c'est intéressant, mais cela demande encore des efforts.

En revanche, je pense qu'il est intéressant de signaler des innovations et des choses qui fonctionnent. Une des actions mises en œuvre en 2021 à souligner, et certainement à développer, concerne la prestation de l'entreprise « Action pour le conseil et le recrutement », ACOR, sur les secteurs de Marmande, Tonneins et Nérac à titre expérimental. Cette entreprise accompagne les allocataires du RSA dans leur mise en emploi et les résultats au bout de 7 mois sont très encourageants. Sur les 83 personnes accompagnées, qui pouvaient pourtant être très éloignées de l'emploi, 43 sont retournées en emploi. Ces 43 personnes ont signé des CDI ou des CDD, ou des contrats allant jusqu'à 6 mois. Dans tous les cas, 71% de ces contrats concernent des postes à temps complet. La démarche mise en place par ACOR est inversée par rapport aux démarches classiques. C'est ce qui est intéressant et qui porte des fruits. L'équipe va se mettre à la recherche d'un emploi pour cette personne et uniquement celle-là. Elle ne sera pas en concurrence sur l'emploi. Cela permet d'être plus efficient. Nous espérons pouvoir développer ACOR dans le Département de façon plus large.

Les résultats de JOB 47, plateforme internet mise en service par le Département, sont également satisfaisants cette année. Vous en avez eu communication.

Je parlerai également du Programme départemental d'insertion, le PDI, que nous avons travaillé en régie pour 2022-2023. Il va bien sûr s'articuler par la suite avec le Pacte territorial d'insertion qui lui, recensera toutes les actions mises en place par le Département au service des allocataires du RSA, mais aussi de tous les partenaires, avec un public à ce moment-là plus large.

Ce PDI est donc mis en place pour assurer l'insertion des bénéficiaires du RSA qui sont soumis à droits et devoirs. Nous avons fait un constat partagé de freins à l'insertion professionnelle et à l'insertion sociale, que sont les problèmes de santé et d'isolement social. Ces derniers ont été majorés par la crise sanitaire. Les cinq axes de travail retenus visent à prendre en compte ces différentes problématiques de façon prégnante. Nous avons donc travaillé sur l'accès aux droits et le juste droit. Bien entendu, droits et devoirs. Nous avons travaillé sur la santé et l'insertion : sur l'insertion sociale dans son environnement et l'insertion dans le monde du travail. Par le biais de l'emploi d'abord : comment peut-on se situer ? Comment peut-on travailler avec le monde professionnel et notamment avec le monde de l'entreprise ? Les objectifs principaux ont été définis en fonction de ces axes.

Comme je vous le disais, le PDI sera complété par le pacte territorial d'insertion qui sera travaillé, bien entendu. La première réunion a commencé et c'est un cabinet qui nous aide à mettre en forme ce PDI et à le rédiger.

J'évoquerai en dernier lieu le Règlement départemental d'aide sociale. C'est bien sûr un document opposable, qui a vocation à s'adapter à la fois aux nouveaux besoins mais aussi à la nouvelle réglementation. Nous votons aujourd'hui le volet en lien avec le RSA, notamment les procédures de sanction en cas de non-respect et de contrôle de l'effectivité de la subsidiarité du RSA, puisque je vous le rappelle, le RSA ne survient que lorsque l'ASS n'est pas possible. Aujourd'hui, cette subsidiarité est formalisée et c'est important.

Le Règlement départemental précise également quel accompagnement spécifique est instauré pour les travailleurs qui ne sont pas salariés, autrement dit, les travailleurs indépendants. En effet, 10% des allocataires du RSA aujourd'hui sont des travailleurs indépendants. La problématique est que le RSA n'est pas une aide à la création d'entreprise, nous sommes bien d'accord, mais bien un moyen de pallier des difficultés de démarrage. Il fallait donc voir pourquoi ces entrepreneurs ont du mal à démarrer et à vivre de leur activité indépendante.

Ce Règlement départemental d'aide sociale prend également en compte l'habitat inclusif, en précisant ce que nous inscrivons dans le cadre d'une démarche volontaire du Département, c'est-à-dire l'aide à la vie partagée, l'AVP. Cette allocation sera mobilisée par les porteurs de projet de vie sociale et commune dans l'habitat inclusif et sera inscrite dans le Règlement départemental, avec notamment un maximum de 10 000 € par habitant de l'habitat inclusif versés au tiers, c'est-à-dire à la personne ou à l'association, qui assurera le projet de vie.

Nous pourrions également parler du point d'avancement de la stratégie d'inclusion numérique. Nous avons parlé ce matin des difficultés liées à l'inclusion numérique qui touchent de près nos concitoyens. Le rapport sur le point d'avancement de la stratégie départementale nous montre le travail d'ores et déjà accompli et, puisque nous venons de signer un nouveau conventionnement, avec quelles capacités nous pouvons fédérer autour de ce choix d'inclusion numérique. Nous sommes en effet en discussion avec les chambres consulaires pour mettre en place, pourquoi pas, une aide à l'inclusion numérique pour certaines entreprises, notamment pour les PME des secteurs de l'artisanat et du commerce.

Voici le contenu très rapidement brossé des rapports. Nous répondrons bien entendu aux questions qui se posent.

Mme KHERKHACH. – Merci, Madame la Présidente. Merci, Christine, pour ta présentation rapide sur des sujets importants et qui auraient mérité de s'y attarder davantage. Mais l'heure déjà bien avancée de la journée justifie certainement ce rythme.

D'abord concernant le rapport n°1009 « Agir en faveur du logement ». Nous ne pouvons que partager les objectifs du Plan départemental de l'Habitat dans un contexte où nous sommes face à une population vieillissante sur un certain nombre de territoires, une population de plus en plus en précarité et un besoin d'adaptation des logements vis-à-vis de ces publics vieillissants notamment.

Bien sûr, l'objectif est partagé concernant la lutte contre la précarité énergétique, l'habitat dégradé, indigne, mais aussi toute la politique qui doit accompagner les centres-bourgs, les villes afin de favoriser leur attractivité, ou encore développer une offre adaptée aux publics spécifiques.

Cela me renvoie à deux réflexions. La première a été abordée dans le cadre des ateliers thématiques annoncés par la Présidente, animés par Thomas BOUYSSONNIE, auxquels j'ai participé dans la semaine et qui reprenaient un atelier pour les communes et EPCI de l'Agglomération d'Agen. Il était très intéressant, face à ces enjeux, d'entendre les communes et les réflexions qui étaient menées. Des réflexions très territoriales et territorialisées sur les problématiques, concernant notamment le manque de production de logements sociaux pour répondre aux populations jeunes. Nous voyons que des types de logements sont manquants sur notre territoire, notamment les petits logements en direction des jeunes, mais aussi des seniors.

Nous avons également vu, et cela me renvoie à la deuxième réflexion que je voudrais lier au Plan départemental de l'Habitat, que tout l'enjeu pour les communes est d'être accompagnées à rénover, à réhabiliter les logements vacants. Nous avons eu là une réflexion intéressante, qui a aussi mis en avant un besoin d'être également accompagné d'un point de vue financier.

Je ne sais pas si l'aide aux communes peut venir dans le cadre des travaux engagés dans la commission de révision des critères ou s'il nous faudra l'étudier dans une commission spécifique. Mais je crois que c'est quelque chose que partageaient le président et l'ensemble des partenaires et des présents lors de cette commission.

Sur la précarité énergétique, une question concernant le SLIME. Nous l'avons évoqué en commission, il devra permettre un diagnostic auprès des ménages. Encore faut-il s'assurer que l'ensemble des travaux nécessaires dans les logements des ménages puissent être réalisés. Nous savons là aussi que des freins économiques peuvent venir perturber la réalisation des travaux qui peuvent n'être réalisés qu'en partie.

Au sujet du FSL, nous l'avons dit en commission, nous regrettons que l'enveloppe ne soit pas consommée dans son entièreté dans un contexte où nous sommes face à des ménages toujours plus précaires et en situation de paupérisation. Nous l'avons dit, des actions de communication sont à mener auprès des CCAS, des CMS et de l'ensemble des acteurs sociaux pour capter de nouveaux publics qui pourraient en être bénéficiaires.

Voilà pour ma première intervention concernant le logement.

Mme GONZATO-ROQUES. – Effectivement, l'intérêt du Plan départemental de l'Habitat, de ces visites et de ces ateliers avec les EPCI et les Agglomérations qui ont pour la plupart une compétence d'urbanisme, très souvent de l'habitat aussi, est de pouvoir répondre à des problématiques locales. Nous nous sommes tout de même aperçus dans le diagnostic qui a été fait dans le PDH que dans le Lot-et-Garonne, la population est vieillissante et la quantité d'emplois a diminué. En parallèle, la quantité de logements neufs construits, selon le diagnostic, a été au-delà des besoins réels.

Je pense donc qu'aujourd'hui la problématique porte sur la vacance, que ce soit en centre-ville ou en centre bourg sur le réinvestissement de notre habitat, qui se dégrade souvent, qui n'est plus adapté parce que grand consommateur d'énergie, parce que trop grand. C'est la typologie de l'habitat qui est à adapter et, effectivement, ces réunions ont pour but de bien faire coller les politiques locales de l'habitat et celles qui sont portées par le Département. Je pense que c'est l'intérêt de ces rencontres.

Mme la Présidente. – Je voudrais juste ajouter qu'effectivement, ce PDH consiste bien à mettre en cohérence les enjeux autour de l'habitat. Ce qu'il faut bien avoir en tête et ce qui m'a un peu surprise car je n'avais pas cette notion, lors de la réunion sur le territoire de Val-de-Garonne Agglomération, c'est que pour un logement créé, ce sont trois logements vacants en centre-bourg. Il n'est pas question de rendre déserts des centres-bourgs au profit des premières couronnes des communes puisque l'intérêt est quand même de revitaliser les centres-bourgs. Je pense donc que la réflexion à avoir est celle-ci.

Il y a également une difficulté au niveau des porteurs de projets. Il y a aussi une espèce de concurrence des territoires où certains promoteurs sont beaucoup plus alléchants pour les maires de communes et proposent des prix plus importants en termes d'achat de terrains que des bailleurs sociaux qui sont à l'extérieur des villes. Il est vrai que ce diagnostic appelle à la vigilance des maires de petites communes parce que les logements sociaux qui se créent à l'extérieur du centre-bourg génèrent forcément des logements vacants à l'intérieur du centre-bourg, tout en sachant que nous avons effectivement fait des bonifications pour les bailleurs, pour les rénovations d'habitat en centre-bourg.

Mme GONZATO-ROQUES. – Nous voyons bien comment notre programme s'inscrit également en lien avec les programmes Petite Ville de Demain. Il est impératif d'être moins gourmand

en foncier et nous voyons que tous les Plans locaux d'urbanisme intercommunaux ont réduit drastiquement les zones à construire. Nous sommes donc aussi de toutes les manières poussés à réhabiliter ces centres-bourgs.

M. DUFOURG. – Je vous remercie. J'ajouterais que c'est une histoire à double tranchant. Aujourd'hui, le propriétaire d'appartements ou de maisons ne veut plus louer par rapport à toutes les dégradations. Je prends juste l'exemple de ma commune. Il n'y a pas de souci concernant les habitations dans le centre-bourg, elles sont pratiquement toutes habitées. Le problème se pose pour les zones rurales où les agriculteurs s'agrandissent et achètent les terrains. Ils achètent les maisons mais ils ne veulent pas les restaurer parce qu'aujourd'hui, vous savez bien que pour une personne qui arrive de l'extérieur, l'agriculteur fait du bruit l'été parce qu'il moissonne ou arrose. Le problème est là. Il y a 40 maisons inhabitées sur la commune de Fauillet, en zone rurale.

Ils ne veulent pas non plus recourir à la location parce qu'ils se disent qu'ils vont être embêtés, qu'il y aura des plaintes, etc.

En ce qui concerne les habitations vétustes qui sont rénovées, elles redeviennent souvent vétustes. Je ne défends personne, je n'accuse personne, mais souvent, le bien mis à disposition n'est pas entretenu ou maintenu en bon état. 2 ans après, il redevient insalubre et cela retombe sur le propriétaire. Tout cela fait que nous manquons de logements et que certains manquent également d'appartement pour pouvoir se loger. C'est ce que je vois dans les zones rurales, à mon niveau.

Mme GONZATO-ROQUES. – Concernant la précarité énergétique et les moyens d'accéder aux aides, nous aurons en CP un rapport sur les plateformes énergétiques. Il y a aujourd'hui des outils pour la population, notamment la population la moins à même de trouver toute seule des solutions. Sur le Lot-et-Garonne, il y a trois plateformes : une pour la vallée du Lot, une pour le Marmandais, une pour l'Agenais. Elles permettent aux propriétaires, notamment des propriétaires qui ne sont pas très confortables au niveau financier, d'avoir des renseignements sur les aides et un diagnostic énergétique de leur habitat. Pour résumer : diagnostic énergétique, aide pour trouver le financement possible et accompagnement dans le calendrier des travaux.

Je pense donc que ce qui est important, c'est surtout la coordination et faire savoir ce qui se fait. Dans le SLIME, il y a aussi quelque chose de très important qui est l'accompagnement aux travaux. Ce n'est pas uniquement le diagnostic puisque l'équipe va s'étoffer avec justement ce type de professionnels.

Pour répondre à la dernière question sur le FSL. Effectivement, tout comme chacun de nous, je me suis émue de la non-consommation de l'intégralité de ces enveloppes et j'ai regardé pourquoi. D'une part, nous voyons bien que depuis que la CAF s'est désengagée, nous avons eu toute la masse des prêts, cela a tout de même fait un apport financier important qui correspond au prêt FSL, mais ensuite, nous avons également vu que la masse d'aides pour les frais d'énergie a étonnamment été moins consommée qu'habituellement.

Nous nous sommes aperçus après une analyse fine que de nombreuses familles, que les ménages qui sollicitaient le FSL pour des dettes énergétiques, se trouvaient dans une situation telle qu'ils déposaient des dossiers de surendettement. Il y a donc un transfert vers la Banque de France de ces dossiers-là. Cela a été une des explications.

En revanche, depuis les deux dernières modifications du règlement intérieur du FSL, il y a une volonté politique d'essayer de faire évoluer ce règlement pour qu'il soit accessible à plus de personnes. Nous avons donc adapté les nouveaux barèmes aux loyers, nous avons révisé le plafond de ressources, les aides FSL s'adressent à un public défini par le Plan départemental d'action logement pour les personnes défavorisées. Il a donc fallu rehausser tout cela. Il y a aussi de nouvelles prestations, notamment pour le déménagement social, pour les impayés de loyer. Nous prenons maintenant en charge trois mois de loyers.

Il y a également de nouvelles prestations. 50% des frais d'agence immobilière, si c'est une agence immobilière sociale, peuvent être pris en charge par le FSL. Des choses très pratiques comme par exemple la vidange d'une fosse septique. Des choses qui paraissent anodines, mais qui ont un coût et qui peuvent donc également être pris en charge par le FSL. Je parlerais aussi de tout le soutien à Solincité, notamment pour le bail glissant, l'auto réhabilitation, nous le verrons en CP où plusieurs dossiers se rapportent à cela.

Ce qui est sûr, c'est qu'aujourd'hui, les nouvelles propositions de modification du règlement du FSL et les nouvelles actions proposées ont satisfait les financeurs historiques du FSL puisqu'ils ont tous à nouveau signé. Ils se réengagent au même niveau financier qu'auparavant. Effectivement, le financement du SLIME, etc., ce sont des choses qui répondent aux besoins actuels. Tout cela pour dire qu'effectivement, les règlements doivent s'adapter aux nouveaux besoins de la population.

M. CHOLLET. – J'entends bien, mais honnêtement, il y a quelque chose qui ne fonctionne pas bien. Regardez le FSL, surtout après le débat que nous avons eu ce matin. Il y a un FSL, 1,3 M€ en 2020, 1,7 en 2021 et nous allons consommer 422 000 €. Des situations de pauvreté, en Lot-et-Garonne, il y en a partout, dans nos QPV. Il y a donc quelque chose qui ne va pas. Ce n'est pas possible de garder autant d'argent non dépensé. Dans nos CCAS, il y a toujours des demandes pour loyer impayé, etc.

Honnêtement, 1,3 M€ dans la situation où nous nous trouvons, après tout ce que nous avons dit ce matin, sur les votes RN parce que le Département est incapable de dépenser l'argent mis à disposition pour faciliter tout cela. Lorsqu'en plus vous allez chercher un cabinet-conseil, alors que les élus sont plus efficaces que le cabinet-conseil. Lorsque Madame Christine GONZATO-ROQUES vient voir les EPCI, etc., c'est du lien. Parce que le problème, c'est de faire du lien avec tous ceux qui financent et le problème, c'est que ce n'est pas efficace et que l'on va en plus chercher un nouveau service avec un catégorie A et trois chargés de visite.

Il faut avoir un peu de recul sur les grandes décisions que nous prenons. Il ne faut pas se noyer dans les dossiers avec des petits critères. Nous n'arrivons pas à dépenser alors que nous avons des poches de pauvreté partout. Deuxièmement, on va chercher un cabinet-conseil et on charge la barrique avec quatre emplois de plus. Il y a là une étude à faire pour savoir pourquoi cet argent n'est pas dépensé. On pourrait le diviser en trois et vous allez voir, dans les EPCI, nous allons réussir à le dépenser. Il n'y a pas de problème.

Deuxièmement, je remets la méthode en cause, parce qu'un cabinet-conseil puis quatre emplois de plus, alors que tout n'est pas dépensé, cela ne me semble pas la bonne idée.

Mme la Présidente. – Désormais, cela risque d'être dépensé. Pourquoi le FSL n'est-il pas consommé ? Tout simplement parce qu'il y a aussi des critères avec des plafonds de ressources qui font que certaines catégories n'y ont pas droit. Effectivement, il faut faire évoluer le règlement. Mais ceux que nous catégorisons – je n'aime pas cette expression, mais en même temps, c'est la réalité de notre société – de « travailleurs pauvres » ne peuvent pas prétendre au FSL aujourd'hui. C'est la réglementation et il faut donc effectivement la faire évoluer.

Et le FSL n'intervient que dans le curatif alors que le SLIME, le nouveau service qui sera mis en place agit plutôt en préventif. Nous pouvons donc imaginer que cela va mieux fonctionner, que nous serons beaucoup plus efficaces. Je crois vraiment que les partenaires restent dans le financement parce que c'est important pour eux. Tout le monde s'est demandé pourquoi nous ne consommons pas cette enveloppe, et nous avons déjà dans un premier temps, il me semble que c'était l'année dernière, revu un certain nombre de critères. Aujourd'hui, ce n'est pas satisfaisant et il faut effectivement continuer à les adapter en fonction des besoins actuels.

Le dispositif du SLIME intervient en prévention. C'est mieux que d'agir une fois que les situations de certains foyers sont complètement catastrophiques. Mais vous avez raison, il faut en permanence réviser les différents dispositifs qui sont à notre disposition.

M. CHOLLET. – L'élu local est également responsable. Pas seulement les élus nationaux.

Mme la Présidente. – Oui, bien sûr. Mais je ne suis pas sûre que le ministère de la Santé et de la Cohésion sociale s'intéresse au FSL. Il s'en moque un peu, ce n'est pas son problème.

M. CHOLLET. – Madame la Présidente, le sud-est agenais est tout de même redevenu le cinquième quartier le plus pauvre d'Aquitaine. Encore. Le premier le plus pauvre, c'est Montanou avec une moyenne de salaire de 540 €.

Mme GONZATO-ROQUES. – 70% des demandes de paiement de loyers par le FSL sont récurrentes, nous sommes d'accord. Donc le FSL intervient. Mais il est vrai qu'il y avait besoin de changements. Nous l'avons fait au 1er mai. Nous ne pouvons pas encore mesurer les effets de la rehausse des seuils. Je regarde Madame Marie-Laure GRENIER qui était avec moi au Plan départemental d'Accès au Logement et à l'Habitat des Personnes défavorisées. Nous avons eu une présentation des modifications du FSL et une discussion intéressante avec les partenaires qui étaient là pour que ce soit le plus adapté possible. Nous en mesurerons les effets, effectivement, notamment en termes de dépenses à la fin de l'année. Mais les modifications sont actées. Elles sont importantes et semblent répondre à des attentes, même si effectivement, le fait curatif est souligné avec ce levier préventif qui n'est pas traditionnellement dans le FSL. Il faut donc faire évoluer cela et c'est ce que nous sommes en train de faire.

M. DUFOURG. – Merci. J'entends, j'écoute, je comprends. Mais nous sommes la seule région où l'on ne cherche que des emplois. Les patrons ne s'agrandissent plus, n'achètent plus parce qu'ils ne trouvent pas de personnel. Certaines personnes feraient peut-être mieux d'investir le travail. Que ce soient les Agglomérations, les villes et le Département, je pense que nous dépensons quand même beaucoup d'argent aujourd'hui et je crois que nous n'avons pas les moyens de dépenser plus.

Je veux bien parler des aides, je veux bien parler d'argent, il y en a, nous ne dépensons pas tout. Mais il va falloir se mettre autour de la table pour parler politique et savoir pourquoi nous en sommes là.

Ce n'est pas votre faute, ce n'est pas la mienne. Nous ne sommes pas non plus obligés d'être ici aujourd'hui, nous pourrions être chez nous. Je suis désolé.

Mme GONZATO-ROQUES. – L'argent du FSL ne peut être utilisé qu'à ça. Dans tous les cas. Ce sont des enveloppes que nous ne pouvons pas utiliser pour autre chose. Et il y a des gens qui mobilisent le FSL et qui travaillent, qui sont des travailleurs pauvres.

Mme KHERKHACH. – Une intervention concernant le PDI, le Plan départemental d'Insertion. Je vais redire un peu ce que j'ai dit en commission. Il est vrai qu'après une lecture attentive du rapport, il y a un décalage entre les axes du prochain PDI, PTI, l'accès au droit et juste droit, tout le travail engagé en direction des entreprises, de l'insertion et la présentation de ce que vous avez appelé les travaux d'élaboration, et le suivi de la mise en œuvre du PDI.

En d'autres termes, nous avons l'impression d'être face à des objectifs sur lesquels aurait pu travailler une équipe de travailleurs sociaux et je ne vois pas la déclinaison opérationnelle concrète en direction des publics des RSA et des demandeurs d'emploi.

Cela me dérange un peu. J'entends qu'une autre phase va arriver, qui sera plus concrète avec le plan territorial d'insertion, mais là, c'est vrai qu'en l'état, et à sa lecture, je trouve que ce n'est pas à la hauteur des ambitions que nous devrions porter, surtout dans un contexte favorable de retour

à l'emploi, surtout face au nombre de demandeurs d'emploi qui sont les nôtres sur le département et dans la mesure où nous avons les moyens de mettre en place des actions. Il faut que nous puissions différencier les nouveaux bénéficiaires du RSA entrant dans le dispositif de ceux qui en bénéficient depuis un peu plus longtemps.

Vous savez que nous sommes très favorables aux actions de type remobilisation sociale et professionnelle au travers d'actions d'expérimentation auprès d'associations, notamment dans le cadre des étapes de parcours pour encourager le retour à l'emploi. Aujourd'hui, tous les ingrédients sont là, toutes les planètes sont alignées pour favoriser et encourager le retour à l'emploi et cela ne se traduit pas dans le Plan Départemental d'Insertion, je le regrette.

Mme GONZATO-ROQUES. – Je ne sais pas si la Directrice générale adjointe en charge du développement social peut amener des éléments, au niveau de la déclinaison opérationnelle. Je pense notamment aux infirmières d'insertion qui vont aider à lever les freins de santé sur les territoires.

Mme CROS-RONNE (Directrice générale adjointe en charge du développement social). Vous l'avez bien noté, il s'agit là d'un PDI 2022-2023 puisqu'un autre PDI sera voté en suivant, en parallèle du PTI et surtout, il y a aussi, il ne faut pas l'oublier, toute la déclinaison d'une partie des actions dans le cadre de la stratégie pauvreté. En effet, concernant la stratégie pauvreté, nous allons nous baser sur un nouvel avenant d'une année et dans lequel nous retrouverons une déclinaison beaucoup plus précise avec des actions. Ce PDI était vraiment un travail en interne, comme précisé par Mme Christine GONZATO-ROQUES, pour faire le point avec toute l'équipe des travailleurs sociaux, faire un état des lieux de la situation et de l'accompagnement en cours et travailler des actions assez précises, qui seront mises en œuvre.

Je ne sais pas, Madame KHERKHACH, si vous avez des exemples particuliers, sur lesquels vous n'avez pas de réponses suffisantes, mais en tous les cas, nous avons bien des actions, notamment avec les entrepreneurs. Nous allons décliner aussi des actions précises, notamment dans le cadre de la stratégie.

Mme KHERKHACH. – Par exemple sur les actions, je lis : « rendre visible et accessible la politique d'insertion » : ce n'est pas une action en direction des demandeurs d'emploi. C'est une préoccupation d'équipe liée au partenariat, liée aux équipes d'insertion, tout le travail qu'il y a à faire en transversalité avec les partenaires. Enfin, je le lis comme cela et je n'arrive donc pas bien à lire le plan d'action, c'est bien cela, Plan départemental d'Insertion.

Mme GONZATO-ROQUES. – La formulation de cet item laisse effectivement à désirer. C'est aussi le plan de communication pour expliquer aux personnes, avant qu'elles ne sollicitent le RSA, ce que sont les droits et les devoirs. C'est également ce que cela veut dire. Et c'est pourquoi le plan de communication vise aussi à dire qu'avec des droits arrivent des devoirs. Mais il est vrai que la formulation n'est peut-être pas la plus heureuse.

M. CHOLLET. – Sur le PDI, c'est un document-cadre de notre administration, des services, il est cadré, il n'y a aucun problème là-dessus. Je trouve qu'il n'y a pas d'impact d'élus, je trouve que les élus se sont un peu endormis en commission. Autant les services ont travaillé, autant les élus doivent s'adapter en disant : « écoutez, là, il y a quand même des choses très différentes en fonction du marché de l'emploi ». M. Gilbert DUFOURG l'a dit, tout le monde le dit, il n'y a pas une semaine où l'on ne nous appelle pas pour nous dire que l'on cherche des emplois dans des PMI, des PME, partout. Notre drame, je reviens au débat de ce matin, c'est qu'il y a de l'emploi partout et que l'on ne trouve personne. Les gens deviennent donc extrémistes, bien sûr.

C'est fondamental, il faut le dire. Je trouve qu'il devrait y avoir dans ce PDI tout un paragraphe qui module « en fonction du marché de l'emploi ». Je rappelle pour ceux qui étaient à la commission sociale en 2009, qu'après la crise de 2008, il y avait zéro emploi. Comment tu fais dans les entreprises d'insertion quand il y a zéro emploi sur le marché, quand les bac+5 prennent des emplois en bac-5 ?

Que tu trouves des thésards, des maîtres en droit qui prennent des jobs de manutentionnaire ? Là, c'était compliqué.

Là, il faut avoir un PDI qui dit : comment fait-on pour qu'au maximum que tout cela débouche vite sur de l'emploi ? Cela fera de plus descendre le nombre de RSA et là, les élus doivent peser pour dire : que fait-on ? Cela ne marche pas. Là encore une fois, après le logement, sur le RSA, on est dans l'inefficacité. Bien sûr les services travaillent, mais nous, élus, nous devons dire : comment fait-on ? Ce n'est pas possible, nous ne pouvons pas laisser faire cela.

Mme la Présidente. – Ce qui est quand même assez rassurant, Pierre CHOLLET, et je pense d'ailleurs que c'est un sujet qui sera abordé lors des Assises des Départements de France, c'est qu'aujourd'hui, les 103 départements sont confrontés à la même difficulté. Vous êtes sans doute plus malin que nous tous, cela semble évident, mais aujourd'hui, les solutions, nous ne les avons pas. Effectivement, nous essayons de nous adapter au mieux. Il y a eu le cumul de RSA. Aujourd'hui, dans la révision du Règlement départemental d'Insertion, nous essayons de travailler davantage, en tout cas d'être plus visibles, sur les sanctions qui peuvent être amenées. Certaines ont été mises en place par Monsieur Jean-Louis COSTES, notre ancien collègue député.

En 2021, il y a eu 400 suspensions, 200 radiations. Cela veut donc dire que nous essayons de mettre un demandeur d'emploi face à un emploi. Je rencontre en ce moment, justement pour les Assises, de nombreux chefs d'entreprise et ce ne sont pas des bénéficiaires RSA qu'ils cherchent. Ce sont des cadres et ils n'arrivent pas à les trouver non plus. Oui, mais ils y sont, sur le marché. Les gens ne veulent plus de CDI. Ils veulent des contrats de 3 mois, ils sont très volatiles. C'est aussi un phénomène de société aujourd'hui, les choses ont changé, les demandes ne sont pas les mêmes, les exigences ne sont pas les mêmes.

Il y a un problème de mobilité. Nous en parlions encore hier avec le directeur d'Access Industrie de Tonneins qui nous disait qu'il avait un problème de mobilité. Lorsque les gens font leur plein et qu'ils en ont pour 100 €, ils n'ont plus envie de venir travailler. Ce sont aussi des éléments qui viennent perturber notre organisation dans l'accompagnement des bénéficiaires RSA. C'est une réalité.

Nous essayons donc au jour le jour de modifier, de proposer. Aujourd'hui Job 47, en tout cas la responsable de ce dispositif, a changé son fusil d'épaule. Elle accompagne les bénéficiaires RSA, elle prend des rendez-vous avec les entreprises pour qu'il y ait vraiment des rencontres en petits groupes. Et nous sommes arrivés à faire signer des contrats. C'est vraiment quasiment du cousu main, mais c'est vrai que nous n'arrivons pas à avoir des résultats de masse sur l'ensemble des bénéficiaires RSA. C'est une réalité.

Mme GONZATO-ROQUES. – Juste un petit rappel, sur les 10 000 allocataires du RSA, nous sommes presque moitié-moitié, une moitié qui est orientée professionnel, et une moitié qui est orientée social. Lorsque nous disons que ce PDI n'est pas réaliste ou en accord avec la situation actuelle, l'insertion sociale dans son environnement, nous faisons le constat aujourd'hui qu'une partie des allocataires RSA sont complètement désocialisés. Lorsque nous parlons de l'accompagnement, c'est également : avoir un loyer, être en capacité de payer ses charges, vider ses poubelles, etc. Ce sont des gens qui sont très loin de l'emploi. Il existe un frein lié à l'isolement social et à la santé. Quand on voit les travaux réalisés par les contrats locaux de santé mentale, nous nous apercevons du frein que peut représenter la santé mentale dans l'accès au travail. Toutes ces choses ont été considérées aussi. Mais cela ne porte pas des fruits rapidement.

Et puis, concernant les emplois disponibles aujourd'hui, pouvons-nous vraiment les mettre en regard de la typologie des publics allocataires RSA, comme vient de le dire la Présidente ? Pas tout le temps.

M. CHOLLET. – Attendez, là, je connais un peu. Je suis président de régie de quartier depuis 10 ans. Il y a des entreprises qui cherchent des manutentionnaires pour le nettoyage par exemple, c'est-à-dire des tâches extrêmement simples, qui ne demandent même pas de savoir lire et écrire et pourtant la connexion ne se fait pas. Il y a donc quelque chose qui ne marche pas quand même.

Après, j'entends bien pour les autres Départements, mais il faut aussi le faire remonter, et voir avec les élus, canton par canton, comment nous pouvons faire. C'est catastrophique et c'était le débat de ce matin, il ne faut pas s'étonner que la facture soit deux députées RN en Lot-et-Garonne.

Mme la Présidente. – Vous savez, nous avons ces difficultés, mais il y a une autre structure que vous connaissez bien, Baya KHERKACH et Pierre CHOLLET, c'est le PLIE. Aujourd'hui, ils sont devant les mêmes difficultés. Je n'ai pas de baguette magique, nous essayons effectivement de nous adapter, de faire le cumul RSA. Nous avons essayé de mettre en place plein de choses mais c'est effectivement très compliqué et il faudra trouver des solutions.

Mme KHERKHACH. – Ces réalités d'évolution des demandeurs d'emploi aujourd'hui, nous les avons bien dans le viseur aussi, ce n'est pas ce que nous vous reprochons. Nous disons que concernant le PDI, puisqu'il est question de cela, et en lien aussi avec la stratégie de lutte contre la pauvreté, nous savons qu'il y a une part des demandeurs d'emploi et des BRSA qui sont dans la difficulté que tu évoquais, Christine GONZATO-ROQUES, à savoir les freins périphériques, la santé, la santé mentale, la mobilité, le logement, la garde d'enfants, etc. Mais une autre paraît prête à l'emploi. C'est de cela dont nous parlions et c'est de celle-là dont nous disons qu'il nous faut innover aussi dans les actions de remobilisation professionnelle. C'est possible. Vous l'avez tenté notamment avec l'accompagnement global. J'étais avec le directeur de Pôle Emploi et il se réjouissait des résultats positifs qu'il y a sur cette action. Il y a d'autres actions à notre avis à mettre en place et qui pourraient se décliner dans le cadre du PDI et PTI ou le plan de lutte contre la pauvreté.

Mme GONZATO-ROQUES. – C'est le cas de l'expérimentation que nous avons faite avec ACOR, qui donne de très bons résultats. C'est effectivement une autre démarche, mais ce sont des choses qui fonctionnent et que nous allons développer.

M. DUFOURG. – Je voulais juste ajouter qu'il ne faut pas s'accuser les uns les autres. C'est l'État qui nous en a donné la charge et le problème est là. Je veux bien qu'il y ait 50% de personnes qui ne soient pas valides pour travailler, qu'il leur faut des aides, qu'il faut plein de choses et que cela existe. Il y a des associations partout qui essaient de faire leur travail du mieux possible avec l'argent du contribuable, mais je dirais que, dans les campagnes, il n'y a pas besoin d'avoir un bac+3 pour ramasser des courgettes. Mes voisins n'ont pas d'employés. Ils perdent leurs courgettes aujourd'hui parce qu'ils ne trouvent personne. Il n'y a pas besoin de savoir lire et écrire mais juste de se lever le matin. Je l'ai fait et je dirais que c'est une question de responsabilité. Ce qui fait que, nous en avons parlé toute la matinée, nous en arrivons à un point où la personne cherche et doit abandonner son vrai métier parce qu'il n'y a pas de personnel.

C'est désolant et c'est là-dessus qu'il faut travailler. Ce n'est pas la faute de notre Département, ni des autres Départements. C'est le système qui est comme cela mais il faut essayer de trouver une solution.

Mme la Présidente. – Nous allons donc passer au vote.

RAPPORT N° 1009

AGIR EN FAVEUR DU LOGEMENT

VOTE : Le rapport est adopté, abstention du groupe « 100 % Lot-et-Garonne ».

RAPPORT N° 1010

HABITAT INCLUSIF : CREATION DE L'AIDE A LA VIE PARTAGEE AU REGLEMENT DEPARTEMENTAL D'AIDE SOCIALE

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 1011

STRATEGIE PREVENTION PROTECTION DE L'ENFANCE

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 1012

PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION (PDI) 2022-2023

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 1013

MODIFICATION DU REGLEMENT DEPARTEMENTAL D'AIDE SOCIALE (RDAS) : PARTIE REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA)

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 1014

RAPPORT D'EXECUTION DE LA CONVENTION D'APPUI A LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET D'ACCES A L'EMPLOI 2022-2023

VOTE : Le rapport est adopté. Abstention du groupe « Les 47 ».

RAPPORT N° 1015

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET « SOLUTIONS INNOVANTES DE REPIT POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP »

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Absents lors du vote de ces rapports :

- M. BILIRIT Jacques (a donné pouvoir à M. Hocquelet)
- M. BOUYSSONNIE Thomas (a donné pouvoir à M. Borie)
- M DELBREL Christian (a donné pouvoir à Mme Maillard)
- M. DEZALOS Christian (a donné pouvoir à M. Camani)
- Mme DHELIAS Danielle (a donné pouvoir à Mme Gargowitsch)
- M. LACOMBE Nicolas (a donné pouvoir à Mme Paillarès)
- Mme LAMY Laurence (a donné pouvoir à Mme Borderie)
- Mme LAURENT Françoise (a donné pouvoir à Mme Gonzato-Roques)
- M. LEPERS Guillaume (a donné pouvoir à M. Borderie)
- M. MIRANDE Jean-Jacques (a donné pouvoir à M. Camani)
- M. PICARD Alain (a donné pouvoir à Mme Messina-Ventadoux)
- M. VO VAN Paul (a donné pouvoir à M. Borie)

Mme la Présidente. – Nous allons maintenant passer à la commission Politiques éducatives, Collèges et Enseignement supérieur, je donne la parole à Madame Valérie TONIN pour la présentation du rapport de la commission.

Mme TONIN. – Merci, Madame la Présidente. Chers Collègues, le rapport n°5005 présente un point de situation sur les deux plans adoptés successivement en 2019 et 2021 par le Conseil départemental à destination des collèges. L'un sur le volet immobilier et l'autre sur le volet numérique.

Le Plan collèges 2020-2025 traduit la volonté de la Collectivité d'accueillir dans les meilleures conditions les collégiens lot-et-garonnais au sein des établissements et de favoriser la réussite de leur scolarité. Permettez-moi une toute petite parenthèse pour féliciter les élèves de 3e ayant reçu leurs résultats du Brevet ce matin. Nous n'avons pas encore le nombre mais félicitations à ceux qui ont réussi cet examen.

Pour répondre rapidement et massivement aux besoins éducatifs diagnostiqués, le Conseil départemental a décidé d'engager 76,6 M€ en 6 ans, soit 68,5 M€ d'investissement immobilier et 8,1 M€ d'investissement en équipement mobilier, matériel pédagogique et restauration entre 2020 et 2025.

En raison de la pandémie et des contextes économiques et géopolitiques actuels, notamment l'augmentation du prix des matières premières, de l'énergie et des tensions que nous connaissons tous, les montants des opérations inscrites au Plan collèges vont devoir être réévalués à la hausse. Des propositions d'actualisation des montants seront présentées lors de la DM2. À noter tout de même qu'à début juin, nous avons déjà une évaluation à plus de 4 M€. Tout cela s'affinera et nous reviendrons sur ces points lors de la DM2.

Le Plan collèges se fonde sur la hiérarchisation des besoins en matière d'intervention immobilière. Il est divisé en deux plans. Le premier porte sur des adaptations importantes qui consistent en cinq projets de restructuration sur les collèges Chaumié à Agen, Daniel Castaing au Mas d'Agenais, Jean Delmas de Grammont pour Port-Sainte-Marie, Jean Rostand à Casteljaloux et la cité scolaire du Val de Garonne à Marmande. Des adaptations ciblées dites de gros entretien dans 21 collèges pour un montant estimé de 45,8 M€. Ces investissements incluent les travaux urgents, imprévus et les mises en conformité.

Concernant 2022, des besoins de modernisation des installations des cuisines des collèges ont été inventoriés par la direction de l'Éducation et le service de Restauration collective. Sur le plan sanitaire notamment, avec le remplacement des réfrigérateurs par des chambres froides, un ajout de zone de préparation froide et la consolidation de la marche en avant.

Sur le plan fonctionnel, nous sommes plus sur la prévention et la diminution des troubles musculosquelettiques à l'attention des ATTEE, l'homogénéisation des techniques et méthodes culinaires, la sécurisation des outils et une autre partie environnementale, notamment sur la gestion des bio déchets.

Nous avons aussi dans ce plan une participation départementale aux travaux réalisés dans les parties communes des cités scolaires avec un montant cette année de 1,5 M€ qui est le fruit de la rénovation de la cité scolaire d'Aiguillon. Vous savez que sur cette partie, le Département participe au prorata du nombre d'élèves ou de collégiens dans ces établissements et cette année, la facture s'élève à 1,5 M€, la cité scolaire d'Aiguillon ayant été complètement rénovée ou en cours de rénovation. Je ne sais pas si les travaux sont terminés d'ailleurs mais en tout cas, c'est bien en cours.

Le deuxième plan concernant les collèges est le Plan e-collèges. C'est un plan attendu qui a été voté en 2021 au titre de la compétence du Département en matière de numérique éducatif. Il est en trois phases. Tout d'abord, une accélération de la modernisation du parc informatique avec 1 M€ en 2022 consacré pour amener la vétusté du parc à maximum 5 ans. Les ordinateurs mis à disposition des

enfants étaient vieillissants et l'idée est de mettre un peu plus d'argent pour pouvoir rattraper cette vétusté.

Le deuxième point, c'est la généralisation du très haut débit dans les collèges publics avec l'objectif d'atteindre 100% des collèges raccordés au très haut débit en fin 2022. Normalement, cet objectif devrait être réalisé d'ici novembre mais nous vous en dirons un peu plus à la rentrée.

Le troisième point concerne la modernisation et la sécurisation des infrastructures informatiques. Le plan de modernisation des serveurs achevés en 2021 a fortement amélioré le fonctionnement des outils numériques dans les collèges. C'est en cours de déploiement. Nous avons une hotline dédiée aux collèges pour dépanner les utilisateurs dans les établissements. Une étude approfondie du système de sécurité du réseau des collèges sera aussi gérée par le Rectorat.

M. BORDERIE. – C'est à la fois une question et une remarque, chère Valérie TONIN, sur ces investissements que nous faisons sur nos collèges, qui sont très importants depuis 2 mandatures déjà. Je m'étonne, sauf erreur de ma part, que nous soyons encore à zéro mètre carré de panneaux photovoltaïque sur nos milliers de mètres carrés de toiture. À l'heure où nous sommes devant le mur de la facture énergétique, à l'heure où les communes sont au pied du mur pour pouvoir boucler leur budget et sont assaillies de demandes d'installation de photovoltaïque sur leurs propres terrains, je m'étonne et je suis vraiment désolé que nous en soyons encore à réfléchir sur la question.

Deux autres informations. La première, vous savez que la taxe, l'IFER, se pratique de deux manières différentes. Si c'est de l'autoconsommation, elle n'est pas effective et s'il y a revente de l'électricité, 50% de cette taxe revient au Département et 50% aux communes. Je proposerai donc que le Département se mette à jour de ce retard, crée cette richesse manquante aujourd'hui et que fort de cette nouvelle richesse, fasse cadeau aux communes des 50% de la part de l'IFER qui leur reviendrait. Ce qui permettrait d'équilibrer le budget de nos communes sans toutefois toucher au budget du Département.

J'aurais une deuxième remarque, au sujet de notre dernier voyage dans le cadre du jumelage entre le Lot-et-Garonne et le Haut-Rhin. Lors des tables rondes que nous avions faites, qui n'étaient pas que saveur et dégustation et qui étaient intéressantes au niveau également de nos échanges, j'ai appris que le Département du Haut-Rhin investissait sur les collèges aujourd'hui en rénovation, et depuis déjà de nombreuses années, sans passer par l'aide d'opérateurs photovoltaïques, mais directement en tant que porteur de projet, en achetant des panneaux photovoltaïques. Donc pourquoi en sommes-nous encore là ? C'est la question que je pose et une remarque que je fais.

Mme TONIN. – Je vais déjà répondre à la deuxième remarque concernant l'IFER. Je pense que ce n'est pas ici qu'il faut débattre de l'IFER. C'est peut-être aux intercommunalités de le faire, car ce sont elles qui perçoivent une partie de cette taxe. Peut-être certains de mes collègues te répondront plus précisément sur cette idée, pourquoi pas, mais je pense que ce n'est pas à nous d'en débattre là.

Concernant le photovoltaïque, je sais que sur les études immobilières de collèges, il y a toujours une partie étudiée. Il n'est pas toujours évident de le rattacher sur les collèges parce qu'il faut qu'il y ait des travaux de toiture. Après, je n'ai pas plus d'informations.

M. DELRUE, Directeur général des Services. – Je pense que Sophie Borderie va parler, lors de la commission permanente qui suit cette après-midi, de la convention avec Territoire d'Énergie au sein de laquelle nous mettons en place la généralisation des panneaux photovoltaïques sur tous les collèges du Département qui peuvent les accueillir. Nous sommes en train de lancer les opérations.

Par ailleurs, le Département, mais Sophie Borderie le dira sans doute aussi, intervient déjà sur d'autres opérations comme les réseaux de chaleur. Nous répondons favorablement aux propositions des communes et intercommunalités qui mettent en place ces réseaux. Nous avons donc déjà fait des choses. Cela fait partie de l'énergie durable.

M. DUFOURG. – Je ne critique pas tout ce que l'on fait au Département, parce que lorsque l'on n'est pas élu, on se demande même ce que fait le Département. En effet, lorsque nous écoutons les personnes autour de nous, nous ne faisons rien. Je m'aperçois que nous aidons de nombreuses personnes, notamment des associations, et je dirais, heureusement que nous sommes là. Si nous n'étions pas là, beaucoup réaliseraient que nous servons à quelque chose. Avant d'en arriver là, il faut se justifier.

Je demande à ce que vos services, lorsque l'on fait des travaux sur un collège ou autre, qui correspondent à la compétence du Conseil départemental, procèdent à une vérification après travaux parce que certains ne sont pas encore terminés aujourd'hui. J'ai déjà posé la question à Monsieur Nicolas LACOMBE. Il faudrait réaliser un état des lieux des travaux non terminés. À Castelmoron-sur-Lot, il y a un problème au niveau de la salle de sport du collège. Je le répète une nouvelle fois pour que cela s'assainisse, que tout fonctionne bien et pour l'ensemble des travaux à venir aussi. Parce que nous payons également.

Mme TONIN. – Concernant Castelmoron, je me suis rendue sur place, vous étiez d'ailleurs présent, je crois. Nous avons visité et effectivement, il y a des choses à voir sur la salle de sport, qui est communale. Il y a donc une convention un peu particulière entre la commune et le Département. Nous en avons déjà discuté. Les choses devraient avancer mais cela prend un peu de temps.

M. MASSET. – Madame la Présidente, mes Chers Collègues, un premier point sur la fiscalité. Si les intercommunalités sont en FPU et que les communes ont transféré la compétence photovoltaïque, la recette de l'IFER revient à 50% à l'intercommunalité et non pas à la commune. C'est le cas dans la majorité des intercommunalités, d'ailleurs aujourd'hui. Quelques-unes laissent la recette aux communes parce qu'elles n'ont pas pris cette compétence et n'ont pas mis en place la FPU, mais elles ne sont pas nombreuses.

Seconde remarque, ce sur quoi je suis à peu près d'accord et où il faut effectivement agir ensemble, ce sont les délais nécessaires et les études préalables, qui sont encore très longs, trop longs à mon avis, par rapport aux enjeux climatiques : le PLU doit l'accepter, les démarches peuvent solliciter les enquêtes publiques ou autres. Les délais sont très longs entre une volonté et l'exécution. Et cela dépend très souvent des services de l'État ou des règles en place. Il y a une volonté nationale mais il n'y a pas de texte d'application pour raccourcir ces délais.

Nous avons un projet à Montpezat, il s'est ouvert cette semaine, de ferme photovoltaïque sur une ancienne gravière. Cela a mis 8 ans. Le projet que nous avons aujourd'hui, on nous dit que c'est entre 4 et 6 ans. Autant vous dire que sur les toitures, cela relève là aussi d'un certain nombre d'études incontournables.

M. CALMETTE. – Madame la Présidente, mes Chers Collègues, je voulais dire à notre collègue Jacques BORDERIE que nous n'avons pas rien fait puisque sur le collège de Monflanquin qui a été construit entièrement voici 10 ans, il y a eu des panneaux photovoltaïques pour deux missions : la production de l'eau chaude du collège et la production d'énergie. C'est effectivement quelque chose qui fonctionne bien. Nous pourrions également faire le point de savoir combien nous avons investi et combien nous avons revendu. Ce serait intéressant à savoir. Mais effectivement, il faut du temps. Je sais que nous en avions parlé à l'époque. Nous sommes confrontés à la nécessité d'études parce que toutes les charpentes ne supportent pas le poids nouveau que représentent les panneaux photovoltaïques.

Puisque nous sommes sur ce sujet, concernant les casernes des sapeurs-pompiers, nous sommes en train d'étudier la presque généralisation des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments, en construction nouvelle ou en rénovation. Mais nous avons là aussi les mêmes problèmes de solidité des charpentes.

Lorsque nous avons construit la nouvelle caserne à Monflanquin, j'ai demandé à ce que la charpente soit étudiée et renforcée pour pouvoir permettre l'installation des panneaux photovoltaïques. Mais là, il faut attendre au moins un an que toutes les réserves soient levées après la construction de la caserne pour pouvoir imaginer de poser des panneaux. Il faut donc du temps. Je vous remercie.

M. CAMANI. – J'entends Monsieur BORDERIE s'étonner que les toitures ne soient pas déjà couvertes par du photovoltaïque. Certains d'entre vous doivent se souvenir que nous avons lancé dès 2008-2009 une étude sur les toitures des collèges. Cette étude a conclu que ce n'était pas réalisable sur la plupart des toitures, sauf à les refaire. Cette problématique a donc été intégrée au fur et à mesure. Mais vous voyez un peu le coût de la réfection des toitures.

Ce travail existe. Nous n'avons pas attendu l'année 2022 pour nous dire que nous pouvions faire des équipements sur les toitures de nos bâtiments publics. Tout cela a été étudié en son temps et simplement en résumé, ce n'est pas aussi simple que l'air du temps. On ne peut pas dire que mettre des panneaux sur une toiture, c'est tout simple. Non, ce n'est pas simple. La preuve en est que si vous passez par des techniciens et par des études approfondies, ils vous démontrent par A plus B que ce n'est pas faisable ou que c'est faisable mais à des coûts prohibitifs.

M. DUFOURG. – Je reviens sur la taxe IFER parce que je suis concerné par rapport à ma commune où il va y avoir 5 hectares de photovoltaïque. Cela amène beaucoup de travail pour la municipalité, pour les secrétaires en particulier par rapport au permis de construire. Quand il a fallu le déposer, je suis allé personnellement à Nérac porter 20 kilos de papier. Cela ne passait pas dans une enveloppe. Et ensuite, on vous dit que la commune n'a rien à recevoir, que c'est l'Agglomération. Je me contenterai de 10% mais j'aurais aussi bien aimé avoir une part sur cet investissement de 30 ans sur une société installée sur la commune. Mes secrétaires, c'est le budget de la municipalité. Sur un chemin rural de notre commune, nous laissons l'autorisation par convention. S'il y a dégradation, j'ai également prévu des solutions avec l'entreprise concernée.

Il serait bien qu'il y ait un petit retour à la commune, qui a investi du personnel, où le maire s'est investi. Tout est accepté et nous n'avons toujours rien. Il serait donc bien de voir si à l'avenir, tout le monde peut en bénéficier.

M. BORDERIE. – Juste deux précisions, Monsieur Pierre CAMANI. Je n'étais pas là en 2008, contrairement à vous, je vous remercie donc de me donner l'information. Deuxième chose, depuis 2008, la technologie a bien évolué et il serait grand temps de refaire une étude, certainement très différente de celle que vous avez conduite. Je vous remercie.

Mme la Présidente. – C'est justement ce que nous sommes en train de faire, notamment au sein du partenariat en cours avec Territoire d'énergie, et évidemment, chaque fois que nous ferons des rénovations ou des constructions, notamment si nous prenons l'exemple du collège de Casseneuil, nous allons bien évidemment nous poser la question de son inscription dans tout ce qui est transition écologique et énergétique. Cela me semble évident.

Mme GARGOWITSCH. – Simplement pour revenir sur ce point parce que j'avais évidemment prévu cette intervention pour plus tard. Moi non plus je n'étais pas là en 2008, Monsieur BORDERIE, mais d'autres études ont été réalisées. Pierre CAMANI n'en a peut-être pas parlé, mais c'est une chose sur laquelle nous sommes souvent revenus et nous avons évidemment demandé des études qui nous ont confirmé que les toitures n'étaient pas adaptées aujourd'hui. C'est pourquoi nous ne pouvons pas mettre cette technologie sur bon nombre de collèges. Une nouvelle étude a été faite et c'est pourquoi nous lançons le partenariat avec TE47, pour avoir accès à d'autres technologies. Si vous vous souvenez lors des rapports de la MIETEE, nous en avions déjà parlé.

Vient également ensuite le prix des panneaux photovoltaïques parce que nous avons tout de même un peu tendance à fermer les yeux. Comment sont-ils fabriqués et quel est l'impact environnemental du panneau photovoltaïque ?

Mme la Présidente. – Nous ne votons pas sur ce dossier, nous prenons acte de ce rapport.

RAPPORT N° 5005

COLLEGES DEPARTEMENTAUX : POINT DE SITUATION DES PLANS COLLEGES 2020-2025 ET E-COLLEGES

VOTE : L'Assemblée prend acte.

Absents lors du vote de ce rapport :

- M. BILIRIT Jacques (a donné pouvoir à M. Hocquelet)
- M. BOUYSSONNIE Thomas (a donné pouvoir à M. Borie)
- M DELBREL Christian (a donné pouvoir à Mme Maillard)
- M. DEZALOS Christian (a donné pouvoir à M. Camani)
- Mme DHELIAS Danielle (a donné pouvoir à Mme Gargowitsch)
- M. LACOMBE Nicolas (a donné pouvoir à Mme Paillarès)
- Mme LAMY Laurence (a donné pouvoir à Mme Borderie)
- Mme LAURENT Françoise (a donné pouvoir à Mme Gonzato-Roques)
- M. LEPERS Guillaume (a donné pouvoir à M. Borderie)
- M. MIRANDE Jean-Jacques (a donné pouvoir à M. Camani)
- M. PICARD Alain (a donné pouvoir à Mme Messina-Ventadoux)
- Mme SUPPI Patricia (a donné pouvoir à M. Chollet)
- M. VO VAN Paul (a donné pouvoir à M. Borie)

Mme la Présidente. – Nous passons à la commission Développement économique, Tourisme, Numérique et Politiques contractuelles, je donne la parole dans un premier temps à Monsieur MASSET, puis à Monsieur CAMANI.

M. MASSET. – Merci, Madame la Présidente. Chers Collègues, c'est intéressant parce que tout à l'heure dans les précédentes commissions, nous avons également fait de l'économie, je peux donc faire une transition sur certains points qui ont été évoqués.

La commission que j'ai l'honneur de présider vous propose aujourd'hui deux rapports liés au numérique. Voilà pourquoi je passerai la parole juste après à mon éminent collègue Pierre CAMANI, qui vous présentera ces deux rapports.

Quelques indicateurs économiques, si vous voulez bien, sur notre situation départementale. Ils permettent de constater une évolution favorable. Les CA et investissements des entreprises affichent respectivement des hausses de 14,3 et de 16,8%. Le nombre de demandeurs d'emploi, qui a été évoqué tout à l'heure est en diminution de 13,4% sur un an. Le taux de chômage à 7,6% est inférieur de 0,5 point à son niveau un an auparavant. Et de 0,7 par rapport à la crise sanitaire, c'est-à-dire bien avant.

Si la plupart des entreprises restent prudentes en estimant que leurs indicateurs économiques resteront stables à court ou moyen terme, il faut être conscient des impacts de la guerre en Ukraine sur certaines activités, notamment les secteurs de l'industrie et du transport qui sont particulièrement touchés par les surcoûts de l'énergie et le secteur de l'aéronautique est impacté par les tensions sur le titane, dont la Russie est l'un des premiers producteurs mondiaux.

Concernant le tourisme, le lancement de la saison en avril est globalement positif. Les prestataires affichant un niveau de satisfaction global de 60%, variable selon leur secteur d'activité. Le mois de mai s'est révélé très satisfaisant, avec une fréquentation globale sur ce mois en hausse pour 6 prestataires sur 10, toujours par rapport à la même époque de l'année précédente.

Au niveau des locations saisonnières, le printemps a été marqué par une hausse de réservations, avec notamment pour le mois d'avril des réservations multipliées par deux par rapport à l'année 2021. Vous me direz que nous en connaissons aussi la cause, mais pas que. L'optimisme est de mise pour cette saison estivale quant aux réservations que je viens de vous citer.

La durée des séjours a également tendance à se rallonger. Le nombre de locations d'une durée de deux semaines augmente. Plusieurs explications à cette hausse sont possibles : le télétravail qui continue sa progression amorcée au début de la pandémie, l'augmentation du coût du carburant pouvant inciter les touristes à limiter leurs déplacements et à privilégier des séjours plus longs et des circuits plus courts.

Voilà quelques éléments, nous aurons l'occasion d'en parler à travers différentes commissions.

Je voudrais vous faire part de quelques dates avant de passer la parole à Pierre CAMANI. Tout d'abord vous rappeler que le 10 novembre 2022 les Assises de l'économie sociale et solidaire qui se dérouleront très certainement à Nérac. Également, Madame la Présidente, l'économie, entre autres, occupera la Maison de la nouvelle région Aquitaine à Paris en fin d'année 2022. Nous parlerons aussi d'une animation entre le tourisme, l'économie et le numérique, là aussi, comment mieux faire connaître notre territoire.

Je voudrais également revenir sur un point. Nous avons vu tout à l'heure avec Daniel BORIE le service des routes, avec Christine GONZATO-ROQUES l'aspect social et emploi, le numérique dont nous parlerons. L'économie, c'est tout un écosystème. Cela passe par la mobilité. Il faut donc des routes adaptées, avec un programme départemental et ce que propose le Département, un accompagnement

au niveau du RSA, c'est ce qui se passe au niveau de l'emploi également et de l'habitat qui permet aussi de fixer la population. Du numérique qui est indispensable, c'est tout cela, l'économie. Et tout cela, le Département y réfléchit de manière transversale et non pas par silos, aux côtés des intercommunalités qui en ont la compétence.

Je considère que nous sommes à une période vraiment propice et peut-être particulière, qui peut nous permettre de passer un cap très important. Nos territoires ruraux sont aujourd'hui particulièrement reconnus, attractifs. De plus, le mode de consommation est en train de changer, ce qui demande aux investisseurs d'avoir un meilleur maillage géographique en termes de répartition, notamment dans la logistique, et de proximité. Cet axe que nous possédons aujourd'hui Bordeaux-Toulouse et Cahors-Mont-de-Marsan peut vraiment faire du département, un département avec une dimension économique forte au sein de cette région Nouvelle-Aquitaine.

Il faut pour cela que nous ayons cette volonté de travailler ensemble avec toutes les collectivités. Celle du Conseil départemental doit être associée à celles des communes et des différents syndicats et également des intercommunalités. Mais nous avons actuellement une fenêtre bien particulière. Sur nos pôles d'activité, nous n'avons jamais eu autant de prospects qu'aujourd'hui. Le dernier annoncé, c'est 250 emplois. 250 emplois, cela rayonne très loin. Nous pourrions donc peut-être faire une annonce similaire dans quelques jours. Simplement, il faut relever ces enjeux de mobilité, de formation avec la Région. Il faut là aussi que la Région nous accompagne sur la formation.

Lorsqu'une entreprise arrive pour créer 200 à 250 emplois, nous connaissons à l'avance les postes proposés et nous sommes entièrement capables, si nous nous y mettons tous, de relever ce challenge. Mais il faut de l'habitat, de l'habitat partagé, le dispositif que propose le Département également.

Je ne veux pas trop m'attarder, nous aurons certainement l'occasion d'en parler prochainement. En tout cas, j'estime qu'il y a là une fenêtre très particulière aujourd'hui pour notre territoire, notre cher département du Lot-et-Garonne.

Je passe la parole à mon cher collègue Pierre CAMANI.

M. CAMANI. – Quelques mots très rapides, parce que ce sont deux rapports d'information sur les déploiements numériques et sur l'inclusion numérique. Simplement pour vous dire que les déploiements continuent leur accélération, je vous l'avais dit en fin d'année dernière, avec un pic d'installation de prises important cette année puisque nous arriverons aux alentours 45 000 prises, et vous savez que nous avons dépassé le chiffre de 100 000 prises, que constituent les 50% de foyers et d'entreprises raccordables à la fibre en Lot-et-Garonne. Nous avons dépassé ce pic courant décembre 2021.

L'objectif est d'être à 75% de foyers raccordables à la fin de l'année, de prises installées, pardon, parce qu'entre la prise construite et le foyer raccordable, il se passe 2 ou 3 mois. J'affiche la certitude aujourd'hui que nous aurons tenu nos objectifs en juin 2024, le département sera totalement fibré, totalement couvert, hormis pour les personnes qui refusent, bien sûr, et ce que l'on appelle des raccordements longs. Je ne veux pas entrer dans le technique, mais des raccordements qui peuvent être faits par les foyers et les entreprises qui ne sont pas encore raccordés. Là, il y aura une obligation de réaliser le raccordement dans les 6 mois.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui. Le message est que les objectifs sont tenus et seront tenus. Ce qui est important, vous le savez aussi, c'est la réduction notable de la participation financière de notre collectivité dans ces infrastructures majeures. Nous devions doubler, de deux fois à deux fois et demie, l'investissement que nous réalisons chaque année à partir de 2023 pour réaliser dans le cadre du plan France Très Haut Débit la couverture des départements entre les années 2023 et 2028. Et vous savez que grâce à la conclusion de l'AMEL, non seulement nous couvrirons beaucoup plus tôt, en juin 2024, mais gratuitement pour les collectivités que sont le Département, la Région et l'État.

La nouveauté est qu'aujourd'hui trois conseillers numériques, nous vous en avions déjà parlé, ont été recrutés grâce aux services de l'État par Lot-et-Garonne Numérique. Ils répondent à tous les Lot-et-Garonnais, je fais passer le message. Nous n'osons pas encore mettre en place un Numéro Vert, mais je pense que nous devrions le faire à la rentrée, pour tous les Lot-et-Garonnais qui ont encore une insuffisance de couverture numérique aujourd'hui. En attendant la fibre, nous avons des solutions de bon débit, pas de très haut débit, mais de haut débit, pour tous les foyers, pour toutes les entreprises et aujourd'hui, ces trois conseillers numériques sont affectés à Lot-et-Garonne Numérique pour répondre aux collectivités. Nous commençons avec les collectivités. Nous essaierons d'étendre à toute la population ultérieurement parce que en attendant juin 2024, il faut que chaque Lot-et-Garonnais puisse avoir une solution.

Enfin, nous devons adopter une convention avec le centre de gestion pour adhérer au service d'information géographique qui permettra à Lot-et-Garonne Numérique un meilleur suivi à moindre coût des déploiements avec une cartographie adaptée. Voilà ce que je voulais vous dire sur le déploiement.

Le deuxième dossier concerne l'inclusion numérique. La nouveauté, mais nous avons déjà fait un point là-dessus voici quelques mois, c'est que nous continuons à élargir le cercle des partenaires. Vous savez que le Lot-et-Garonne regroupe 14 partenaires dans cette politique d'inclusion numérique. C'est extrêmement important et j'insiste assez lourdement parce que peu de Départements ont réussi cette mobilisation. Vous savez qu'il y a la CAF, la MSA, la CPAM, Pôle Emploi, la CARSAT, la Fondation Orange, La Poste, la SNCF, la Mutualité, les trois Missions locales et viennent s'ajouter l'URSSAF, Lot-et-Garonne Numérique et Campus Numérique, cela paraissait évident et nous le faisons. Pour demain, nous essayons d'ouvrir, cela a été évoqué par Christine GONZATO-ROQUES, un partenariat, et elles y sont favorables, avec les chambres consulaires. Un partenariat parce qu'une partie du public des chambres consulaires et des acteurs économiques, se trouve en difficulté et a besoin de soutien, certes différent du citoyen lambda, mais nous pouvons adapter une offre par rapport à cela.

Là aussi, le Département, a recruté quatre conseillers numériques. Ces quatre conseillers numériques ont pour vocation d'accompagner le déploiement des conseillers numériques et leur coordination sur tout le Département, sous l'égide de l'État, bien sûr, puisque c'est lui qui finance, mais ce sont nos services qui font. Je souligne encore une fois, qu'il y a une pertinence et une efficacité dans ce service, qui nous permet de développer des politiques publiques de qualité. Vous savez que l'inclusion est destinée à deux types de publics, les usagers, notamment les personnes en difficulté. Il y a des ateliers de formation et je vous invite à lire le rapport. C'est important parce que des choses se développent sur le terrain et vous, les élus, vous pouvez être un relais vis-à-vis de vos concitoyens qui se trouvent dans la difficulté en les orientant vers les nombreuses formations. Une centaine d'organismes sont suivis, aidés et sont en capacité de former nos concitoyens.

Il y a également une chose tout aussi importante, voire plus : la formation des aidants. Un certain public n'accédera jamais au numérique, à l'Internet. Un public trop âgé, ayant des difficultés cognitives, etc., et ce public a besoin d'aidants, c'est-à-dire les travailleurs sociaux, mais aussi les secrétaires de mairie, les agents des services que j'ai nommés tout à l'heure, qui ont besoin d'une formation spécifique parce que l'on n'est pas aidant de manière innée, il y a un cadre juridique à avoir.

Nous adopterons également une régulation de l'utilisation des Pass Numériques. Vous savez que le Pass Numérique est un chèque comme le chèque restaurant, qui permet de bénéficier de ces formations qui font réguler l'emploi et nous vous faisons une proposition.

J'en termine avec – là aussi grâce à la DSIAN qui en a eu l'initiative – la mise en place d'une filière de reconditionnement des ordinateurs du Département. Il y a un renouvellement d'un parc important. Cela représente, pour les deux ou trois années à venir, le renouvellement ou la remise à niveau, parce qu'il y a également les collèges, de plus d'un millier d'appareils par an. Pour ces appareils, les services ont contribué à la création d'une filière avec l'association Tr@nsnumeric, créatrice d'emplois dans l'insertion, qui reconditionne ces matériels et qui les propose à moindre coût à des publics en difficulté.

Voilà ce que je voulais vous dire sur l'inclusion numérique.

Mme GENOVESIO. – Nous ne pouvons que nous féliciter du développement et de l'accroissement des prises de fibre. Je constate sur ma commune qu'à peu près la moitié de la commune est fibrée. Pour l'instant peu d'utilisateurs ont sauté le pas, mais pour le reste, je trouve que la qualité du réseau s'amoindrit et nous constatons aujourd'hui qu'entre 19h et 21h, vous ne pouvez plus l'utiliser normalement ou avoir une réunion en visioconférence. Il faudra donc tout de même demander aux opérateurs de continuer à entretenir le réseau existant jusqu'à ce que tout soit fini.

Sur notre canton, et je pense que beaucoup ici le partagent, nous avons des soucis au niveau de la téléphonie mobile. Il est impossible d'avoir une conversation complète, cela coupe, le réseau n'est pas stable. Je ne sais pas pour quelle raison mais je voulais savoir si beaucoup le ressentent comme nous. Nous sommes en tout cas très impactés et dans notre canton, notamment côté Gers, côté Astaffort, etc., il est quasiment impossible d'avoir une conversation de plus de 5 minutes au téléphone.

M. CAMANI. – Merci pour cette question qui est récurrente sur les territoires et il est important que nous puissions vous répondre. Sur la baisse de qualité du réseau ADSL traditionnel, ce n'est pas tant une baisse de la qualité du réseau qu'une consommation exponentielle. Si vous constatez que cela chute à partir de 19h, vous comprenez pourquoi. On utilise de plus en plus les vidéos, etc. C'est pourquoi nous déployons un réseau de fibre optique, qui n'a pas de problème de limite de débit. Le réseau ADSL ne tient pas le coup parce que les usages vont croissants. Il faut savoir que les débits de consommation doublent tous les 18 mois. Imaginez notre réseau d'eau et d'assainissement avec des débits qui doublent tous les 18 mois. Nous aurions le même type de difficultés. Nous faisons remonter, il faut chaque fois que vous rencontrez des opérateurs le faire remonter.

C'est le même sujet pour la téléphonie mobile, alors que paradoxalement nous avons déployé de plus en plus de pylônes. Vous savez que tous les opérateurs ont l'obligation de passer avant la fin de l'année en 4G. Orange l'a fait, Bouygues y est presque. Mais au-delà de cela, nous déployons dans le cadre du New Deal Mobile, qui est une politique de l'État, la construction de nouveaux pylônes et nous avons une attribution de six à sept nouveaux pylônes chaque année depuis 2018. Nous en sommes à la construction, de mémoire, de 39 pylônes depuis 2018. Nous faisons chaque année la demande, en fonction des sollicitations des élus, des territoires qui sont encore en zone blanche, et nous déployons.

Le problème de fond pour la téléphonie mobile, comme pour l'ADSL, est qu'à certaines périodes de la journée, si tout le monde se met à regarder des vidéos sur le portable le soir à la même heure, il est certain que le réseau ne tiendra pas. Ce sera donc une course permanente, je suis désolé.

M. BOUSQUIER. – Par rapport aux pylônes, il y a effectivement beaucoup de pylônes, encore faut-il qu'ils soient mutualisés entre les opérations parce qu'il y a des pylônes un peu partout avec un ou deux opérateurs, alors que nous devrions les forcer à être tous sur le même pylône. Là, nous aurions une couverture un peu plus correcte.

M. CAMANI. – C'est effectivement un autre sujet et nous bataillons pour cela, sauf que nous n'avons pas de prise. J'ai le cas particulier sur mon canton. Lorsque ce sont des opérateurs privés qui déploient sur un territoire, ils n'ont pas l'obligation d'accueillir les autres opérateurs et surtout, les autres opérateurs n'ont pas l'obligation d'y aller. C'est donc à nous à faire remonter les choses et à faire pression. C'est ce que je fais lorsque l'information remonte. Nos services sont aussi à votre écoute pour centraliser ces informations. Il faut absolument que les opérateurs utilisent les infrastructures déjà existantes plutôt que de multiplier chacun les pylônes, ce qui est de mon point de vue ridicule.

M. MASSET. – En complément de l'intervention de Pierre CAMANI et par rapport à la question de Philippe BOUSQUIER, nous voyons effectivement que des opérateurs démarchent directement des collectivités, ce qui d'ailleurs provoque parfois une certaine concurrence sur les territoires parce qu'il y a une recette pour la collectivité qui reçoit une antenne sur son territoire. C'est

une planification qui revient souvent à la commune ou à l'intercommunalité, également selon le PLU en place.

Mais il est vrai que nous pouvons nous inquiéter de voir fleurir des antennes par-ci par-là, sans pour autant avoir une cohérence totale territoriale. C'est une réflexion qu'il faudra mener dans la planification et l'aménagement de l'espace. J'en profite pour passer la parole à ma collègue Valérie TONIN qui a une annonce à vous faire.

Mme TONIN. – Si vous m'autorisez, Madame la Présidente, je voulais juste, comme nous étions dans la partie économique et touristique du Département, vous présenter les deux guides que vous avez trouvés sur votre bureau en arrivant. Le premier est le Guide Petit Futé du Lot-et-Garonne qui est réactualisé tous les ans ou tous les deux ans. C'est un guide que nous avons déjà eu dans cette Assemblée et que vous connaissez.

Le deuxième est un peu plus particulier puisque ce sont les plus belles balades en Lot-et-Garonne, il y en a 47. Ce guide a été initié par le Comité départemental du Tourisme, l'ADRT maintenant, et qui présente sur l'ensemble du département les 47 plus belles boucles qui ont été identifiées. En tout cas qu'il a fallu sélectionner sur l'ensemble du département. Certains maires ont des circuits qui passent chez eux. L'idée était de mettre en avant l'itinérance sur le département et d'avoir un petit guide véritablement spécifique à l'itinérance et à ces balades sur l'ensemble du département.

Si vous ne savez pas quoi faire, j'en ai déjà fait quelques-unes, allez-y. Elles sont très plaisantes à faire. Bonnes vacances !

Mme la Présidente. – Pouvons-nous passer au vote des deux rapports concernant la commission Développement économique, Tourisme, Numérique et Politiques contractuelles ?

RAPPORT N° 3005

DEPLOIEMENT DES INFRASTRUCTURES NUMERIQUES EN LOT-ET-GARONNE

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 3006

POINT D'AVANCEMENT SUR LA STRATEGIE DEPARTEMENTALE D'INCLUSION NUMERIQUE

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Absents lors du vote de ces rapports :

- M. BILIRIT Jacques (a donné pouvoir à M. Hocquelet)
- M DELBREL Christian (a donné pouvoir à Mme Maillard)
- Mme DHELIAS Danielle (a donné pouvoir à Mme Gargowitsch)
- M. LACOMBE Nicolas (a donné pouvoir à Mme Paillarès)
- Mme LAMY Laurence (a donné pouvoir à Mme Borderie)

- Mme LAURENT Françoise (a donné pouvoir à Mme Gonzato-Roques)
- M. LEPERS Guillaume (a donné pouvoir à M. Borderie)
- M. MIRANDE Jean-Jacques (a donné pouvoir à M. Camani)
- M. PICARD Alain (a donné pouvoir à Mme Messina-Ventadoux)
- Mme SUPPI Patricia (a donné pouvoir à M. Chollet)
- M. VO VAN Paul (a donné pouvoir à M. Borie)

Mme la Présidente. – Nous allons passer à la commission Développement durable et Environnement, je donne la parole à Madame GARGOWITSCH.

COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

Mme GARGOWITSCH. – Je vais donc vous présenter le rapport que vous avez dans vos tablettes, mais avant, malgré toutes les crises, démocratiques, économiques et humaines que nous avons pu aborder tout au long de la journée, je pense qu'il est important de rappeler que les Français continuent à afficher l'environnement comme une préoccupation majeure. En même temps, paradoxalement, nous pouvons également constater que nos bords de route sont toujours aussi sales. En témoignent les collectes qui ont été réalisées depuis le début de l'opération « Jours Nets » par le Conseil départemental et auxquelles les communes ont participé de façon active. Les chiffres sont conséquents et notamment, Monsieur MASSET pourra le confirmer, le chiffre des déchets enfouis.

Nous voyons bien que notre système libéral et capitaliste est en bout de course et nous ne pouvons que constater qu'une guerre relance les catastrophiques économiques, ponctuées par l'inflation, la récession, car c'est ce qui va se passer après. Et malheureusement, ces crises nous éloignent un peu plus de l'essentiel, parce que ce que nous partageons tous, c'est tout de même la planète. C'est pourquoi nous devons rester très vigilants à nos actions en tant que citoyens, en tant qu'élus et en gardant pour objectif cette volonté de préserver la planète, son ciel et un département digne d'être habité pour nous et les futures générations.

Le Département a agi, vous avez pu le voir au travers des rapports et l'importance que nous donnons à la transversalité dans la présentation des rapports présentés en commissions. Christine GONZATO-ROQUES l'a rappelé tout à l'heure, notre collectivité a agi, elle agit en faveur de l'environnement en accompagnant le collectif Enjeux Durables qui regroupe une trentaine d'associations qui agissent ensemble et que nous subventionnons. En faveur du logement, avec le PDH qui a été abordé tout à l'heure et qui est travaillé avec les EPCI. En faveur de la lutte contre la précarité énergétique en créant le service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME). En proposant, et je réponds à Monsieur BORDERIE, un partenariat avec TE47 de 3 ans renouvelables pour ce bilan annuel. Ce partenariat vient poursuivre la démarche de partage d'expertise qui avait été commencé lors de la MIETEE en 2020.

Ce sera l'occasion d'accompagner les territoires en matière de transition énergétique. Nous allons évidemment coordonner avec l'AT47 pour développer des énergies renouvelables dans tous les bâtiments départementaux.

Les activités de la commission Développement durable et Environnement – toujours basées sur les trois piliers qu'il me semble essentiel de rappeler - économie, environnement et humain – ne sont pas toujours vues. C'est pourquoi je souhaite que nous en parlions, parce que derrière, ce sont des agents qui travaillent énormément, qui vont mettre en avant des politiques que nous avons initiées, mais ce sont eux qui sont sur le terrain et qui travaillent là-dessus. Ce sont des actions qui ne sont pas toujours visibles, comme le suivi des eaux souterraines et de surface, nous en avons eu un retour en commission, l'accompagnement des structures porteuses de la gestion des milieux aquatiques, l'ingénierie au bénéfice des projets dans les communes en faveur de la préservation de l'environnement. C'est aussi un soutien direct au fonctionnement auprès des acteurs du développement durable, un investissement auprès des gestionnaires des sites ENS ou des maîtres d'ouvrage à l'entretien des rivières. Pour mémoire, le Département consacre près de 1,8 M€ pour tout ce qui est lié à l'environnement.

Même si toutes ces actions ne sont pas visibles, elles sont essentielles. Gilbert DUFOURG disait tout à l'heure qu'il ne siégeait pas au Département auparavant et qu'il pensait que nous ne faisions rien, mais je regrette également que même en y siégeant, parfois, on ne se rende toujours pas compte de ce que l'on fait. Même si ce n'est pas visible, il me semble donc important de bien lire tous les rapports. Cette transversalité est essentielle parce qu'aujourd'hui, c'est essentiel dans la vie de chacun des Lot-et-Garonnais et les divers schémas en cours, dont celui que vous avez dans ce programme,

lisez-le, il est important, seront l'occasion pour le Département de choisir la politique environnementale ambitieuse qu'il veut pour son territoire.

Sur les questions financières et humaines, nous avons bien évidemment tous un impact et trace à laisser. Je vous remercie.

Mme la Présidente. – Avez-vous des questions sur le rapport n°4005 que vient de présenter Sophie GARGOWITSCH ?

RAPPORT N° 4005

RAPPORT D'INFORMATION RELATIF A L'AVANCEE DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ESPACES REMARQUABLES DE BIODIVERSITE (SDERB) ET A L'ESPACE NATUREL SENSIBLE (ENS) DU RIEUCOURT

Absents lors du vote de ce rapport :

- M. BILIRIT Jacques (a donné pouvoir à M. Hocquelet)
- M. CONSTANS Rémi (a donné pouvoir à Mme Genovesio)
- M DELBREL Christian (a donné pouvoir à Mme Maillard)
- Mme DHELIAS Danielle (a donné pouvoir à Mme Gargowitsch)
- Mme KHERKHACH Baya (a donné pouvoir à M. Chollet)
- M. LACOMBE Nicolas (a donné pouvoir à Mme Paillarès)
- Mme LAMY Laurence (a donné pouvoir à Mme Borderie)
- Mme LAURENT Françoise (a donné pouvoir à Mme Gonzato-Roques)
- M. LEPERS Guillaume (a donné pouvoir à M. Borderie)
- M. MIRANDE Jean-Jacques (a donné pouvoir à M. Camani)
- M. PICARD Alain (a donné pouvoir à Mme Messina-Ventadoux)
- Mme SUPPI Patricia (a donné pouvoir à M. Chollet)
- M. VO VAN Paul (a donné pouvoir à M. Borie)

Mme la Présidente. – Nous passons à la Commission Administration générale et Ressources humaines, Monsieur DEZALOS.

COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES

M. DEZALOS. – Un premier dossier concerne le tableau des effectifs. Il s'agit d'une mise à jour de ce qui a été présenté à l'occasion de la session sur le Budget primitif. Ce tableau des effectifs corrigé et ajusté permet de décrire tous les mouvements de personnels qui sont intervenus avec des transformations de postes correspondant à des suppressions dans les grades de départ pour retraites, mutation. Il comprend également des créations dans les grades d'arrivée suite à mobilité interne, réussite aux concours. Je ne vais pas vous donner les principales modifications. Nous pourrons vous donner le détail si vous le souhaitez mais je ne pense pas que vous attendiez que je le présente. Je voudrais simplement peut-être souligner qu'il est proposé dans l'annexe 4 la création de 10 postes non permanents pour le recrutement d'apprentis supplémentaires. Nous avons des apprentis aujourd'hui, je crois qu'il y en a une dizaine mais il vous est proposé d'intensifier ce recrutement d'apprentis.

Tous ces sujets ont été présentés au Comité technique qui s'est réuni en mai dernier. Voilà ce que je peux dire. Nous entrerons un peu plus dans le détail si vous le souhaitez et si vous avez des questions plus particulières là-dessus. C'est un rapport présenté de façon périodique et régulière.

Concernant ensuite ce dont nous avons parlé ce matin, c'est-à-dire l'institution des primes dites Ségur pour certains personnels du Département. Vous le savez, le Gouvernement a étendu ce Ségur de la Santé aux agents employés par les collectivités territoriales ou par des établissements sociaux et médico-sociaux. Je précise que cette attribution de prime aux agents des collectivités territoriales était facultative et qu'il revient à l'Assemblée de prendre une délibération. C'est justement l'objet de la délibération.

L'objectif du Département est bien entendu de soutenir des agents qui exercent des missions difficiles aujourd'hui, nous le savons bien. Il est aussi de contribuer à revaloriser des professions qui connaissent une attractivité un petit peu déclinante, ce qui pose problème dans l'organisation des services.

Les personnels éligibles à la prime sont les médecins de PMI et les personnels remplissant deux conditions cumulatives : exercer à titre principal des fonctions d'accompagnement socio-éducatif et avoir un grade listé dans un rapport, dont je vous passe le détail. Les agents contractuels remplissant les deux conditions sont également éligibles à cette prime. S'agissant du montant de la prime, il s'élève à 517 € bruts mensuels pour les médecins PMI. Pour les autres agents, c'est 229 € bruts mensuels, ce qui correspond à 49 points. L'octroi de la prime est rétroactif au 1er avril 2022 et le versement se fera, si vous le votez, à la rentrée 2022.

Pour terminer, l'incidence financière de tout cela, s'agissant des agents de la Fonction publique territoriale, représente une dépense pour 2022 de 600 000 €, inscrite à ce titre. S'agissant des agents de la Fonction publique hospitalière, c'est-à-dire les agents du foyer Balade, cela représente 110 000 €. Le total est donc de 710 000 € pour 300 agents. En année pleine, l'estimation se situera au-delà de 800 000 €. Mais nous préciserons tout cela ultérieurement.

Voilà pour ce qui relève de la session Ressources humaines et dialogue social.

Mme la Présidente. – Avez-vous des questions sur ces deux rapports ? Pas de questions. Nous allons donc passer au vote.

RAPPORT N° 8010

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER MAI 2022

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 8011

INSTITUTION DES PRIMES DITES « SEGUR » POUR CERTAINS PERSONNELS DU DEPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Absents lors du vote de ces rapports :

- M. BILIRIT Jacques (a donné pouvoir à M. Hocquelet)
- M. CONSTANS Rémi (a donné pouvoir à Mme Genovesio)
- M DELBREL Christian (a donné pouvoir à Mme Maillard)
- Mme DHELIAS Danielle (a donné pouvoir à Mme Gargowitsch)
- Mme KHERKHACH Baya (a donné pouvoir à M. Chollet)
- M. LACOMBE Nicolas (a donné pouvoir à Mme Paillarès)
- Mme LAMY Laurence (a donné pouvoir à Mme Borderie)
- Mme LAURENT Françoise (a donné pouvoir à Mme Gonzato-Roques)
- M. LEPERS Guillaume (a donné pouvoir à M. Borderie)
- M. MIRANDE Jean-Jacques (a donné pouvoir à M. Camani)
- M. PICARD Alain (a donné pouvoir à Mme Messina-Ventadoux)
- Mme SUPPI Patricia (a donné pouvoir à M. Chollet)
- M. VO VAN Paul (a donné pouvoir à M. Borie)

Mme la Présidente. – Nous passons à la dernière commission, la commission Finances, Patrimoine et Evaluation politiques publiques.

COMMISSION FINANCES, PATRIMOINE ET EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

M. DEZALOS. – Nous avons examiné la décision modificative ce matin. La Présidente la mettra au vote tout à l'heure et nous répondrons aux questions s'il y en a.

Nous avons également un rapport d'information de la Présidente en direction de l'Assemblée pour rendre compte de l'exercice de sa délégation de compétence en matière de marchés publics. C'est donc tout un rapport très précis sur les 612 marchés qui ont été notifiés au cours de l'exercice 2021 pour un montant légèrement supérieur à 45 M€, avec des marchés de travaux, des marchés de fournitures, des marchés de services. Tous ces marchés ont concerné 333 opérateurs dont 78% sont originaires de Nouvelle-Aquitaine et parmi les entreprises de Nouvelle-Aquitaine concernées par ces marchés, 86% sont des entreprises et des opérateurs de Lot-et-Garonne.

Il y a par ailleurs une information concernant les activités du service Achats en 2021, avec tous les actes d'achats qui ont été faits, les audits qui ont été réalisés, toutes les reconductions de marché, etc.

Pour finir, nous vous indiquons les orientations du service Achats pour 2022, avec comme objectif n° 1 la fusion des deux services de Commande publique et Achats, l'organisation d'informations à destination des acheteurs du Département. Je crois qu'il est important d'avoir un décloisonnement des services intervenant sur les marchés et d'avoir un langage commun et des informations communes entre tous ces services.

Il y aura enfin comme objectif la mise à niveau opérationnelle des systèmes d'information nécessaires aux achats. Voilà très brièvement résumé, Madame la Présidente, le rapport que vous faites à l'Assemblée sur cette délégation de compétence.

RAPPORT N° 9011

DELEGATION DE COMPETENCE A LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS – INFORMATION DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE

VOTE : L'Assemblée prend acte.

RAPPORT N° 9012

DECISION MODIFICATIVE N° 1 (DM1) 2022 DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ANNEXE DU FOYER DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE BALADE (FEB)

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Absents lors du vote de ces rapports :

- M. BILIRIT Jacques (a donné pouvoir à M. Hocquelet)

- M. CONSTANS Rémi (a donné pouvoir à Mme Genovesio)
- Mme DHELIAS Danielle (a donné pouvoir à Mme Gargowitsch)
- Mme KHERKHACH Baya (a donné pouvoir à M. Chollet)
- M. LACOMBE Nicolas (a donné pouvoir à Mme Paillarès)
- Mme LAMY Laurence (a donné pouvoir à Mme Borderie)
- Mme LAURENT Françoise (a donné pouvoir à Mme Gonzato-Roques)
- M. LEPERS Guillaume (a donné pouvoir à M. Borderie)
- M. MIRANDE Jean-Jacques (a donné pouvoir à M. Camani)
- M. PICARD Alain (a donné pouvoir à Mme Messina-Ventadoux)
- Mme SUPPI Patricia (a donné pouvoir à M. Chollet)
- M. VO VAN Paul (a donné pouvoir à M. Borie)

Mme la Présidente. – Nous allons maintenant procéder à l'examen et au vote de la motion. Tout le monde en a pris connaissance et je crois que les quatre groupes votent à l'unanimité la motion présentée par le groupe 100% Lot-et-Garonne. Je vous remercie.

MOTION

MOTION POUR ALERTER SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE L'ARRET DE FINANCEMENT DES CONSEILLERS NUMERIQUES AU-DELA DES 2 ANS.

VOTE : Motion adoptée à l'unanimité.

Absents lors du vote de la motion :

- M. BILIRIT Jacques (a donné pouvoir à M. Hocquelet)
- M. CONSTANS Rémi (a donné pouvoir à Mme Genovesio)
- Mme DHELIAS Danielle (a donné pouvoir à Mme Gargowitsch)
- Mme KHERKHACH Baya (a donné pouvoir à M. Chollet)
- M. LACOMBE Nicolas (a donné pouvoir à Mme Paillarès)
- Mme LAMY Laurence (a donné pouvoir à Mme Borderie)
- Mme LAURENT Françoise (a donné pouvoir à Mme Gonzato-Roques)
- M. LEPERS Guillaume (a donné pouvoir à M. Borderie)
- M. MIRANDE Jean-Jacques (a donné pouvoir à M. Camani)
- M. PICARD Alain (a donné pouvoir à Mme Messina-Ventadoux)
- Mme SUPPI Patricia (a donné pouvoir à M. Chollet)
- M. VO VAN Paul (a donné pouvoir à M. Borie)

L'ordre du jour de cette session est épuisé, nous allons maintenant ouvrir la commission permanente.

La séance est levée à 16h15.

TEXTE DE LA MOTION

MOTION

pour alerter solennellement les Pouvoirs Publics sur les conséquences de l'arrêt de financement des Conseillers numériques au-delà des 2 ans.

Le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et le secrétariat d'Etat chargé de la transition numérique et des communications électroniques ont lancé, le 17 novembre 2020, le dispositif des conseillers numériques France Services.

Entièrement financé par l'État à hauteur de 200 millions d'euros dans le cadre de France Relance, ce dispositif de stratégie nationale pour un numérique inclusif vise à réduire la fracture numérique qui touche actuellement près de 13 millions de Français.

4000 conseillers numériques France Services ont été ou sont actuellement recrutés et déployés au sein des collectivités territoriales et des acteurs privés associatifs ou relevant de l'économie sociale et solidaire, pour proposer des ateliers d'initiation et de perfectionnement au numérique sur tout le territoire.

Ce dispositif entièrement financé par l'Etat sur une période de 2 ans a prouvé, sur notre territoire, sa nécessité et son efficacité auprès des citoyens.

Cependant, notre inquiétude aujourd'hui est le manque de lisibilité au-delà de ces 2 années de financement.

En effet, l'accompagnement de la population, qui ne peut faire ses démarches seule, ne sera pas terminé et l'arrêt du soutien financier de l'Etat déstabilisera considérablement le déploiement de ce dispositif visant à faire monter en compétences, sur le numérique, les habitants de notre territoire**,** grâce un accompagnement humain, interactif et à l'écoute des attentes des citoyens.

Aussi, afin de ne pas entraver cette dynamique positive, nous demandons à ce que le financement, par l'Etat, des conseillers numériques France Services soit pérennisé au-delà du délai des deux ans initialement prévus.

DIAPORAMA

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

23/11/2022

Décision modificative n° 1 2022

Session du 8 juillet 2022

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

23/11/2022

DM1 2022 – Respect des équilibres du BP

- Une DM1 qui ne bouleverse pas les grands équilibres du budget voté en mars dernier
- Un budget dans un contexte de crise, en permanence « bouleversé »
  Des ajustements dont 80% s'expliquent par les effets de l'inflation, des mesures gouvernementales et des intempéries

LOT-ET-GARONNE Le Département Cœur du Sud-Ouest

23/11/2022

1 bis

DM1 2022 – Quel volume pour cette DM1 ?

Budget principal

Sections	Types de mouvements	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT	Réel	1 875 000	1 875 000
	Ordre	*400 000*	*400 000*
	Total investissement	2 275 000	2 275 000
FONCTIONNEMENT	Réel	2 060 000	2 060 000
	Ordre	*0*	*0*
	Total fonctionnement	2 060 000	2 060 000
TOTAL DES PROPOSITIONS		**4 335 000**	**4 335 000**

Budget annexe FEB

Sections	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT	0	0
FONCTIONNEMENT	200 000	200 000
TOTAL DES PROPOSITIONS	**200 000**	**200 000**

- + 0,8% du volume budgétaire
- De 478,663 M€ à 482,598 M€

3

www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE Le Département Cœur du Sud-Ouest

23/11/2022

2

Propositions de la section de fonctionnement + 2,060 M€

- Charges de personnel : 0,600 M€ pour le budget principal (et 0,110 M€ pour le FEB) – SEGUR – prime de revalorisation à compter d'avril 2022 pour les personnels relevant de la FP
- Premiers ajustements liés à l'inflation : 0,550 M€ *(principalement hausse des dépenses énergétiques)*
- Dépenses nouvelles : 0,750 M€ dont 0,520 M€ *(dépense financée par une recette d'un montant équivalent – régularisation du budget des assises de l'ADF),* soit pour le fonctionnement des services 0,230 M€
- Fonds départemental d'aides aux exploitants (APRED) : 0,050 M€

……

- Dépenses équilibrées par une recette complémentaire de DMTO (+1,540 M€)

4

www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

23/11/2022

2 bis

Propositions de la section d'investissement + 1,875 M€

- Nouvelles prévisions : 2,702 M€
- Révision de la programmation des AP – ajustements ventilations des CP : - 0,887 M€
- Ajustements / nouvelles AP avec CP en 2022 : 0,060 M€

Soit un total de 1,875 M€

Détail :

propositions nouvelles
- fonds de solidarité – gel 2022 : 0,500 M€
- inflation sur les marchés publics (voirie) : 1,530 M€
- travaux : 0,630 M€
- équipements : 0,042 M€

ventilations des CP
- report travaux suite aux inondations *(Port-Ste-Marie)*
- répartition des programmes RN21 Monbalen La Croix Blanche et déviation Agen ouest barreau S4

ajustements / nouvelles AP : 10,5 M€ dont
- hébergements touristiques (prog.22) : + 0,195 M€
- transbordeur : + 6 M€
- voie verte Vallée du Lot : + 0,550 M€
- déviation Marmande nord–est : + 3,5 M€

Besoin de financement couvert par :
- Complément FCTVA = 1,680 M€
- Emprunt d'équilibre = 0,190 M€

5

www.lotetgaronne.fr

LEXIQUE

Glossaire :

M€ : Million d'euros
Md€ : Milliard d'euros
3DS : Loi relative à la Différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique
ACOR : Action pour le conseil et le recrutement
ADF : Assemblée des Départements de France
ADRT : Agence de Développement et de Réservation Touristique de Lot-et-Garonne
AMEL : Appel à manifestation d'engagements locaux
APRED : Association pour la prévention et le redressement des exploitations agricoles en difficulté
ARS : Agence régionale de la santé
ASS : Allocation de solidarité spécifique
AT 47 : Assistance technique départementale
ATTEE : Adjoints Techniques Territoriaux des Etablissements Enseignements
AVP : Aide à la vie partagée

BIP : Bureau national interprofessionnel du Pruneau
BP : Budget primitif
BPJEPS APT : Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité éducateur sportif Activités physiques pour tous
BRSA : Bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active

CA : Compte administratif
CAF : Caisse d'allocations familiales
CALPAE : Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi
CARSAT : Caisse d'assurance retraite et de santé au travail
CCAS : Centre communal d'action sociale
CDD : Contrat à durée déterminée
CDI : Contrat à durée indéterminée
CDLI : Contrat départemental Lecture itinérance
CDOS Comité départemental olympique et sportif
CGECDD : Conseil général de l'enviornnement et du développement
CMS : Centre médico social
CNOSF : Comité national olympique et sportif français
CODDEM : Commission départementale de la Démographie Médicale
COPIL : Comité de pilotage
CP : Commission Permanente
CPAM : Caisse primaire d'assurance maladie

DGADS : Direction générale adjointe du Développement social
DM 1 ou 2 : Décision Modificative n°1 ou n°2
DMTO : Droits de mutation à titre onéreux
DOB : Débat d'orientations budgétaires

EDF : Electricité de France
ENS : Espace naturel sensible
EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale

FACIL : Fonds d'aides aux communes et intercommunalités lot-et-Garonnaises
FPU : Fiscalité Professionnelle Unique
FSL : Fonds de solidarité logement

IFER : Imposition Forfaitaire sur les entreprises de réseaux
INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques

LREM : La République en marche

MIETEE : Mission d'information et d'évaluation sur la transition écologique et énergétique
MSA : Mutualité sociale agricole

NUPES : Nouvelle union populaire écologique et sociale

PDH : Plan départemental de l'habitat
PDI : Programme départemental d'insertion
PLIE : Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
PLU : Plan local d'urbanisme
PME : Petites et moyennes entreprises
PMI : Protection maternelle infantile
PPI : Plan Pluriannuel d'Investissement
PTI : Pacte territorial d'insertion

QPV : Quartier de la politique de la ville

RDAS : Règlement départemental d'aide sociale
RN : Rassemblement National
RSA : Revenu de solidarité active

SLIME : Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie

TE47 : Territoire Energie Lot-et-Garonne
TVA : Taxe sur la valeur ajoutée

URSSAF : Union de recouvrementdes cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales

VGA : Val de Garonne Agglomération

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

REUNION DE LA DM1 DU 8 JUILLET 2022

EMARGEMENT

étaient présents les membres du Conseil départemental en exercice suivants :

BILIRIT Jacques Absent (pouvoir donné à M. Hocquelet)	BORDERIE Jacques	BORIE Daniel	BOUSQUIER Philippe	BOUYSSONNIE Thomas	CALMETTE Marcel	CAMANI Pierre
CASTILLO Julie	CHOLLET Pierre	CONSTANS Rémi	DALLIES Vanessa	DELBREL Christian	DEVILLIERS Arnaud	DEZALOS Christian
DHELIAS Danielle Absente (pouvoir donné à Mme Gargowitsch)	DUCOS Laurence	DUFOURG Gilbert	DUPUY Aymeric	GARGOWITSCH Sophie	GENOVESIO Cécile	GIRAUD Béatrice
GONZATO-ROQUES Christine	GRENIER Marie-Laure	HAURE-TROCHON Caroline	HOCQUELET Joël	KHERKHACH Baya	LACOMBE Nicolas Absent (pouvoir donné à Mme Paillarès)	LAMY Laurence Absente (pouvoir donné à M. Dezalos)

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

REUNION DE LA DM1 DU 8 JUILLET 2022

LAURENT Françoise Absente (pouvoir donné à Mme Gonzalez-Roques)	LAVIT Béatrice	LEPERS Guillaume	MAILLARD Clarisse	MAILLOU Emilie	MASSET Michel	MESSINA-VENTADOUX Annie
MIRANDE Jean-Jacques Absent (pouvoir donné à M. Camani)	PAILLARES Marylène	PICARD Alain Absent (pouvoir donné à Mme Messina).	SUPPI Patricia	TONIN Valérie	VO VAN Paul Absent (pouvoir donné à M. BORIE)	BORDERIE Sophie Présidente du Conseil départemental

ARRETE – SIGNATURES

Décision modificative n°1 2022

Présenté par la Présidente,
A Agen, le
La Présidente,

La présidente du Conseil départemental,
Sophie BORDERIE

Budget du Foyer Enfance Balade :
Nombre de membres en exercice....42.....
Nombre de membres présents.....30.....
Nombre de suffrages exprimés.....42.....
VOTES : Pour.....42.....
Contre.....0.....
Abstentions...0.....

Nombre de membres en exercice...42.....
Nombre de membres présents.....30.....
Nombre de suffrages exprimés.....42.....
VOTES : Pour.....42.....
Contre....0.....
Abstentions....0.....

Date de convocation : 13 juin 2022

Délibéré par le Conseil départemental, réunion en session
A Agen, le

Les membres du Conseil départemental,

M. BILIRIT Jacques Absent (pouvoir donné à M. Hocquelet)	M. BORDERIE Jacques	Mme BORDERIE Sophie	M. BORIE Daniel	M BOUSQUIER Philippe	M BOUYSSONNIE Thomas	M. CALMETTE Marcel
M. CAMANI Pierre	Mme CASTILLO Julie	M. CHOLLET Pierre	M CONSTANS Rémi Absent (pouvoir donné à Mme Genovesio)	Mme DALLES Vanessa	M DELBREL Christian	M DEVILLIERS Arnaud
M. DEZALOS Christian	Mme DHELIAS Danièle Absente (pouvoir donné à Mme Gargowitsch)	Mme DUCOS Laurence	M DUFOURG Gilbert	M DUPUY Aymeric	Mme GARGOWITSCH Sophie	Mme GENOVESIO Carole

Mme GIRAUD Béatrice	Mme GONZATO-ROQUES Christine	Mme GRENIER Marie-Laure	Mme HAURE TROCHON Caroline	M. HOCQUELET Joël	Mme KHERKHACH Baya Absente (a donné pouvoir à M. Cholleh)	M. LACOMBE Nicolas Absent (pouvoir donné à Mme Paillarés)
Mme LAMY Laurence Absente (pouvoir donné à M. Dezalos)	Mme LAVIT Béatrice	Mme LAURENT Françoise Absente (pouvoir donné à Mme Gonzato-Roques)	M. LEPERS Guillaume Absent (pouvoir donné à M. Bordesie)	Mme MAILLARD Clarisse	Mme MAILLOU Emilie	M. MASSET Michel
Mme MESSINA-VENTADOUX Annie	M MIRANDE Jean-Jacques Absent (pouvoir donné à M. Camani)	Mme PAILLARES Marylène	M. PICARD Alain Absent (pouvoir donné à Mme Messina-Ventadoux)	Mme SUPPI Patricia Absente (a donné pouvoir à M. Cholleh)	Mme TONIN Valérie	M VO VAN Paul Absent (pouvoir donné à M. Borie)

Certifié exécutoire par la Présidente, compte tenu de la transmission en Préfecture, le et de la publication le

A AGEN, le

Approbation des débats de la « Décision Modificative n°1 » du 08 juillet 2022

Fait le 18 Novembre 2022

La Présidente du Conseil départemental

Sophie BORDERIE

Le Secrétaire de séance

Gilbert DUFOURG

Publié en novembre 2022

Certifié conforme :

La Présidente du Conseil départemental,

Sophie BORDERIE

Hôtel du Département - 47922 Agen cedex 9
Tél : 05 53 69 40 00 - Fax : 05 53 69 44 94

LOT-ET-GARONNE
Le Département